

La question de retraites

**Entre attaques
des gouvernements et ripostes
du monde du travail**

**Lutte Ouvrière
Septembre 2010**

Table des matières

Le Parti ouvrier et les retraites (1894)	3
Jules Guesde : discours à la Chambre des députés (1910)	5
Paul Lafargue : Intervention contre la loi des retraites au congrès de la SFIO (1910)	10
Cercle Léon Trotsky, 1993 – La protection sociale : des assurances contre la révolte ouvrière.....	19
Novembre-décembre 1995 : Chronologie du mouvement.....	54
1995 – La grève de la Fonction publique (Lutte de classe n° 17)	67
2002 – Retraites: une attaque en règle annoncée contre la classe ouvrière (Lutte de classe n° 68)	78
2003 – La « réforme » des retraites : vers une épreuve de force avec le gouvernement ? (Lutte de classe n° 73).....	91
2003 –La « réforme » des retraites ? Une attaque contre tous les travailleurs (Lutte de classe n° 74)	103
2003 – EDF-GDF, RATP, SNCF : Les mouvement dans le secteur public contre la réforme des retraites (Lutte de classe n° 74)	113
2010 – La « réforme » des retraites: une politique visant à abaisser le niveau de vie des retraités au profit du patronat (Lutte de classe n° 128).....	123

Le Parti Ouvrier et les retraites

Le Parti Ouvrier Français de Jules Guesde et Paul Lafargue, au début du xx^e siècle, eut à prendre très clairement position sur la question des caisses de retraite: oui à un système de protection pour les vieux travailleurs, mais pas question que les travailleurs le payent eux-mêmes!

Le programme du Parti Ouvrier Français, mis au point entre 1892 et 1894, précise par exemple dans sa partie consacrée aux travailleurs agricoles:

ART. 5. - Caisse de retraites agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

Commentaire:

Quand les laboureurs et les ouvriers agricoles, après une vie de pénibles travaux et de continuelles privations, arrivent à la vieillesse, ils se trouvent sans ressources et perclus de rhumatismes. Après avoir nourri les autres ils sont plongés dans la plus affreuse misère et réduits à mendier leur pain.

Ils sont, sous ce rapport, plus malheureux encore que les ouvriers des mines et les employés de l'État et des chemins de fer qui, eux, ont des caisses de retraite leur permettant de ne pas mourir complètement de faim, quand ils sont estropiés ou trop âgés pour gagner leur vie.

Le travailleur de la terre n'a jamais vu personne s'intéresser à son triste sort et s'occuper d'assurer sa vieillesse contre le besoin. Le Parti ouvrier, qui prend toujours la défense des pauvres et des opprimés, entend faire constituer par l'État une caisse de retraites agricole qui allouerait au moins deux francs par jour aux invalides et aux vieillards.

Le gouvernement, à la veille des élections de 1893, a bien proposé la création d'une caisse de retraites pour tous les travailleurs, mais son projet n'était qu'une manœuvre destinée à faire voter pour les candidats officiels.

Il veut que ce soit les ouvriers des villes et des campagnes qui fournissent en grande partie les fonds de cette caisse. Comment les laboureurs et les journaliers pourraient-ils trouver l'argent nécessaire, eux qui gagnent à peine de quoi vivre et à qui il ne reste jamais un sou à mettre de côté? Et puis cette caisse du gouvernement ne serait que pour l'avenir; ce ne

serait que dans des 20 et 30 ans qu'elle commencerait à distribuer des pensions; les nécessiteux d'aujourd'hui auraient le temps de mourir cent fois de misère.

Le Parti ouvrier n'entend pas ainsi la caisse de retraites: au lieu de demander aux pauvres de la remplir avec leurs sous, il veut que l'État la remplisse immédiatement avec les pièces de cinq francs des grands propriétaires, sur lesquels on mettrait un impôt spécial. On pourrait, de la sorte, secourir de suite les invalides et les vieillards. Cet impôt serait le plus juste de tous puisque les ouvriers agricoles, quand ils sont jeunes et vigoureux, se tuent au travail pour faire produire les terres des grands propriétaires, il est de toute justice que lorsqu'ils sont vieux et perclus de douleurs, ils soient secourus par ceux qu'ils ont enrichis.

Jules Guesde : discours à la Chambre des députés

Le 31 mars 1910, le socialiste Jules Guesde prend la parole au Parlement pour dénoncer le projet du gouvernement de mettre en place une caisse de retraite « par répartition », c'est-à-dire payée en partie par les travailleurs eux-mêmes.

Messieurs, ce n'est pas par plaisir, c'est par devoir que j'aborde la tribune ce soir et vous demande quelques minutes de votre attention. J'ai écouté tous les orateurs ou à peu près qui sont intervenus dans la discussion générale. Je n'en ai trouvé aucun qui ait osé faire l'éloge de la prétendue réforme qu'on nous demande de voter. Tous ont fait des réserves, tous ont indiqué des tares qu'ils ont considérées comme extrêmement graves, et ils ont ajouté: « *Malgré cela, nous voterons la loi.* »

Certains ont dénoncé l'âge de la retraite: soixante-cinq ans. C'est à peu près, en effet, la retraite pour les morts, au moins dans certaines industries, dont aucun ouvrier n'arrive à une pareille vieillesse. D'autres ont insisté sur l'insuffisance des retraites qu'il s'agit d'organiser, et, quand on pense qu'elles vont d'un minimum qui n'atteint même pas six sous, à un maximum qui ne dépassera pas dix-neuf sous, je comprends très bien que la grande œuvre dont parlait M. Viviani, qu'il vous priait de confirmer après la confirmation du Sénat, paraisse, je ne dis pas à un certain nombre de mes collègues, mais à l'immense majorité ouvrière, comme une parodie de retraites.

Certains ont signalé le danger – nié, il est vrai, par d'autres – de la capitalisation; ils ont vu – et j'en suis – dans les millions prélevés sur la classe ouvrière et additionnés à ceux de la classe patronale, que l'on devra faire fructifier, auxquels il faudra faire rapporter les intérêts, ils ont vu là un péril sérieux, étant donné la société dans laquelle nous vivons, et où les Panamas ne sont pas l'exception, mais la règle, l'état de santé d'un régime basé sur le profit. (*Rires sur divers bancs à droite. Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche.*) Je n'invoquerai pas, à l'appui, les derniers scandales, parce que je veux être court, simple et limiter mon

intervention à ce que ma conscience exige. Je laisse donc de côté les critiques déjà faites ou à faire et je m'arrête à cet article 2 qui, en instituant un prélèvement sur les salaires ouvriers, aggrave la misère ouvrière, rend plus pénible aux travailleurs le poids du jour et réduit les ressources familiales déjà insuffisantes. Oui, cette somme de 9 F par homme, de 6 F par femme et de 4,50 F par enfant, qui peut être doublée ou triplée par la présence à l'usine de deux ou trois enfants de douze, treize, quatorze ans, oui, ces 20 ou 30 francs peuvent manquer et manqueront à la vie ouvrière. Ils peuvent être la mort pour le « petit », malade, auquel il deviendra impossible de procurer chez le pharmacien les médicaments nécessaires. (*Protestations à gauche et au centre.*) Et présenter une pareille diminution des moyens d'existence de toute une classe comme une réforme, alors que c'est, laissez-moi employer le mot... (*Nouvelles protestations à gauche. Parlez! parlez! à l'extrême gauche.*)

J'ai toujours eu l'habitude de parler librement dans cette Assemblée, et personne ne saurait m'accuser d'avoir jamais manqué de respect à un seul de mes collègues. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si je mets quelque passion dans mes paroles, c'est que je ne parle pas pour parler, et lorsque je crois qu'il y a un crime qui est sur le point de se commettre, j'ai le droit et le devoir de me mettre en travers de ce crime.

Je disais que ces 80 millions par an enlevés à la classe ouvrière constituent un prolongement et une aggravation de l'exploitation patronale. Après l'employeur qui prélève sur le produit du travail ouvrier le plus qu'il peut, un maximum de bénéfices, de dividendes et de profits, vous voudriez, vous, pouvoirs publics, vous, élus du suffrage universel, ajouter une nouvelle prise à la prise déjà opérée: c'est ce qui me paraît impossible, et si j'osais aller jusqu'au bout de ma pensée, je vous dirais: Vous ne pouvez pas doubler le vol patronal d'un vol législatif. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

Je peux me tromper, mais je me montre tel que je suis.

Lorsque je suis venu au socialisme, tel que je l'ai conçu, tel que je l'ai pratiqué, tel que je l'ai répandu le plus possible, qu'ai-je dit aux travailleurs? Que le socialisme consiste essentiellement à mettre fin au prélèvement opéré sur le produit du travail de chaque jour par le patronat, c'est-à-dire à laisser entre les mains du producteur la totalité de son produit. Je leur ai dit: C'est là le but suprême et c'est dans la société nouvelle, lorsque la propriété des moyens de production sera devenue commune, administrée

par tous les travailleurs au bénéfice de tous les consommateurs, avec lesquels ils ne feront qu'un, que ce régime pourra fonctionner.

Mais, en attendant, ce que nous devons, nous, socialistes, c'est vous aider, dans le partage du produit qui est la loi de la société capitaliste, à augmenter votre part et à réduire celle de l'employeur.

C'est là notre devoir et nous l'accomplirons jusqu'au bout. C'est ainsi que vous nous avez toujours vus nous dresser à côté et à l'appui des prolétaires réclamant une augmentation de salaire, c'est-à-dire demandant à conserver dans leurs mains une partie un peu moins maigre, un peu moins dérisoire, des richesses qu'ils sont seuls à créer. Et pour la première fois, moi, socialiste, je viendrais, après avoir dit et redit pendant quarante ans: « *Tout le produit du travail doit appartenir au travailleur dans la société renouvelée, et, dans la société actuelle, il lui faut reprendre le plus possible de ce que lui prend le capitaliste* »; je viendrais dire à ce travailleur: « *Il faut réduire vos salaires! C'est moi qui vais les réduire.* » Je mettrais, moi, socialiste, ma signature au bas de cette réduction! Non, non, c'est impossible. Et en vous parlant de la sorte, je reste dans les termes où j'ai toujours été à cette tribune, où j'ai toujours pu m'exprimer librement. J'ai eu des adversaires, je n'ai même eu que des adversaires; mais j'ai toujours pu les saluer comme ils m'ont salué eux-mêmes et je profite de ces rapports qui ont existé entre nous dans le passé pour aller aujourd'hui jusqu'au bout de ma protestation. Ce n'est pas d'hier, ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est toujours que j'ai compris et réclamé les retraites ouvrières et paysannes sans prélèvement aucun sur le salaire, sans diminution de moyens d'existence déjà trop au-dessous des besoins les plus stricts, C'est ainsi que je me souviens qu'en 1894 j'ai déposé une proposition de loi dont le premier article était ainsi conçu: « *Toute retenue sur les salaires en vue des caisses de secours ou de retraite est interdite.* » Cette affirmation, je n'ai cessé de la répéter devant vous et de la développer: « *Accepter que ce soit à des retenues sur les salaires que soit demandé le moyen de parer aux maladies et à la vieillesse ouvrière, ne saurait être admis par un socialiste. Le salaire suffit à peine aux besoins de chaque jour du salarié et contraindre ce dernier, pour ne pas manquer de tout à un âge qu'il n'est rien moins que sûr d'atteindre, à se priver sa vie active durant et à priver les siens du strict nécessaire, ce n'est pas améliorer sa condition, mais l'aggraver.* »

Et j'ajoutais:

« C'est à l'employeur, à celui qui profite du travail qu'incombe l'obligation de prévoir les mauvais et les vieux jours des travailleurs et d'y pourvoir. De pareilles dépenses rentrent, sans conteste, comme la réparation et le renouvellement de l'outillage, dans les frais généraux de l'entreprise. C'est à la charge exclusive de l'exploitant que doivent être mis les ouvriers tombés malades ou usés à son service. »

C'était ma conviction d'hier, d'avant-hier, de toujours et de partout. Et elle n'a pas changé. Mais je ne viens pas ici, remarquez-le bien, vous pousser à la suppression de cette loi, si mauvaise que je la juge. Je viens vous proposer un moyen qui, selon moi, peut permettre de donner une raison d'être à une réforme qu'il m'est interdit d'accepter telle qu'elle est, qui paye avec de la fausse monnaie la dette que l'ensemble de la société a contractée vis-à-vis de la classe qui est sa providence, qui pourvoit à tous ses besoins et en dehors de laquelle il n'y aurait pas de vie sociale possible.

Je crois qu'il y aurait un moyen de faire disparaître ce qui est intolérable pour moi et pour plusieurs de mes collègues et d'aboutir tout de même à une loi de retraites qui pourrait être complétée et améliorée à bref délai. Ce serait de voter ma proposition ainsi conçue :

« La Chambre décide qu'il y a lieu de faire disparaître du projet de loi sur les retraites tous les prélèvements sur les salaires ouvriers et à demander les 80 millions ainsi disparus soit au monopole des assurances par l'État, soit à des impôts spéciaux n'atteignant que les privilégiés du capitalisme industriel et terrien. »

(...)

Qu'est-ce que nous vous proposons ? Simplement de continuer la discussion de la loi en faisant disparaître ce prélèvement sur les salaires ouvriers qui, pour nous, est criminel, homicide, et qui, dans tous les cas, m'obligera à voter contre votre loi. Nous vous proposons de discuter tous les autres articles, d'aller jusqu'au bout du projet et de charger le Gouvernement qui est sur ces bancs de préparer d'ici la prochaine législature un projet d'impôt spécial, ou une monopolisation d'État qui comble le déficit de 80 millions que la suppression de la contribution ouvrière aura creusé dans votre loi, laquelle n'aura pas subi la moindre atteinte et ne subira pas le moindre retard, puisqu'elle pourra être complétée et votée d'ici la fin de mai, alors que M. Viviani lui-même vous l'a déclaré, ce n'est que dans le budget de 1911 que les retraites pourront être définitivement organisées et entrer en fonction.

Donc, pas d'ajournement, mais un grand soulagement pour la conscience humaine. Cette suprême satisfaction de se dire : nous ne nous sommes pas penchés sur les petits, sur les pauvres, sous prétexte de leur venir en aide, simplement pour fouiller dans leurs poches et les dévaliser. Avouez que ce sera quelque chose si nous échappons à un pareil cauchemar, à une pareille responsabilité ! C'est pourquoi j'insiste, pour que, dans l'article en discussion, vous supprimiez seulement la partie correspondante à la contribution ouvrière obligatoire. Pour le reste, continuez à discuter et à voter la loi, ce n'est pas moi qui m'y opposerai, si mauvaise, une fois encore, que je puisse la trouver. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Mais effacez de votre projet de retraites ce qui le rend absolument intolérable.

Tout à l'heure, quand j'entendais M. Viviani parler de l'assurance qui a été instituée en Allemagne, non pas seulement contre la vieillesse, mais contre l'invalidité et contre la maladie, savez-vous à quoi je pensais ? C'est que, au moment où le Reichstag a été saisi de cette triple loi par Bismarck, il ne s'était pas trouvé un seul député socialiste pour la voter. Voilà comment et pourquoi le socialisme se développe de l'autre côté des Vosges...

On a parlé ensuite... Je vous demande pardon, j'aime mieux m'arrêter. (*Parlez ! parlez !*)

J'insisterai donc, avec votre permission, sur un point. À l'appui des 80 millions de salaires enlevés aux travailleurs, M. Viviani a fait remarquer que, grâce à cette contribution forcée, ce sera la première fois, que la dignité ouvrière aura été sauvegardée, l'ouvrier ne s'étant pas courbé pour recevoir. Il a parlé des ouvriers anglais, qui seraient au régime de l'aumône, paraît-il, parce que, dans les pensions de retraite instituées il y a peu de temps, aucun versement ouvrier n'a été introduit, le ministre des Finances ayant répondu à ceux qui voulaient obliger les ouvriers à apporter leur quote-part : « La classe ouvrière paie déjà bien assez ; c'est elle qui, directement ou indirectement, alimente le budget tout entier. Nous ne saurions exiger d'elle une contribution particulière. »

La dignité du prolétariat consisterait donc, pour M. Viviani, à se laisser dépouiller et dévaliser. Alors que ce qui est vrai, c'est que tout ce que vous pouvez lui attribuer n'est et ne peut être qu'une restitution, c'est un acompte sur le TOUT qui lui est dû (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à l'extrême gauche*) et qu'il aura à reprendre lorsqu'il sera suffisamment organisé et fort. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Paul Lafargue : Intervention contre la loi des retraites au congrès de la SFIO (1910)

Citoyens, je n'ai pas l'intention d'examiner la loi des retraites ouvrières. Elle a été étudiée dans la discussion que j'ai eue avec Jaurès dans *L'Humanité* et beaucoup d'entre vous l'ont lue; par conséquent, je n'ai pas à revenir sur cette question, et puis le temps du Congrès étant limité, ce n'est pas le moment de l'aborder. Le seul point que je veuille examiner aujourd'hui devant vous, c'est de savoir s'il est de l'intérêt du Parti Socialiste de voter cette loi, de s'abstenir au Parlement quand le vote viendra, ou bien de voter contre. Je dois déclarer immédiatement, pour ne pas avoir une demande du camarade Renaudel : je suis pour qu'on vote contre la loi. (Approbations sur certains bancs) Et je vais vous en dire les raisons.

La loi des retraites ouvrières est une réclame électorale : et, pour s'en convaincre, on n'a qu'à rappeler son historique. En 1901, à la veille des élections, on la sert au public électoral ; en 1906, on la sert à nouveau, et, en 1910, on la ressert. [...] Vous souvenez-vous que lorsqu'en 1906, les radicaux arrivèrent en majorité à la Chambre, et qu'ils avaient à leur tête un des plus distingués chefs du radicalisme, on se dit : Voilà le moment pour le parti radical d'exécuter son programme, il est au pied du mur, on va le voir à l'œuvre ? Nous répondîmes : le Parti radical fera faillite. On nous accusa d'être des oiseaux de mauvais augure ; nous étions, au contraire, des oiseaux de trop bon augure ; nous n'avions pas prévu que ce gouvernement, que présidait Clemenceau et qui était orné de deux renégats socialistes, Briand et Viviani, serait le gouvernement qui, depuis la Semaine sanglante de 1871, verserait le plus de sang ouvrier¹. (*Applaudissements.*)

¹ Le gouvernement dirigé par le radical Clemenceau a été confronté à de puissants mouvements de grève entre 1906 et 1909. Grève des électriciens de Paris, des postiers, puis révolte des viticulteurs en 1907 dans l'Hérault. À chaque fois, Clemenceau choisit la répression – allant jusqu'à faire occuper par l'armée la région touchée par la grève des viticulteurs. En 1908, une grève des ouvriers du bâtiment éclate en région parisienne (Draveil et Vigneux). Clemenceau fait occuper ces villes par les régiments de Dragons, qui tirent à plusieurs reprises sur les grévistes. La CGT fera placarder dans toutes la région des affiches où il est inscrit : « *Gouvernement d'assassins* »

Il est compréhensible que le Parti radical ait besoin, pour se présenter devant les électeurs, de cette loi sur les retraites... Le mot retraites exerce une action magique sur l'imagination des ouvriers, c'est le seul mérite de la loi ; ils ont peur d'avoir à mendier leur pain dans la vieillesse, eux qui ont nourri et enrichi la société : les radicaux, spéculant sur cette peur, les leurrent avec des promesses de retraites.

Mais le Parti radical pourrait se tromper et faire un aussi mauvais calcul que le parti libéral anglais, qui, avant d'aller aux élections, vota une loi de retraites, qui ne demande pas un sou aux ouvriers. (*Mouvements divers.*) Il espérait battre le parti conservateur avec sa loi philanthropique et c'est lui qui a été battu dans les campagnes qu'il croyait avoir gagnées.

Vous ne voulez pas d'une loi d'assistance me dites-vous. Que vous avez raison ! Mais votre loi de retraites est pire que la loi d'assistance existante. Jaurès a contesté mes chiffres, il a dit, qu'ils étaient monstrueusement faux... J'ai dit et je répète que l'on dépense 199,91 F par assisté. C'est là un de mes chiffres monstrueusement faux.

JAURÈS - Ce n'est pas celui-là que j'ai contesté.

LAFARGUE - Vous n'avez pu contester aucun de mes chiffres ayant rapport avec la loi des retraites. La fameuse loi que vous voulez voter ne promet que 100 francs au retraité, tandis que l'assisté reçoit 199 francs.

Je conçois que le parti radical, le parti le plus meurtrier de France (*Très bien !*) veuille se faire pardonner le sang ouvrier qu'il a versé si abondamment. (*Approbation.*) Le Parti socialiste n'a pas besoin de cette réclame électorale. L'assemblée réunie ici est la preuve de sa force. J'ai assisté à bien des Congrès, mais je n'en ai jamais vu où bouillonnaient tant de passions et de sentiments contraires et où régnait tant de calme. (*Vive approbation.*)

Le Parti socialiste n'a pas à craindre les élections avec l'élite qu'il a ici et avec les terribles arguments qu'il a contre le parti radical et tous les autres partis. La loi est faite non pour nous, mais contre nous. Voyons si le Parti socialiste a intérêt à la voter.

Trois points de la loi ont été examinés.

La capitalisation, qui a été si longuement discutée, est, selon moi, de moindre importance pour les socialistes. Elle intéresse surtout les Millerand et les autres brasseurs d'affaires du Parlement, rêvant de mettre la main sur les 200 millions qui tomberont tous les ans dans la caisse pour entreprendre des travaux publics et lancer des panamas. Jaurès, vous avez soutenu cette opinion en 1890. Lorsque Millerand, votre ami d'alors,

prétendait qu'on ne capitalisait que pour des Panamas, vous étiez de cet avis alors, et aujourd'hui vous voulez qu'on capitalise et qu'on emploie les capitaux accumulés à des travaux publics. N'êtes-vous pas effrayé? Quels travaux proposera-t-on? On remettra au jour tous les vieux projets, qui n'ont jamais pu trouver un capitaliste assez naïf pour avancer cent sous afin qu'ils soient exécutés; par exemple, le canal de Paris à la mer. Ces mirifiques projets, on ne le proposera que pour enrichir la France et faire le bonheur des ouvriers... Le patriotisme et la philanthropie ne coûtent pas cher aux fricoteurs. Ces travaux qui les emmillionneront engloutiront les capitaux et rapporteront peu ou pas d'intérêts.

Vous dites qu'on emploiera les capitaux à l'achat des fonds publics. Cette idée épouvante les financiers. L'achat des titres de rente par milliards, les fera monter au-delà du pair; de sorte qu'au lieu de rapporter 3 % ils ne donneront que 2 % ou moins, comme les consolidés anglais avant la guerre du Transvaal. [...]

Mais il y a une autre histoire, moins vieille, à cheveux gris, comme Jaurès. L'empire créa, en 1853, une caisse de retraites pour les fonctionnaires; bien entendu, ils devaient l'alimenter. La Caisse ne devait donner des retraites qu'après 25 ans de services actifs et 30 de services sédentaires; donc, pendant 25 et 30 ans, l'État a reçu, sans rien dépenser, il a accumulé, il a capitalisé les cotisations des fonctionnaires. On calcule qu'en 1884, c'est-à-dire au bout de 30 ans, la Caisse devait posséder 1,096 milliard. Je prierai Jaurès et Groussier de demander au ministre des Finances où se trouve ce milliard; se serait-il évaporé comme les milliards des inscrits maritimes?

Jaurès, vous parlerez après moi, je le regrette, et bien que vous soyez un de nos grands orateurs, j'aurais aimé parler après vous, afin de connaître vos arguments pour essayer de les rétorquer. (*Rires.*)

Jaurès. - Nous sommes tous comme cela.

Lafargue. - Je sais que vous avez réponse à tout.

Jaurès. - Alors, je n'avais pas besoin de parler avant. (*Rires.*)

Lafargue. - Vous avez écrit: Oui, les fonds des inscrits maritimes se sont fondus; mais les marins n'ont pas à se plaindre, puisqu'ils touchent maintenant une retraite supérieure à celle qu'ils recevaient auparavant. Ce n'est donc pas l'intérêt de leurs cotisations capitalisées qui fournit les retraites, mais l'impôt que paient les contribuables, c'est-à-dire les travailleurs. Les ouvriers paient donc des impôts pour que les marins

reçoivent une retraite, parce que les gouvernements bourgeois ont escamoté les capitaux capitalisés de leur Caisse de retraite.

Renaudel va me lancer un anathème: Comment peut-on oser dire que le gouvernement bourgeois est un gouvernement voleur! – Mais voler est une fonction vitale de tout gouvernement bourgeois, puisque voler est la condition même de l'existence de la classe bourgeoise. La classe capitaliste, est-ce qu'elle travaille, est-ce qu'elle produit? Est-ce que toute la richesse des nations bourgeoises n'est pas créée par le travail des salariés manuels et intellectuels? Est-ce que ces richesses leur appartiennent? Elles sont accaparées par la classe fainéante, par la classe pour qui son Jésus-Christ a formulé la prière *Notre Père*, où il est dit: Notre Père, qui êtes aux cieux, donnez-nous notre pain quotidien, parce que nous ne voulons pas l'obtenir par le travail.

Le vol des fruits du travail des salariés étant l'occupation essentielle de la classe bourgeoise, il s'ensuit que le gouvernement qui la représente doit être et est un gouvernement essentiellement voleur.

L'État vole en France avec une certaine modération, il y met des gants; traversez l'Atlantique, Jaurès, et vous verrez comment il vole dans la Grande République américaine: nous comptons par les francs, les Yankees par dollars; quand l'État vole 1 franc en France, il vole 5 francs aux États-Unis. (*Rires.*)

C'est parce que l'État ne peut faire autrement que voler que j'ai demandé des comptes détaillés sur ce que versaient les fonctionnaires et sur ce qu'ils touchaient comme retraites. [...] Il faut, en effet, avoir comment les retraites sont distribuées; il faut savoir si l'on donne une croûte de pain aux petits qui peinent et paient, et si on empiffre de chapons et de bouteilles de médoc les fainéants des hauts grades.

Si ces comptes étaient publiés et portés à la connaissance de tous, ils feraient un joli scandale, pareil à celui que créa Louis XVI quand, en 1790, il dut envoyer à l'Assemblée constituante le Livre rouge des pensions de la monarchie; sa publication précipita les événements révolutionnaires. [...]

La révélation des malpropretés parlementaires, qui se cachent dans la caisse des retraites des fonctionnaires, sèmera le mécontentement et la colère contre les gouvernements bourgeois, radicaux et conservateurs, qui oppriment les travailleurs salariés.

Cette publication est nécessaire: souvenez-vous avec quel méprisant dédain les radicaux et les monarchistes et leurs valets de plume et de

gouvernement traitaient les postiers, qui avaient l'impudence de se mettre en grève, de se révolter contre le gouvernement bourgeois qui les paie et leur donne une retraite. C'était le grand, l'unique argument des folliculaires de la presse et des orateurs du Parlement.

Cette publication étranglera cet argument: on verra alors combien chèrement les petits fonctionnaires paient cette maigre retraite dont on veut faire une chaîne d'esclavage.

Le mot « retraite » qu'on accole à la loi n'est pas le mot propre. Retraite veut dire pension donnée à quelqu'un pour reconnaître des services rendus, sans lui demander de contribuer pour un sou à cette pension.

La loi devrait être nommée loi des rentes viagères des salariés; parce qu'une rente viagère est constituée par des prélèvements faits pendant des années sur le revenu ou le salaire de celui qui le reçoit et c'est ce que se propose de faire la loi dites des retraites ouvrières. Il n'y a que mensonge dans cette loi, jusque dans son nom. Elle est monstrueusement mensongère, Jaurès!

Ainsi que je le disais en débutant, la capitalisation, qui intéresse les brasseurs d'affaires et les fricoteurs du Parlement, n'est pas, pour le socialiste le plus grand vice de la loi des retraites: il y a deux iniquités – la cotisation et l'âge de la retraite, 65 ans – que le Parti socialiste ne doit pas accepter et qui, bien plus que la capitalisation, enflammeront l'indignation et la colère ouvrières.

La Chambre avait fixé, en 1906, l'âge de la retraite à 60 ans; le Sénat le porte à 65 ans, et comme les radicaux veulent, coûte que coûte, avoir la loi pour aller aux élections, ils voteront les 65 ans, la mort dans l'âme, diront-ils.

J'ai été étonné d'entendre Groussier nous assurer que, dans la population ouvrière, il y avait 25 % de vieillards de 65 ans; mais j'ai été encore plus étonné d'entendre l'assertion de Groussier répétée par Vaillant, dont je connais et apprécie l'esprit scientifique. Je vais démontrer l'erreur de Groussier et de Vaillant en me servant de chiffres officiels. Le rapport du sénateur Cuvinot, établi sur les chiffres fournis par le ministère du Travail, compte 11 408 000 salariés dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, dans lesquels il y en a 867 000 âgés de plus de 60 ans, soit 8 %.

GROUSSIÉ. - Ce rapport ne signifie rien.

LAFARGUE. - Parce qu'il contredit votre chiffre. Donc, un document officiel reconnaît seulement 8 % de salariés âgés de plus de 60 ans.

Il y a d'autres documents officiels auxquels je renvoie Groussier, qui dit avoir étudié les chiffres de la loi avec beaucoup de soin. J'ai cité dans mes articles de l'Humanité le rapport de 1901 de M. Guieysse, qui passe pour un actuair des plus capables; il calcule que, d'après le recensement de 1896, il ne restait que 7 % de salariés âgés de 60 ans. J'ai cité un autre document de Bertillon, non pas le Bertillon policier anthropométrique, mais son père, le savant démographe. Il donne dans l'annuaire statistique de Paris de 1882 un classement de la population par âge, d'après le recensement de 1876, et il arrive à ce résultat qu'à 65 ans, il ne reste en France que 7 % de la population, et à Paris que 4 % et une fraction.

JAURÈS. - Pour la France tout entière, combien dites-vous?

LAFARGUE. - 7 % et 4 % à Paris, ce qui démontre que le milieu parisien est plus meurtrier que le milieu général de la France, et l'on ne peut prétendre que le milieu dans lequel vit et meurt la classe ouvrière soit plus hygiénique que le milieu parisien; donc, si l'on veut avoir le chiffre de la survie ouvrière, ce n'est pas 7 % des salariés de 65 ans qui survivent, mais 4 %. Ce chiffre est encore trop élevé, parce que si vous prenez, comme je l'ai fait...

JAURÈS. - Est-ce que M. Bertillon calcule la survie des hommes à partir de 18 ans, ou bien compte-t-il...

LAFARGUE. - À partir de zéro âge; quant à moi, j'ai calculé à partir de 18 ans jusqu'à 80 ans et plus... Je soutiens que le chiffre de survie de Paris est encore trop fort, parce qu'à Paris, il y a des arrondissements pauvres, dans lesquels la mortalité est différente. J'ai comparé les statistiques officielles publiées dans les annuaires de Paris et j'ai trouvé qu'il existe une différence de 33 % entre la mortalité des quartiers riches et des quartiers pauvres, et que dans un arrondissement, le XIIIe, essentiellement ouvrier, la mortalité pour dix mille habitants est, par année, de 250; par conséquent, au bout de quarante ans, la population tout entière disparaît. Cette population, qui pendant quarante années sera condamnée à payer l'impôt pour les retraites, les touchera dans la tombe.

Ils ne seront pas nombreux les salariés des villes qui vivront jusqu'à 65 ans pour toucher la retraite: dans les campagnes, il est encore possible de rencontrer des paysans de 65 ans, et même plus âgés, assez gaillards pour jouir encore de la vie. Mais dans les villes, cela n'existe pas, et cependant Groussier vient de nous dire qu'il y avait dans la population de la France 25 % de vieillards de 65 ans [...]

Je crois que si Groussier avait étudié la mortalité par profession, il n'aurait pas trouvé beaucoup de salariés âgés de 65 ans. Mais, en tout cas, les 25 % de vieillards dont il parle ne jouiront pas pendant longtemps de la retraite.

Il vient de nous rappeler qu'en Angleterre il ne s'était trouvé, pour réclamer la retraite, que 692 000 vieillards de 70 ans, sur 41 millions d'habitants, soit 1,5 %, et il ajoute que les conditions de vie d'Angleterre et de France étant à peu près semblables, il devait se trouver chez nous la même proportion de vieux de 70 ans, c'est-à-dire 1,5 %, et comme il assure que le nombre des vieux de 65 ans était de 25 %, donc, de 65 à 70 ans 23,5 % de ces vieillards ne toucheront que dans la tombe leur retraite, après l'avoir reçue pendant quelques mois sur terre. On peut donc faire les généreux avec cette retraite, que si peu toucheront si peu de temps. [...]

Cette retraite que si peu toucheront, tous les salariés devront la payer en impôt pour ne pas la recevoir; la retraite sera illusoire, mais l'impôt ne le sera pas. Ainsi que le disait Renard, il y a dans le Nord beaucoup de familles où deux enfants, la mère et le père vont à la fabrique; ils paieront donc 24 francs par an, soit 2 francs par mois; quand on connaît les misérables salaires du Nord, on ne peut qu'être effrayés de cet impôt de 24 francs par famille ouvrière. Les pauvres salariés qui ont cherché à réduire leurs dépenses par la Coopération, et malgré les Coopératives, si nombreuses dans le Nord, beaucoup d'ouvriers, qui travaillent, sont obligés de recourir à l'Assistance publique pour nourrir leur famille, et c'est sur ces pauvres que vous allez mettre un nouvel impôt! « Craignez, vous disait Renard, *que lorsque la loi sera votée et appliquée, ils ne se retournent le poing menaçant contre le Parti socialiste.* » [...]

Cet impôt si lourd pour les ouvriers des villes sera écrasant pour les travailleurs des champs. Vous, Jaurès, qui êtes élu par les paysans, vous Mauger, qui habitez le village, vous connaissez leur misère; vous savez que le salaire moyen des campagnes est de 400 à 300 francs par an, et pour que la famille puisse manger, il faut que le père, la mère et les enfants travaillent, et c'est à ces misérables qu'on demandera 24 francs! À eux qui ont tant de peine à se procurer de l'argent; car bien souvent on les paie en produits, en marchandises; l'argent est une rareté à la campagne; il a même pour le paysan propriétaire une valeur inappréciable. C'est lorsque l'argent a une valeur si grande, plus grande que dans la ville, que vous allez obliger la famille paysanne à payer 24 francs en argent comptant. Si,

comme le disait Renard, les villes se retourneront furieuses contre le Parti socialiste, plus furieuses encore se retourneront contre lui les campagnes, s'il vote l'impôt des retraites. La propagande dans les campagnes deviendra bien plus difficile, parce que l'on met l'impôt non seulement sur les journaliers, les valets et les filles de ferme, mais encore sur les fermiers et les propriétaires qui les emploient.

COMPÈRE-MOREL. - Ils ne pourront pas payer, ils ne gagnent pas assez.

LAFARGUE. - Les propriétaires et les fermiers diront aux journaliers et aux valets de ferme: « *C'est le Parti socialiste qui vous a mis cet impôt sur les épaules* », et ne croyez-vous pas que lorsque dans les villes le patron prélèvera l'impôt sur les salariés et lorsque ceux-ci grommeleront, il leur dira: « *Ce n'est pas contre moi qu'il faut vous fâcher, mais contre le Parti socialiste, qui a voté l'impôt des retraites pour les morts.* »

Lorsque les ouvriers seront organisés, syndiqués, le patron, de peur de la grève et du tapage, n'osera pas leur faire payer sa quote-part d'impôt; mais, dans les petits ateliers, où travaillent de pauvres diables, sans organisation, d'autant moins payés qu'ils sont plus misérables, le patron prélèvera sur leur salaire sa part d'impôt en même temps que celle du salarié.

Les radicaux, qui n'ont pas voulu établir l'impôt sur le revenu, l'ont mis sur les salaires. (*Applaudissements.*) Et cet impôt est progressif, mais à rebours; ceux qui gagnent le moins, ceux qui sont les plus misérables, les plus écrasés, paieront le plus.

Voilà la belle loi que vous allez voter. [...]

Ce n'est pas du jour au lendemain que l'union se fera [avec la CGT]; en ce moment, une occasion exceptionnelle nous est offerte de la faire. Le Parti socialiste peut dire aux confédérés: « *Menons ensemble la campagne contre cette loi de mensonge et d'escroquerie; allons ensemble dans toute la France, soulever la classe ouvrière contre les députés et les sénateurs qui la voteront.* » (*Applaudissements.*)

Vaillant, vous parliez d'action et de mouvement à créer, combien grande serait l'agitation, si les délégués de la CGT et du Parti socialiste allaient dans toutes les Bourses du Travail, dans les villes et dans les campagnes, dénoncer cette loi de duperie, exciter les salariés et les patrons à la révolte pour qu'ils ne paient pas l'impôt des retraites, et réclamer une loi d'assurance contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse, et demander que la vieillesse ouvrière ne commence ni à 60 ans, ni à 50

ans, mais quand le salarié surmené et épuisé ne peut plus travailler et doit se reposer.

Vous savez aussi bien que moi que les forces du salarié baissent à 40 ans, et que, dans la grande industrie, on n'embauche plus à cet âge; on commence alors à désemployer et à diminuer les salaires; alors s'abattent sur le travailleur la misère, la maladie, la souffrance physique et morale: c'est pour cela que je suis avec Vaillant pour réclamer une loi d'assurance contre les misères et les dangers qui assaillent le salarié. [...]

Ma conclusion, la voici: le Parti socialiste doit voter contre la loi et déposer immédiatement un projet de loi contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse et organiser avec la CGT, avec Hervé, avec n'importe qui, une vaste agitation dans tout le pays.

SEMBAT. - Ils ne vous suivront plus, ils ne sont pas pour la loi, contre oui, pour non.

LAFARGUE. - S'ils ne marchent pas, tant pis. Nous sommes assez nombreux pour la besogne. Je suis vieux, mais je m'y mettrai avec courage. Je termine donc en vous disant: Votez contre la loi! (*Applaudissements.*)

Cercle Léon Trotsky du 31 janvier 1997

La protection sociale: des assurances contre la révolte ouvrière

La protection sociale, c'est-à-dire l'ensemble des services et des institutions qui gèrent aujourd'hui à l'échelle de la collectivité les « risques » liés à la maladie, les retraites, les indemnités de chômage, les allocations familiales est devenue en un siècle et demi une énorme machinerie.

Dans la plupart des pays européens, son budget représente aujourd'hui 30 % du PIB. Elle correspond en France à l'activité de 2 500 000 personnes, soit près d'un actif sur dix. Dans les conditions sociales actuelles de salaires et d'organisation de la société, sans ces « prestations », des millions de gens connaîtraient dans ce pays des conditions de vie dignes du XIXe siècle.

Les politiciens et les journalistes au service des classes dirigeantes parlent volontiers à ce propos d'État-providence, dont useraient et abuse-raient les salariés, les chômeurs et les petites gens.

Les discours officiels n'hésitent pas à tenter de culpabiliser les malades qui osent se soigner, les chômeurs que les patrons ont jetés à la rue, tous ceux qui d'après les dirigeants de cette société feraient supporter à la collectivité un fardeau ruineux pour l'économie. C'est tout juste si on n'accuse pas les personnes âgées de vivre trop longtemps, et un polémiste titrait récemment dans *Le Monde*, sur le mode ironique évidemment, « *Faudra-t-il tuer les vieux à la naissance?* ».

Des systèmes mis en place dans l'intérêt des classes possédantes

Ces systèmes de protection sociale actuels ont été mis en place non pas pour « aider » les couches défavorisées de la population, mais d'abord dans l'intérêt des classes possédantes, et ils continuent d'être indispensables au

fonctionnement de l'économie capitaliste. Et cela, même si les classes populaires ont évidemment tout-à-fait raison de se battre lorsque l'État ou le patronat veulent toucher en ce domaine à ce dont elles bénéficient.

C'est en effet une imposture de présenter les choses comme si les systèmes de protection sociale qui existent aujourd'hui dans les principaux pays d'Europe avaient été créés grâce à la générosité des gouvernants. C'en est une autre de les présenter comme des conquêtes de la classe ouvrière, car le mouvement ouvrier, à l'époque où il existait des organisations qui entendaient défendre par la lutte des classes les intérêts du prolétariat, se biffait pour des salaires ou des horaires permettant de vivre décemment et non pour la création de ces organismes de « protection sociale » destinés aux pauvres.

Le but essentiel de tous ces systèmes, quelles que soient les formes qu'ils revêtent dans les différents pays industrialisés, est de permettre à la bourgeoisie d'éviter de payer les salaires qui seraient nécessaires pour que les travailleurs puissent se sentir à l'abri des aléas de la vie, des risques de maladie ou d'accident, ou de l'approche de la vieillesse. La façon dont ces systèmes ont été mis en place le confirme pleinement.

Pour se protéger des pauvres

Ainsi, dans l'empire romain, où existait, à côté des esclaves, une classe nombreuse de « prolétaires », d'hommes libres en droit mais dépourvus de tout, les dirigeants politiques s'employaient-ils à procurer plus ou moins régulièrement à ces « exclus » (comme diraient les journalistes d'aujourd'hui) « du pain et des jeux », afin d'assurer la stabilité de la société.

Le monde féodal connut aussi ses pauvres, errant dans les campagnes ou concentrés dans les quartiers les plus misérables des bourgs ou des villes.

C'étaient les indigents, les gueux. Pour se donner bonne conscience et éviter que le spectacle d'une misère trop scandaleuse ne heurte la sensibilité des gens « bien nés », la charité publique, c'est-à-dire le plus souvent l'Eglise, créa pour eux les aumôneries, les hôpitaux et les hospices.

Et si les Eglises, les communes, les États inventèrent diverses institutions et procédures pour « protéger » les pauvres, c'était avant tout pour protéger la société des risques que ces indigents pouvaient lui faire courir.

Trop de pauvres constituaient une menace pour les biens des privilégiés, nobles, bourgeois et petits-bourgeois. Trop de malheur, de faim, de désespoir, engendraient des révoltes.

Or c'est en créant de plus en plus de misère qu'allait s'enrichir la classe sociale qui, au fil des siècles étendait sa domination, non seulement sur les vieilles sociétés européennes, mais aussi sur celles de l'ensemble de la planète, la classe capitaliste.

Assurer la stabilité du système capitaliste

Le développement de l'industrialisation en Angleterre, puis en France et en Allemagne généralisa en effet un nouveau système d'exploitation du travail humain. Les millions de pauvres juridiquement libres, car libres de vendre ou de louer leurs bras – c'est-à-dire leur force de travail – à qui en voulait bien, devinrent par des chaînes invisibles, comme disait Marx, les nouveaux esclaves de la société capitaliste. Le contrat de travail ne fut très longtemps qu'un contrat de louage, sans engagement pour l'avenir de la part du patron. Du point de vue du capitaliste, les parties n'étaient-elles pas égales en droit entre prolétaire et patron? Sauf que ce dernier empochait le profit, accumulait des biens, tandis que l'ouvrier n'acquiesçait rien pour son avenir. Uniquement la peur que le lendemain on n'ait plus besoin de lui, de son travail, en particulier si un accident, la maladie ou si la vieillesse affaiblissait ses forces.

D'autant que les systèmes de protection sociale traditionnels s'étaient disloqués. Dans l'ancienne famille paysanne, les membres des diverses générations cohabitaient et s'entraidaient, les tâches se répartissaient en fonction des possibilités de chacun, et en fonction de l'âge. Mais la famille au sens large n'avait plus sa place dans les faubourgs ouvriers des villes. Son éclatement laissa les générations anciennes sans ressources, tandis que les plus jeunes allaient servir de chair à profit dans les manufactures, les mines ou les usines.

D'ailleurs, cette impitoyable loi du marché opposait les travailleurs entre eux. Les hommes, les femmes, les enfants étaient en concurrence. Et si le développement de l'industrie attirait vers les entreprises de nouvelles couches de prolétaires, nombreux aussi étaient les laissés-pour-compte, plus particulièrement lors de chacune des crises qui ont jalonné le déve-

loppement du capitalisme. Le développement de l'industrie rendit encore plus précaire l'existence des pauvres.

En France, la révolution de 1789 avait proclamé la liberté, l'égalité et la fraternité. La constitution, qui suivit la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », reconnaissait, dans son article premier, l'obligation de porter assistance aux pauvres et de fournir du travail aux chômeurs. Au même titre qu'elle reconnaissait le principe de l'instruction publique. Elle faisait de cette assistance, non une affaire de charité, mais une question de droit. Les hôpitaux furent confisqués au clergé, vendus comme biens nationaux. On reconnut que la société devait assurer une assistance à ceux à qui elle ne pouvait donner du travail. Mais ces proclamations restèrent lettre morte.

Au contraire, la misère devint le lot d'un nombre jamais atteint de « citoyens » des classes populaires. L'État laissa pour plus d'un siècle encore à l'Eglise, après une période de relations difficiles avec le pouvoir né de la Révolution, la haute main sur les hospices, les hôpitaux et les bonnes œuvres, l'Eglise imposant son influence sur les pauvres grâce aux aumônes des riches qui, en faisant la charité, se payaient une assurance pour l'au-delà. C'était du moins ce que l'Eglise leur racontait.

Mais les représentants des classes possédantes ne pensaient pas pour autant que les pauvres avaient droit à un quelconque minimum vital. Thiers, ce fameux Thiers dont la haine anti-populaire s'exprima dans toute son horreur lors de la répression de la Commune de Paris, expliquait des années auparavant quand il était rapporteur à la Chambre des Députés, au nom de la commission de l'Assistance et de la prévoyance publique, que reconnaître un tel droit serait nocif. Il expliquait que « *la bienfaisance publique comme la bienfaisance privée devait rester une vertu. C'est-à-dire rester volontaire, spontanée, libre enfin de faire ou de ne pas faire. Car autrement elle cesserait d'être une vertu pour devenir une contrainte...* ». Et il ajoutait : « *Si en effet une classe entière au lieu de recevoir pouvait exiger, elle prendrait le rôle du mendiant qui demande, un fusil à la main* ».

L'incertitude de l'existence, un risque social pour les prolétaires

Dans la logique du système capitaliste, les relations entre patrons et prolétaires devaient rester une affaire privée. Dans des rapports d'égalité

entre les individus, disait-on. Une égalité qui consistait d'un côté à la mainmise sur les profits et, de l'autre, à une insécurité totale.

Cette insécurité pour les prolétaires, cette « *incertitude de l'existence* » pour reprendre la formule de Marx et d'Engels, ne venait pas seulement des risques naturels, conséquences de l'âge, de la maladie, des charges de famille. Elle découlait aussi d'un risque social lié au système économique dominant. Celui d'être privé du jour au lendemain de tout salaire, de toute ressource, par le seul fait qu'il y avait un excès de main-d'œuvre par rapport au marché du travail, c'est-à-dire par rapport aux besoins de main-d'œuvre, à un moment donné.

Les patrons des premiers temps du capitalisme étaient, plus que ceux d'aujourd'hui encore, hostiles à toute contrainte, limitant leur droit d'embaucher et de licencier librement.

Le rejet hors de la production des travailleurs jugés inutiles faisait à tel point partie du système que le chômage a été une notion très tardivement prise en compte.

Une instruction générale d'un ministre de l'Intérieur du Second Empire affirmait ainsi : « Dans aucun cas les préfets n'approuveront les promesses de secours en temps de chômage. Cette condition ne serait pas seulement un projet de ruine et de démoralisation puisqu'elle tendrait à encourager la paresse et à faire payer au travail une prime à l'insouciance, mais elle porterait en elle le germe de toutes les grèves et l'espérance de toutes les coalitions ».

Il fallut, en France, attendre 1896 pour que les chômeurs soient recensés. Et près de vingt ans encore pour que quelques droits leur soient enfin reconnus, en août 1914.

Pour la classe ouvrière le souci du lendemain était une préoccupation constante.

La solidarité entre travailleurs donna naissance à des caisses de secours en cas de maladie, de chômage, de grève, ou encore à des dispensaires, à des centres de soins, à des mutuelles ouvrières, etc.

Mais ces formes de secours avaient, par la force des choses, une portée limitée. Elles n'étaient pas accessibles aux couches les plus pauvres du prolétariat et, de fait, elles se développèrent essentiellement parmi les travailleurs professionnels, les moins mal payés, ce qu'on appelait alors l'aristocratie ouvrière.

Des initiatives patronales pour stabiliser sa main-d'œuvre aux frais des travailleurs

Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, des organismes de protection sociale virent le jour à l'initiative du patronat.

Dès la fin du XVIII^e siècle, les maîtres des Forges s'efforçaient d'obtenir la stabilité du personnel ouvrier pour éviter les effets de la concurrence entre patrons. Ils firent obtenir à leurs salariés des privilèges octroyés par le roi comme l'exemption de la gabelle qu'ils liaient à leur présence dans l'entreprise.

Plus tard, certains patrons attribuèrent de petits lopins de terre aux ouvriers qu'ils voulaient garder.

Pendant tout le XIX^e siècle, de multiples rapports patronaux déployaient l'instabilité de la main-d'œuvre (comme quoi les bourgeois ne chantent les louanges du « libre jeu des lois du marché » que lorsque cela les arrange).

Avec le développement de l'industrie, les grands patrons des mines, des chemins de fer, des forges, avaient davantage besoin de la stabilité de leur main-d'œuvre, en particulier la plus qualifiée. Ils voulaient se l'attacher en même temps qu'acheter sa docilité. Dans ce but, ils développèrent une politique paternaliste. Ils maintenaient des salaires bas, mais ils octroyèrent à leur personnel certains avantages en nature. Logements, jardins ouvriers, économats, écoles, centres de soins, caisses de secours en cas d'accident, caisses de retraite. Mais ce n'était pas un cadeau pour les travailleurs car, pour financer ces institutions, les prélèvements sur les salaires se multipliaient ainsi que la dépendance à l'égard de l'entreprise.

Les caisses de secours étaient gérées par les patrons et les fonds prélevés étaient loin de servir toujours aux travailleurs. L'argent des caisses d'accidents du travail servaient parfois à dédommager le travailleur, mais il n'était pas rare qu'il soit utilisé en cas de litige., pour payer l'avocat du patron. Le bénéfice de la retraite pour laquelle le travailleur avait cotisé était le plus souvent lié au contrat de travail.

Il n'était pas exceptionnel qu'un travailleur perde du jour au lendemain tous ses droits parce qu'on le licenciat à la veille même de la retraite.

Bien évidemment, ces systèmes privés n'existaient que dans les grandes entreprises, qui dégageaient suffisamment de profit pour que les capitalistes puissent trouver leur intérêt à fidéliser la main-d'œuvre en échange

de quelques miettes. Et ils pouvaient d'autant plus facilement le faire que l'Occident impérialiste de la fin du XIX^e siècle s'enrichissait du pillage économique à l'échelle de la planète. Dans les petites entreprises, rien de tel n'existait.

De telles caisses patronales, alimentées par les cotisations ouvrières, ont existé dans tous les pays d'Europe. Elles étaient une façon d'enchaîner les travailleurs à leurs exploiters.

Elles étaient dénoncées et combattues par les militants ouvriers de l'époque et ont été la cause de nombreuses luttes. Dans les mines, les chemins de fer ou les forges, les travailleurs durent se battre, et parfois très durement, pour que la partie de leur salaire retenue sous forme de cotisation soit utilisée dans leur seul intérêt.

Le programme des révolutionnaires socialistes

Ce n'est pas ce genre de caisse que revendiquait le mouvement ouvrier. La première grande lutte des ouvriers parisiens, en 1848, avait posé le problème du droit au travail garanti par l'État, ainsi que celui du minimum de garanties en cas de maladie ou d'incapacité. Ces revendications furent reprises par les militants socialistes révolutionnaires durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Puisque la classe ouvrière produisait toutes les richesses de la société, c'était un droit pour elle que l'État finance les soins, les retraites, le chômage et que les travailleurs aient le contrôle des fonds destinés à cet usage, expliquaient-ils fort justement.

Pour le mouvement socialiste, la protection sociale était partie intégrante des droits des travailleurs dont il fallait imposer l'application, à l'égal de la limitation de la journée de travail, des garanties de salaire, des conditions de travail.

Le Congrès socialiste international d'Amsterdam, en 1904, affirmait « *Dans la société capitaliste, ce résultat (garantie de ressources en cas de maladie, chômage, etc.) peut être obtenu au mieux par une législation d'assurance ouvrière effective. Les travailleurs de tous les pays ont donc à réclamer des institutions par lesquelles la maladie, les accidents, l'invalidité soient le mieux possible prévenus et par lesquelles, par l'assurance obligatoire, il soit donné aux travailleurs un droit légal à des moyens d'existence suffisants et aux secours médicaux quand par maladie, accident, invalidité, vieillesse, grossesse, maternité, chômage, ils ne peuvent plus exercer leur force de travail.*

Les primes de l'assurance doivent avant tout provenir d'impôts directs sur le capital, les revenus et l'héritage. »

Ce n'était pas, cela va sans dire, le point de vue des capitalistes. Partout, la bourgeoisie et les États s'employèrent à faire financer par les travailleurs, les systèmes de protection sociale qui allaient naître. Le même congrès de l'Internationale socialiste d'Amsterdam affirmait que les cotisations destinées à ces caisses, *« même lorsqu'elles sont payées par les patrons portent toujours sur une partie du salaire. Aussi les travailleurs doivent-ils en fortifiant leur organisation syndicale éviter cette perte de salaire »*. Et il ajoutait : *« les travailleurs doivent exiger que ces institutions d'assurance soient placées sous l'administration directe des assurés et que les mêmes dispositions soient appliquées aux travailleurs de toutes les nations, nationaux et étrangers »*.

Aujourd'hui, en cette fin de xx^e siècle, on n'en est pas encore à l'application des principes que définissaient les socialistes de la fin du xix^e siècle, y compris dans les pays les plus riches.

La généralisation des systèmes de protection sociale : produit de l'intervention des États

Ce fut l'intervention de l'État qui généralisa l'existence des systèmes de protection sociale.

Le développement du capitalisme en Europe occidentale avait été marqué par une série de révoltes ouvrières. Il y avait eu le Chartisme en Grande-Bretagne, la révolution de 1848 en France et en Allemagne, la Commune de Paris en 1871. La classe ouvrière représentait pour la société bourgeoise une « classe dangereuse ».

Cela incita les États des pays les plus industrialisés à mettre en place des systèmes pour assurer aux travailleurs un minimum de sécurité pour l'avenir, destinés à les détourner de la contestation sociale.

L'Allemagne du temps de Bismarck : « Le fouet et le bout de sucre »

Il est significatif que ce soit dans l'Allemagne de Bismarck, que furent adoptées les premières lois généralisant à l'ensemble de tout un pays des assurances sociales concernant les accidents du travail, la retraite et la maladie.

L'Allemagne, dont le développement économique s'était accéléré dans les dernières décennies du xix^e siècle venait, au lendemain de la victoire remportée sur la France dans la guerre de 1870, de réaliser son unité autour de la Prusse. Mais en 1873, un krach financier fut suivi d'une dépression économique importante. Bismarck, en même temps qu'il prenait des mesures favorisant la concentration des capitaux, décida d'un ensemble de réformes destinées, dans son esprit, à entraver les progrès du courant socialiste qui connaissait un développement spectaculaire.

Bismarck n'était ni un sentimental, ni un philanthrope. Il avait d'ailleurs mis en place des lois d'exception contre les socialistes qui ne conservèrent que le droit pour leurs élus de siéger au Parlement et durent, pour le reste, agir dans la clandestinité.

Mais il expliquait dans un message au Parlement, le 17 novembre 1881, que *« la guérison des maux sociaux n'était pas à chercher seulement dans la répression des excès socialistes »* et *« qu'il fallait augmenter par des dons réels le bien-être des ouvriers »*. Oh, il ne s'agissait pas d'augmenter les salaires ou de diminuer les horaires de travail. Non. Il s'agissait, comme il le disait, de combiner *« le fouet et le bout de sucre »*.

Un bout de sucre pas trop cher dont il alla puiser la recette dans la législation du royaume de Prusse, vieille de vingt-cinq ans. Sa plus grande hardiesse était qu'elle autorisait les municipalités à lever des contributions auprès des patrons et auprès des ouvriers pour financer, sous le contrôle de l'État, des caisses de secours destinées à procurer quelques revenus aux travailleurs en cas de maladie, à verser quelques compensations en cas d'accident, voire de petites pensions dans la vieillesse.

Bismarck reprit donc cette idée, avec l'intention de la généraliser à l'ensemble de l'Allemagne où existaient, comme dans tous les pays d'Europe, de multiples caisses de secours mises en place à l'initiative de patrons, d'associations charitables, des Églises, des communes. Il entendait que l'État rende ces assurances obligatoires et prenne en mains leur fonctionnement.

C'était compter sans la résistance du patronat. Les grandes entreprises où existaient déjà des systèmes d'assurance, ne voulaient pas se voir dicter de lois sociales, ni perdre l'exclusivité du contrôle des organismes qu'elles avaient mis en place. Les autres ne voulaient pas payer, si peu que ce fut, pour un tel système.

Bismarck dut faire face à de nombreuses résistances. Il abandonna l'idée de créer de façon centralisée des « offices impériaux » et dut revoir sa copie plusieurs fois. Un premier projet de loi sur les accidents du travail en 1880 ne vit pas le jour. Un autre concernant la vieillesse et donnant de larges pouvoirs à l'État fut repoussé par le Parlement. Mais en dix ans, entre 1881 et 1891, fut adopté l'essentiel d'un système de protection sociale généralisée pour les travailleurs en dessous d'un certain niveau de revenus.

Maladie, accidents du travail, retraite : un système encadré par l'État et financé par les travailleurs

En 1883 fut votée la loi sur l'assurance-maladie obligatoire pour les ouvriers. Il existait dans toute l'Allemagne des caisses de secours patronales, des mutuelles ouvrières et des sociétés privées subvenant aux premiers soins des travailleurs malades. Bismarck laissa en place ces structures. Dans les communes où elles manquaient, la loi les créa. Les assurés gardaient le choix de leur caisse mais devaient obligatoirement en choisir une. Ces institutions éparses furent groupées en un réseau, les caisses communales jouant un rôle centralisateur et contrôlant les caisses privées. Aucun employeur ne pouvait se dispenser de verser pour ses ouvriers la cotisation qui les assurait en cas de maladie. Ce système donnait à ses bénéficiaires la gratuité des soins et des médicaments, et réglait aussi directement les honoraires des médecins.

Il est à noter que ce premier système mis en place à l'échelle d'un État prétendait, par un tour de passe-passe, accréditer auprès des travailleurs l'idée que les patrons contribuent au même titre qu'eux au financement de l'opération, en divisant les cotisations en deux. Bismarck n'alla pas jusqu'à couper celles-ci en deux moitiés égales : la part patronale ne représentait qu'un tiers de l'assurance, les deux autres tiers étant à la charge de l'ouvrier. Mais quel que soit le mode de répartition, du moment que ces cotisations ne sont pas prises sur les profits, et qu'à titre de « charges sociales » elles sont déduites des bénéfices des sociétés, elles ne sont que du salaire différé et la notion de « part patronale » reste purement formelle.

La seconde loi votée en Allemagne fut celle sur les accidents du travail en 1884, après qu'une première tentative eut échoué quatre ans plus tôt du fait du patronat qui voulait garder et thésauriser l'argent de ces assurances.

Cette fois les deux tiers des cotisations étaient à la charge de l'employeur, un tiers à la charge de l'ouvrier, l'État faisant un versement additionnel.

Finalement toutes les industries se groupèrent dans trente-cinq sociétés professionnelles, s'étendant à presque tout l'Empire. Des administrateurs dirigeaient les enquêtes et centralisaient les tribunaux d'arbitrage. Il y eut des inspections, des contrôles. Les risques découlant des conditions techniques du travail étaient couverts par les seules cotisations des patrons. Les prestations étaient relativement importantes, puisqu'en cas d'incapacité de travail, les travailleurs avaient deux tiers de leur salaire assuré. En cas d'accident mortel, la veuve et les enfants avaient droit à une rente équivalente à 60 % du salaire.

En 1893, plus de 5,2 millions d'ouvriers de l'industrie, 12,3 millions d'ouvriers agricoles et plus de 660 000 employés bénéficiaient en Allemagne de cette couverture.

S'ajouta à cela en 1889 la loi sur l'assurance-vieillesse et l'invalidité. Pour les vieillards, les invalides, on créa une institution d'assurance par capitale provinciale. Les ouvriers y étaient répertoriés et classés par niveau de salaire.

Chaque semaine, les travailleurs devaient s'acquitter de cotisations minimes dont le montant était doublé par le patronat. Des timbres sur un carnet attestaient les versements. Une fois la pension échue, l'Empire y ajoutait une contribution. Les pensions étaient automatiquement accordées aux vieillards pauvres de 70 ans.

Toutes ces lois comportaient des garanties bien inférieures aux besoins mais c'était la première fois qu'à l'échelle d'un pays, un système encadré par l'État voyait le jour.

La gestion de ces caisses échappait complètement à la classe ouvrière. Dans le domaine des accidents du travail les patrons géraient les caisses. Placées sous la responsabilité des communes, les caisses maladie étaient en fait contrôlées par les notables et les possédants locaux. Quant aux caisses de retraite, elles étaient gérées par une administration totalement contrôlée par l'État.

Les ouvriers comprirent bien vite que la gestion de leur pécule collectif était confiée à leurs maîtres. Et la propagande des syndicalistes et des socialistes pour une protection sociale sous le contrôle des travailleurs rencontra un écho certain.

L'Angleterre du début du siècle : une protection sociale qui scelle l'alliance des libéraux et des syndicats réformistes

C'est dans un contexte politique tout à fait différent qu'allait se développer à l'initiative de l'État, la mise en place d'un système de « protection sociale » en Grande Bretagne.

Le mouvement syndical qui avait donné naissance, en 1868, au TUC (Congrès National des Syndicats) avait connu un nouveau développement à la fin du XIX^e siècle quand la crise réduisit à la misère des millions de prolétaires.

Contre l'instabilité sociale et pour l'« efficacité nationale »

Cette fin du XIX^e siècle fut une période d'agitation intense, menée pour le droit à un travail et un salaire décent, pour la journée de huit heures et pour le droit de s'organiser. Il y eut les grandes manifestations de chômeurs londoniens de 1886-87, puis une grève des gaziers londoniens suivie de celle des dockers, en 1889. Les grèves gagnèrent tout le pays. De nouveaux syndicats surgirent qui, rompant avec les vieilles traditions corporatistes, se fixèrent pour objectif d'organiser tous les travailleurs, industrie par industrie, sans distinction de qualification. Dans la dernière décennie du siècle, le mouvement syndical acquit une stature à la mesure du rôle que jouait désormais la classe ouvrière dans l'économie, développant les caisses de solidarité et les organismes d'entraide à un niveau jusqu'alors inconnu, se faisant élire à la tête des villes ouvrières et envoyant même ses propres élus au Parlement. Le mouvement syndical avait acquis une telle influence que des politiciens recherchaient son appui et l'obtenaient d'autant plus facilement que loin d'apparaître, à l'égal de la social-démocratie allemande des années 1880, comme un mouvement de subversion sociale, il était ouvertement réformiste.

Paradoxalement, ce fut la dernière guerre coloniale en date, menée de 1898 à 1902 contre les colons Boers d'Afrique du Sud, par l'impérialisme britannique (guerre à laquelle s'était d'ailleurs opposé tout le mouvement ouvrier) qui avait poussé certains bourgeois à se pencher sur les conditions de vie misérables de la classe ouvrière. En effet, lorsqu'il avait fallu trouver des recrues pour aller défendre les couleurs de l'Empire britannique, l'armée avait dû rejeter 60 % des volontaires venant des grandes

villes ouvrières – parce que leur santé délabrée les rendait incapables de combattre.

Ce fut au nom de « l'efficacité nationale » que certains porte-parole de la bourgeoisie réclamèrent de l'État qu'il intervienne. Comme le disait un certain comte de Rosebery, en 1900, « *un Empire comme le nôtre a besoin avant tout d'une race impériale (...) La santé de l'esprit et du corps exalte la nation dans la compétition universelle. La survie du plus apte est une vérité absolue dans les conditions du monde moderne* ».

Si les champions de l'Empire réclamaient une nation à la santé guerrière, le chômage endémique des premières années du siècle causait bien des inquiétudes aux riches. Non qu'on s'apitoyât sur le sort des chômeurs – mais on parlait d'insécurité dans les quartiers riches (déjà!), on se plaignait du « coût exorbitant » des taxes destinées à venir en aide aux pauvres. Les patrons se plaignaient du manque de « mobilité » de ces chômeurs qui, disait-on, n'étaient jamais là où l'on avait besoin de main-d'œuvre. Tant et si bien qu'en 1905, le gouvernement conservateur envisagea la mise en place d'un système d'aide sociale financé par l'État et créa une commission pour en définir les modalités.

Aux élections de janvier 1906, le parti Libéral l'emporta largement. Mais pour la première fois dans l'histoire du pays, le parti au pouvoir devait sa majorité à des syndicalistes. L'une des premières préoccupations du nouveau gouvernement fut de consolider son alliance avec le mouvement syndical en se faisant le champion de l'intervention de l'État dans les affaires sociales.

Face à la menace que représentait la classe ouvrière pour les capitalistes, certains d'entre eux cherchèrent à gagner la coopération des nouveaux dirigeants du mouvement ouvrier. Ainsi, le Premier ministre libéral, Sir Henry Campbell-Bannerman, déclarait au Parlement : « *La grande majorité de la population de ce pays reconnaît le rôle utile des syndicats ainsi que leur mérite considérable à contenir le désordre social et à aider au maintien de l'harmonie entre le capital et le travail* ».

Au nom des intérêts bien compris de la bourgeoisie et sous l'impulsion d'ennemis avérés de la classe ouvrière comme Lloyd George et Winston Churchill, le Parti Libéral opta même pour l'étatisme en matière de protection sociale en s'appuyant sur la collaboration des dirigeants syndicaux.

Des remèdes nécessaires à la bourgeoisie

En 1906 fut instauré un système de retraite national financé par le budget de l'État. Il s'agissait d'un maigre complément de ressources versé aux personnes âgées de plus de 70 ans, sous réserve qu'elles n'aient pas fait de prison (pas même pour ivresse publique, précisait la loi!), au cours des dix années précédentes. Évidemment, à une époque où l'espérance de vie dans les grandes villes était de 45 ans, cela ne risquait pas de coûter trop cher à l'État, d'autant que personne ne pouvait vivre avec cette retraite pour seule ressource. Mais, l'important était qu'il s'agissait d'un droit, et qu'elle était versée au bureau de Poste, tout comme les rentes sur les emprunts d'État des petits-bourgeois, au lieu de devoir en passer par les sermons humiliants des dames patronnesses.

Les autres réformes, concernant la santé et l'assurance chômage, ne furent adoptées qu'en 1911, après maints atermoiements. La remontée rapide de la combativité ouvrière ne fut pas étrangère à cette décision. Ces réformes s'inspiraient largement du système mis en place par Bismarck, système que Lloyd George tint à célébrer en 1908 au retour d'un voyage d'étude en Allemagne.

Le système de couverture médicale adopté instituait des allocations en cas de maladie, d'invalidité et de maternité, ainsi que la gratuité des consultations médicales. En revanche, la famille de l'assuré n'était pas couverte, pas plus que n'étaient indemnisés les frais d'hôpitaux (sauf en cas de tuberculose, mais là c'était pour enfermer les tuberculeux et éviter la contagion).

Le système était financé par des cotisations obligatoires, à raison de 44 % pour le salarié, 33 % pour l'employeur et 23 % pour l'État.

Quant au système de protection contre le chômage, il avait avant tout pour but, dans les termes de son concepteur, le libéral William Beveridge, « *d'assurer la fluidité de la main-d'œuvre* ». Il se présentait sous la forme d'un réseau de Bourses du travail (il devait y en avoir 423 en 1914), assez proches des ANPE d'aujourd'hui, dont le rôle était de permettre aux patrons de trouver les ouvriers dont ils avaient besoin. Les chômeurs devaient obligatoirement s'y faire inscrire, moyennant quoi ils pouvaient toucher une indemnité minimale pendant un maximum de 17 semaines. Ce système était lui aussi financé par des cotisations payées par les salariés, les employeurs et l'État.

Bien que marquant un net progrès par rapport au vide qui existait jusqu'alors, ces deux systèmes pesaient financièrement lourdement sur les couches les plus pauvres de la classe ouvrière, au point de pousser une frange de la classe ouvrière à choisir une vie quasi-clandestine pour ne pas avoir à payer de cotisations.

Un instrument d'intégration des appareils syndicaux

Ce qui était tout-à-fait nouveau dans ces systèmes, était la place qu'ils accordaient aux syndicats. Au sein du gouvernement même, un ancien socialiste et dirigeant syndical connu, John Burns, fut chargé de la mise en place de la loi. Et cette présence des syndicats au sommet de l'appareil gouvernemental fut doublée de leur présence à tous les échelons du nouveau dispositif de protection sociale.

Par ailleurs, le nouveau système mit les anciennes caisses mutuelles des syndicats sur un pied d'égalité avec les diverses formes de sociétés d'assurance, coopératives ou non, qui existaient auparavant pour certaines couches un peu plus aisées de la société. Les ouvriers qui ne s'étaient pas affiliés à la caisse mutuelle de leur industrie étaient vivement encouragés par l'État à le faire. Et comme il était devenu obligatoire de s'assurer, les mutuelles syndicales virent soudain un afflux considérable d'adhérents, et donc d'argent. L'adhésion à la mutuelle étant réservée aux seuls syndiqués, les effectifs des syndicats se gonflèrent d'un coup.

Dans le cas du système d'assurance-chômage, le rôle attribué aux syndicats fut un peu différent mais, par certains côtés, encore plus important. Ainsi, chaque Bourse du travail fut placée sous la responsabilité d'un fonctionnaire assisté d'un comité composé de représentants désignés par les organisations patronales et syndicales. Des centaines de militants syndicaux se trouvèrent ainsi promus à des positions qui n'étaient certes pas encore lucratives, au sens où ils ne touchaient que de maigres indemnités pour assister aux réunions, mais qui néanmoins marquaient pour eux un changement de statut social. Mais surtout, en participant à des organismes dont le rôle était ostensiblement de maintenir la discipline dans les rangs des chômeurs, ces militants se retrouvaient, de fait, de l'autre côté de la barricade, aux côtés des représentants patronaux – et bien peu échappaient à ce piège.

Cette politique à l'égard des syndicats fut le trait le plus marquant de ce gouvernement libéral. La place qui leur fut faite dans la gestion des organismes de protection sociale faisait partie d'une politique d'ensemble visant à permettre que les appareils syndicaux non seulement se constituent mais deviennent indépendants des travailleurs, et de plus en plus dépendants du gouvernement.

En France : la très laborieuse mise en place d'un système national de prévoyance

En France, le patronat voulait bien de l'aide de l'État, quand il s'agissait de subventions ou de commandes... mais il n'acceptait aucune contrepartie. Il était en particulier réticent à tout système obligatoire d'assurances sociales. Car, affirmait-il toutes ces « protections » allaient entraver la liberté des patrons et... des travailleurs, et rendre de surcroît ces derniers malades, de paresse sans doute.

Comme dans les autres pays européens, le patronat français était réticent à partager avec qui que ce soit son contrôle sur les caisses qu'il avait mises en place.

Diverses lois furent mises en chantier, élaborées, finalement votées après d'interminables allers et retours entre les députés et le Sénat. Mais l'État n'eut ni l'autorité, ni la volonté de Bismarck, ni comme en Grande Bretagne, l'appui des syndicats pour en imposer l'application. Souvent votées à la veille d'élections, ces lois étaient aussitôt amputées d'une grande partie des mesures proposées et devenaient inopérantes.

En retard sur l'Allemagne et l'Angleterre, la France le fut bientôt sur les Pays-Bas, l'Italie, la Roumanie, les Pays scandinaves.

La longue valse-hésitation de la loi sur les accidents du travail...

La seule loi générale qui fut adoptée et appliquée avant la Première Guerre mondiale fut celle concernant les accidents du travail. Il avait fallu 18 ans pour qu'elle voie le jour et remplace une législation qui, en cas d'accident du travail, obligeait à déterminer à qui incombait personnellement la faute. Le patron étant la plupart du temps absent de l'atelier, de la mine, du chantier, il était ainsi d'emblée considéré comme non responsable.

Il fallut de nombreux mouvements de grève, à la suite d'accidents dans les mines, les chemins de fer ou la métallurgie, pour que les choses changent. Le patronat résistait et voulait constituer des caisses par lesquelles il « assurait » les ouvriers à partir de retenues obligatoires sur les salaires, mais comme les patrons disposaient de l'utilisation des fonds, souvent ceux-ci ne servaient que partiellement (voire pas du tout) à l'indemnisation des salariés.

En 1898, une loi fut adoptée qui introduisait la notion de risque inhérent au travail et engageait la responsabilité de l'employeur. Le patron devenait responsable des accidents survenus « par le fait du travail ou à son occasion ». C'était la moindre des choses, mais cela constituait un progrès.

C'est dans cette même année que fut votée une loi encourageant les mutuelles qui resta une des formes courantes de l'assurance-maladie dans cette période.

... à la législation sur les retraites...

Par ailleurs, seules quelques grandes entreprises proposaient à leurs salariés une assurance vieillesse. Mais en se livrant à une véritable escroquerie. Par exemple, le système de prévoyance mis en place par les patrons des mines et qui existait depuis 1850, prélevait une partie du salaire en échange d'une assurance liée au contrat de travail. Privé de travail, le salarié se retrouvait de plus privé de retraite.

L'État voulut mettre en place un contrôle. En décembre 1890, les compagnies de Chemins de fer, qui avaient la même pratique, furent soumises à un contrôle de l'administration. En 1894, ce fut le tour des caisses des Mines. Pour devancer toute législation contraignante le tout-puissant Comité des Forges créa en 1894 ses propres caisses contre les accidents, sur la maladie et les retraites. Mais en 1895, obligation fut faite aux employeurs de verser les cotisations à des organismes officiels ou agréés par les pouvoirs publics.

Le patronat hurlait à chaque restriction de ses prérogatives, criant à chaque fois à la violation de sa liberté... et de celle de l'ouvrier.

Les travailleurs réclamaient de contrôler eux-mêmes les comptes et la gestion des caisses de retraite, et il fallut des luttes importantes dans les Mines et les Chemins de fer, pour que le patronat de ces secteurs finisse par accepter... un certain encadrement et le contrôle de l'État.

Entre 1901 et 1910, les Radicaux au pouvoir mirent à l'ordre du jour les retraites ouvrières et paysannes. Ils voulaient mettre en place un système plus efficace que ces caisses de secours qui mécontentaient tout le monde et dont l'équilibre financier était toujours incertain. Ils prétendaient, au nom de la laïcité, combattre aussi l'influence des sociétés de bienfaisance catholiques.

Les projets qui se succédèrent entre 1901 et 1910 furent l'objet d'affrontements politiques. Et il y eut une campagne contre la loi de 1910 qui déclarait les retraites ouvrières et paysannes obligatoires : les patrons encourageaient l'insoumission des travailleurs face à l'obligation de la retraite. En 1913, sur 12 millions de salariés et 6 millions de travailleurs indépendants, il n'y avait que 3 437 000 assurés, chiffre qui allait décroître dans les années qui suivirent.

Pendant toute la période qui précéda la Première Guerre mondiale, la France en resta donc à privilégier les mesures d'assistance. Il y eut des lois concernant les indigents, les enfants abandonnés, l'assistance médicale à ceux qui n'avaient aucune ressource. Les hôpitaux restaient des centres d'hébergement des pauvres.

... et aux lois sur les assurances sociales de 1930

Lors de la Première Guerre mondiale, en France comme en Angleterre, l'État avait dû prendre en main la direction de l'économie. Il y eut à la fin de la guerre une vague de contestation sociale. Et la protection sociale redevint à l'ordre du jour, une fois de plus.

La valse-hésitation recommença avec de nouveaux projets d'assurances concernant la maladie et la retraite. Une partie de la bourgeoisie française considérait que les lois sociales en vigueur en Allemagne avaient peut-être contribué à empêcher dans ce pays la victoire de la révolution. Par ailleurs, le rattachement à la France de l'Alsace-Lorraine où les travailleurs étaient habitués au système de protection allemand posait un problème d'uniformisation. Mais le patronat continuait à refuser de payer pour des assurances dont le contrôle lui échappait. Une loi fut votée par la Chambre des députés en 1924 pourtant il fallut attendre 1927 pour quelle soit examinée par le Sénat et 1930 pour qu'elle soit vraiment adoptée.

C'est en effet cette année-là que le gouvernement dirigé par le très réactionnaire Tardieu instaura en France les premières assurances sociales

obligatoires pour les travailleurs de l'industrie et du commerce dont le salaire était inférieur à un certain plafond.

Les entreprises voulaient naturellement payer le moins possible. Finalement leurs cotisations furent abaissées et passèrent à 4 % des salaires, le même pourcentage que les cotisations des salariés. Et les contreparties pour le patronat furent immédiates à la même séance, l'Assemblée vota de nombreux dégrèvements d'impôts pour les capitalistes et, en particulier, une réduction de 1 100 millions d'impôts sur les valeurs mobilières et les opérations de Bourse.

Mais le grand patronat ne relâcha pas ses pressions. Il défendait le fait que soient traités séparément les différents risques, vieillesse d'un côté, maladie de l'autre, restant hostile à l'idée d'une « *grande institution sociale coiffée par l'État et reposant sur une démocratie de conseils élus avant tout par les travailleurs* ». Il préférait des institutions spécialisées avec moins de contrôle étatique, ce qui facilitait le contrôle des fonds par le patronat qui pouvait ainsi s'en servir comme d'un moyen de pression sur les travailleurs.

En ce qui concerne l'assurance vieillesse, le patronat imposa que les sommes réunies soient utilisées pour des placements sûrs et que le régime soit celui de la capitalisation, ce qui intéressait les patrons sous l'angle financier. Le minimum d'années de cotisation exigées était de 30 ans. Les cotisations versées depuis la loi de 1910 entraient en compte. Mais bien peu de travailleurs en bénéficièrent. Et, surtout, l'inflation fut telle que les retraites, dépendant des intérêts des capitaux placés, ne valurent plus rien.

Deux ans plus tard, ce système fut complété, sous la pression des milieux catholiques, par une loi sur les allocations familiales.

Face à la crise et la guerre : une « protection sociale » dérisoire

Après l'Allemagne et la Grande-Bretagne, la classe ouvrière française s'était donc vu reconnaître un certain nombre de droits à la « protection sociale », garantis par l'État.

Nous avons vu comment en Angleterre, dès le début du siècle les syndicats et le parti travailliste avaient joué un rôle dans l'adoption de ces systèmes de protection sociale. Et si le système allemand qui fut mis en place au temps de Bismarck avait eu pour but, entre autres, de mettre à

l'écart les organisations politiques et syndicales de la classe ouvrière, la bourgeoisie allemande ne tarda pas à trouver des terrains de collaboration avec les courants réformistes du mouvement ouvrier. L'évolution du fonctionnement des Caisses d'Assurances sociales de ce pays en fut un exemple jusqu'à la montée du nazisme.

C'est sans doute en France qu'avant la deuxième guerre mondiale, cette collaboration dans la protection sociale était allée le moins loin. A cause des réticences du patronat. Mais aussi à cause de l'importance de courants du mouvement ouvrier indépendants du courant réformiste. La CGT du tout début du siècle, marquée par les idées anarcho-syndicalistes dénonça aussi bien les systèmes d'assurances patronales que les lois concernant les assurances sociales dont le contrôle échappait à la classe ouvrière. Et au lendemain de la première guerre mondiale, la fraction du mouvement syndical qui était influencée par la révolution russe continua dans cette voie.

Mais les effets de ces systèmes de protection sociale sur la condition ouvrière étaient dérisoires comparés à la dramatique insécurité dans laquelle le capitalisme allait à nouveau plonger le monde.

Cette insécurité, ce fut d'abord la crise économique qui, à partir de 1929-1930 et pendant dix ans, jeta sur le pavé des dizaines de millions de travailleurs en Europe et aux États-Unis.

Et s'il y eut durant cette même période, des explosions de colère de la classe ouvrière, notamment en 1936, la « protection sociale » n'était pas au cœur des revendications des travailleurs qui luttèrent pour arracher au patronat les moyens de vivre dignement. Il est à cet égard significatif qu'il n'y avait rien à ce sujet dans les accords Matignon, signés au plus fort de la vague de grève de 1936. « *Personne n'y a pensé* », dira Léon Blum.

Mais quand la classe ouvrière laissée sans perspective par les organisations auxquelles elle avait donné sa confiance, fut partout neutralisée, la bourgeoisie eut les mains libres pour entraîner les travailleurs dans la guerre. La classe ouvrière payait à nouveau le prix fort pour n'avoir pas renversé le système.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les bourgeoisies européennes ne remirent pas seulement en place les systèmes de protection sociale existant antérieurement, mais elles les élargirent, les systématisèrent, en y associant encore plus les bureaucraties ouvrières.

Soucieux de remettre en route rapidement l'économie une fois la guerre finie, elles préparèrent la mise en place de systèmes de protection sociale dans le but de faire accepter avec le moins de tensions sociales possible de nouveaux sacrifices aux classes ouvrières.

L'exemple de la bourgeoisie britannique

La bourgeoisie britannique ouvrit la marche.

Au lendemain de la guerre la bourgeoisie anglaise voulait éviter tout risque de mouvement social. Les lois de protection sociale associant les syndicalistes à l'État pouvaient contribuer à stabiliser la situation. Et dans l'esprit des dirigeants de l'impérialisme britannique elles pouvaient aussi éviter qu'une trop brutale récession se reproduise, comme au lendemain de la Première Guerre mondiale, en garantissant un minimum de pouvoir d'achat aux classes pauvres.

Cette politique-là avait été préparée tout au long de la guerre dans le cadre du gouvernement d'union nationale qui associa pleinement les appareils syndicaux et travaillistes à la conduite de l'effort de guerre, du plus bas au plus haut niveau de l'appareil d'État.

Des projets conçus par des politiciens réactionnaires et mis en place par les travailleurs

L'essentiel des mesures de protection sociale adoptées à partir de 1945 s'inspiraient d'un plan élaboré pendant la guerre, en 1942, par un haut-fonctionnaire libéral du nom de William Beveridge – le même Beveridge qui avait élaboré le système d'assurance-chômage de 1911. Ce plan partait d'une idée simple quel que soit le niveau des salaires payés, l'État doit garantir à tous un revenu minimum universel. Le financement de ce revenu minimum universel serait assuré par des cotisations, indépendantes des ressources, payées par les salariés et les employeurs. Quiconque aurait cotisé pendant un temps suffisant bénéficierait de ce revenu universel, qu'il soit malade, au chômage, en congé maternité, en invalidité ou à la retraite. Derrière un langage imprégné de morale bien-pensante presbytérienne, l'objectif de Beveridge était on ne peut plus explicite : il fallait un système qui permette au patronat de payer les bas salaires qui convenaient à ses profits, ou encore de licencier en fonction de ses besoins, sans que cela

risque de déclencher la marginalisation d'une partie des couches les plus mal loties de la classe ouvrière, et donc de mettre en danger la paix sociale.

Sans même attendre la fin de la guerre, le très conservateur Churchill créa en 1944 un ministère de l'Assurance Nationale qui regroupa les diverses protections existantes, préparant ainsi la voie à l'unification des systèmes d'indemnisation qu'avait préconisés Beveridge. Puis, en 1946, le gouvernement du travailliste Attlee (qui avait succédé à Churchill) fit voter la loi sur l'Assurance Nationale, qui apportait la touche finale à la réalisation du projet. Celui-ci était plus compliqué que le projet initial de Beveridge. La principale différence tenait au niveau des indemnités. Là où Beveridge proposait un revenu minimum universel suffisant pour vivre, le gouvernement travailliste substitua des indemnités d'une valeur réelle presque moitié moindre. Le prétendu « socialisme » du parti travailliste n'était en fin de compte que du libéralisme à moitié prix.

Quant à la mise en place du Service National de Santé, qui fit l'objet d'une première loi en 1946, puis fut complétée en 1948, elle s'inspira directement d'un projet élaboré en 1943 par le ministre conservateur de Churchill, Henry Willik. Il devait s'appliquer à tous, le budget de l'État prenant entièrement en charge aussi bien les soins de santé, (recours au médecin de famille et frais hospitaliers), que le financement des installations hospitalières. Il y eut une longue bataille avec les médecins devant lesquels le gouvernement travailliste recula finalement, renonçant à toute forme d'intégration de la profession médicale dans la fonction publique. Les médecins conservèrent leur statut libéral et, en prime, ils reçurent la garantie d'une clientèle stable par l'obligation faite à tout citoyen de consulter toujours le même médecin.

En fait, la gratuité totale des soins disparut rapidement. Mais globalement la Santé était considérée comme un service public, accessible à tous. Mais là encore, comme dans le cas des indemnités sociales, ce qui marqua surtout le nouveau système de santé fut l'insuffisance criante des crédits alloués. Dès ses débuts, le système de santé britannique fut, en Europe occidentale, celui qui coûtait le moins cher à l'État par habitant. Et si, dans les premiers temps, on pouvait peut-être expliquer cette différence par les économies d'échelle réalisées, il devint de plus en plus évident qu'elle reflétait avant tout un niveau d'investissement plus bas qu'ailleurs ce qui n'a jamais cessé depuis.

C'est que si la bourgeoisie et ses politiciens (y compris ceux qui se disent « socialistes ») n'ont pas pour habitude de faire des cadeaux à la population laborieuse, les finances de l'État étaient en outre mises à mal par les autres choix politiques du gouvernement travailliste.

Ces choix, c'étaient d'une part le vaste programme de nationalisations, allant des mines de charbon aux chemins de fer, en passant par l'électricité, l'eau et le gaz, l'acier, etc., dans le but de fournir à la bourgeoisie les fonds dont elle avait besoin pour rétablir rapidement sa présence sur le marché mondial face à ses concurrents impérialistes, tandis que l'État prenait en charge les investissements que les capitalistes ne voulaient pas faire dans les secteurs les moins rentables. C'était aussi la tentative de maintenir les positions de l'impérialisme anglais, et l'entretien d'une armée comptant plus d'un million de soldats qui guerroyaient aux quatre coins du Tiers-Monde.

Dans ces conditions, il n'est bien sûr pas étonnant que les fonds aient manqué pour financer les budgets sociaux. Et, évidemment, au fur et à mesure que le temps passait et que la bourgeoisie se rassurait devant l'absence de grands mouvements sociaux, elle était de moins en moins disposée à autoriser le gouvernement travailliste à faire preuve de la moindre largesse dans ce domaine.

Tout au long de cette période, les appareils syndicaux militèrent pour la paix sociale. Leur slogan, dont l'auteur était le ministre travailliste « de gauche » et ancien leader du syndicat des Transports, Ernest Bevin, était « *il faut gagner la paix* ». Et, en échange, des centaines de bureaucrates syndicaux furent appointés à des postes divers créés autour et alentour des nouvelles institutions mises en place par le gouvernement. La Santé, qui était passée aux mains d'un vaste réseau de comités à compétence régionale et locale, offrit des centaines de sièges aux représentants des appareils, allant de fonctions purement symboliques à des fonctions permanentes à l'échelle nationale, tout comme dans l'Éducation Nationale, elle aussi restructurée. Mais la « réussite sociale » des bureaucrates syndicaux fut particulièrement éclatante au plus niveau de l'appareil d'État où, aux côtés des politiciens travaillistes au pouvoir, leur furent ménagées de nombreuses places en vue, places qu'ils avaient d'ailleurs parfois occupées de façon moins visible durant la guerre. Et les institutions de protection sociale furent l'un des rouages de cette totale intégration.

La Sécurité sociale en France, un des volets de la politique de De Gaulle

Parallèlement, et pour les mêmes raisons fondamentales, un système de protection sociale concernant peu à peu l'ensemble de la population se mit en place en France au lendemain de la guerre.

Une fois la guerre finie, il fallait reconstruire le pays et remettre en marche l'économie. La bourgeoisie avait besoin pour cela d'une classe ouvrière qui produise beaucoup et revendique le moins possible. Elle fit appel à la collaboration des organisations réformistes et stalinienne pour imposer de nouveaux sacrifices aux classes pauvres. A partir de 1943, de Gaulle prépara les institutions et les lois qui devaient assurer le fonctionnement d'un gouvernement d'Union nationale auquel le Parti Communiste Français fut appelé à collaborer. Une place importante était prévue pour une politique de « Sécurité sociale étendue à tous les salariés ». Cette Sécurité sociale fut créée le 4 octobre 1945.

De Gaulle n'agissait pas par philanthropie mais pour faire accepter aux travailleurs des salaires amputés par les effets d'une inflation importante.

Pierre Laroque, l'inspirateur et le premier directeur général de la Sécurité sociale, qui vient de mourir, l'expliquait ainsi quarante ans après, en 1985 : *« Je constatais que les différences et les antagonismes de classe étaient accrus par l'inégalité dans la sécurité. (...) Le but était d'assurer à la masse des travailleurs, et pour commencer aux salariés, une sécurité véritable du lendemain. Cela allait de pair avec une transformation sociale et même économique, l'effort qu'on leur demandait pour la remise en marche de l'économie devait avoir une contrepartie. La mise en place de la protection sociale n'a pas nui à la reconstruction du pays. Elle l'a même favorisée car on a pu demander des efforts considérables aux travailleurs ».*

Dans une situation marquée par des bas salaires, par les difficultés de ravitaillement qui continuaient pour la population laborieuse, par la surexploitation des travailleurs au nom du « retrouvez les manches », il s'agissait effectivement d'offrir aux travailleurs, par le biais d'une assurance, des garanties que le patronat n'avait ainsi pas à leur donner sous forme de salaire.

Dans un autre domaine, De Gaulle déclara le 2 mars 1945 : *« S'il est acquis que, décidément, le peuple français ne se multiplie plus, alors la France ne peut plus être qu'une grande lumière qui s'éteint. Mais, dans ce domaine*

encore, rien n'est perdu, pour peu que nous sachions vouloir. Afin d'appeler à la vie les 12 millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans, (...) d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française, un grand plan est tracé, qui va comporter des avantages attribués aux uns, des sacrifices imposés aux autres, pour qu'à tout prix soit obtenu le résultat vital et sacré. (...) Le gouvernement consultera l'Assemblée sur les premières mesures et les promulguera à temps pour qu'elles puissent jouer au moment tant attendu où rentreront nos hommes mobilisés, prisonniers, déportés, et où se fonderont ou renaîtront un grand nombre de foyers français ».

On voit pourquoi le volet « allocations familiales » de la Sécurité sociale allait prendre tant d'importance.

L'extension du système d'assurances sociales à tous les salariés devait se faire par le rattachement à un ensemble unique des multiples institutions existantes (caisses mutuelles, caisses dépendant des syndicats, régimes spéciaux, caisses patronales, etc.). Mais néanmoins on n'assista pas à la fusion totale des différents organismes. La situation antérieure, les intérêts corporatistes, les problèmes spécifiques liés aux différents types de « risque » (maladie, vieillesse, famille) engendrèrent une législation infiniment complexe et une administration à laquelle furent largement associés les représentants des syndicats.

Avec la collaboration du PCF, du PS et des syndicats

Il a eu toute une propagande de la part des organisations ouvrières et, en particulier, du Parti Communiste et de la CGT, présentant ces Caisses comme des caisses appartenant en quelque sorte aux travailleurs parce que les syndicats et en particulier la CGT étaient associés à leur administration.

Mais la place faite aux syndicalistes dans l'ensemble des structures de la protection sociale ne voulait pas dire que les organisations ouvrières y jouaient un rôle déterminant dans les décisions essentielles.

Le montant des cotisations et des prestations des différentes caisses était fixé par l'État, au plus haut niveau et en fonction des intérêts généraux de la bourgeoisie et des différents groupes de pression. L'ensemble des décisions financières, y compris celles réglant les rapports entre les différentes caisses étaient de la compétence de l'État. Le pouvoir de

décision sur le financement de la Sécurité sociale étant aussi du ressort de l'État. Seules les caisses complémentaires ou facultatives gardaient une autonomie financière.

On mesure ainsi toute la relativité des propos des dirigeants de la CGT et du PC sur le rôle qu'ils jouaient dans ces caisses: celui de gestionnaires exécutant la politique gouvernementale, pas celui de défenseurs des intérêts spécifiques des salariés.

Alors la Sécurité sociale de l'après-guerre, une conquête ouvrière? Eh bien non.

Un système permettant de faire jouer la solidarité nationale en faveur des plus pauvres?

Eh bien non, non plus.

Un système financé par les seuls travailleurs

Dans sa conception même la Sécurité sociale reposait sur un système de prélèvements obligatoires sur les salaires, forcément plus lourds à supporter pour ceux qui ont des bas salaires. Ce financement par les salariés constitue l'injustice de fond, car ce sont les profits qui devraient payer. Mais on fit tout, en outre, pour créer, au sein même de ce système de financement, des inégalités.

Les cotisations furent plafonnées, c'est-à-dire que tous ceux qui touchaient plus que ce plafond avaient une partie de leur salaire non soumis aux cotisations versées dans le régime général. Pour la maladie, l'assuré pouvait compléter ses droits en recourant à une mutuelle ou une assurance privée.

Pour la retraite, on inventa des régimes complémentaires qui allaient quelques années plus tard devenir obligatoires, dont les cotisations ne servaient pas à financer les retraites de l'ensemble des travailleurs, comme c'est le cas pour la retraite des cadres. L'adoption d'un système de retraite par répartition n'était pas destiné à augmenter la solidarité, comme on l'entend souvent répéter. Il devait permettre de faire face à la nécessité de payer immédiatement un certain nombre de pensions et avait en outre l'avantage de protéger relativement les retraites des poussées inflationnistes dont les salariés d'avant-guerre avaient fait la triste expérience.

La présence des représentants des syndicats à tous les niveaux de l'administration n'a même pas empêché qu'on impose à la classe ouvrière de

faire les frais de la protection sociale pour d'autres couches de la population, comme ce fut le cas pour l'extension de la Sécurité sociale à l'ensemble de la société et pas seulement aux salariés.

En 1946 alors qu'il n'y avait toujours que 53 % de la population couverte en cas de maladie, le gouvernement se proposait d'intégrer les agriculteurs, les commerçants, les professions libérales au régime général. Mais celles-ci s'insurgèrent à l'idée que leurs cotisations serviraient aux salariés. Si bien que devant cette hostilité et le refus de payer, le MRP (le grand parti de droite de l'époque) recula et l'autonomie des régimes spéciaux fut maintenue. Ce qui n'empêcha pas, quelques années plus tard, que ces mêmes régimes demandent au régime général des salariés de renflouer leurs déficits.

L'État-providence... pour la bourgeoisie

Les systèmes de protection sociale mis en place dans la plupart des pays européens au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale avec la participation des appareils syndicaux réformistes et, là où ils étaient influents, stalinien, portent dans chaque pays la marque des systèmes antérieurs.

Le financement des systèmes de la Santé, des retraites, du chômage, des allocations familiales, varie considérablement entre l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Et dans chaque pays, il varie aussi selon le risque considéré. Mais au-delà de cette diversité qui tient à l'histoire politique et sociale de chaque pays, il y a de grandes similitudes.

La première, c'est l'importance du budget global des prestations sociales évalué à 2 500 milliards en France, 3 500 milliards en Allemagne, un peu moins en Angleterre. C'est-à-dire plus que le budget de l'État. Dans un pays comme la France, toutes ces dépenses ne sont pas à porter au compte de la Sécurité sociale, celle-ci ne comprenant que les régimes obligatoires de base concernant la maladie, la vieillesse et les allocations familiales. A son budget spécifique qui s'élève à 1 700 milliards, il faut ajouter d'autres secteurs directement financés par l'État, par les caisses complémentaires, par les caisses chômage, ainsi que le secteur mutualiste.

La seconde similitude c'est le caractère dominant voire presque exclusif du financement par les salariés. Car au-delà des différences entre le système maladie britannique entièrement financé par l'impôt et le système français établi sur la base des cotisations basées sur les salaires, la règle

générale est que les prélèvements obligatoires se font dans les deux cas sur les salaires qui sont les seuls revenus des travailleurs.

La troisième, c'est que si les travailleurs financent les systèmes de protection sociale, les décisions concernant le montant des prélèvements, celui des prestations, les compétences des différentes caisses et leurs relations financières c'est-à-dire toutes les décisions importantes sont prises par l'État. Sans doute y a-t-il bien des différences entre l'autonomie Financière dont disposent les caisses d'assurances dans le système allemand, Français ou britannique. Mais, dans aucun cas, cette autonomie ne permet de modifier les règles générales imposées par l'État. Les bureaucraties syndicales ne le cherchent d'ailleurs pas. Pas plus qu'elles ne cherchent ne serait-ce qu'à permettre aux travailleurs de contrôler comment leur argent est utilisé.

Alors, protection sociale synonyme d'État providence ?

Mais État-providence pour qui ?

Dans le système capitaliste, la protection sociale est un des moyens que se donnent la bourgeoisie et l'État pour assurer la stabilité de la société au plus bas prix possible. Au plus bas prix possible, oui. Et d'abord parce que cette « protection sociale » permet au patronat d'économiser sur les salaires. Le montant des salaires qui seraient nécessaires pour que les salariés individuellement se paient les soins de santé, la retraite et les charges familiales est bien supérieur à ce qui se pratique dans la société. Le patronat devrait déboursier bien plus pour cela. Or c'est ce qu'il ne veut pas faire. Il préfère le système des « assurances », en les faisant financer autant que faire se peut par les salariés eux-mêmes.

En aucun cas les travailleurs ne peuvent considérer les systèmes en place comme des conquêtes ouvrières. Les syndicalistes français réformistes ou staliniens parlent aux travailleurs de « notre Sécu ». Eh bien non, cela n'a jamais été vrai. Car depuis des décennies maintenant ces systèmes de protection sociale contribuent à drainer vers les caisses de l'État et du patronat des parties de plus en plus importantes de la richesse sociale produite par la classe ouvrière.

Il y a une formidable imposture dans la façon dont les pouvoirs publics et les journalistes à leurs bottes nous présentent les problèmes du financement de la protection sociale.

Depuis cinquante ans qu'ils sont en place, le patronat n'a jamais pris sur ses richesses pour faire fonctionner ces systèmes.

Oh, bien sûr, depuis 1989 on peut lire sur les feuilles de paye, la rubrique des cotisations patronales. Mais celles-ci sont, tout comme les cotisations salariales, du salaire différé. En tout cas, elles sont comptées par les entreprises comme des coûts salariaux. Et elles servent même de prétexte aux employeurs pour refuser des augmentations de salaires, parce que, se lamentent-ils, les charges sociales sont trop élevées.

Un déficit lié au profit

Or c'est pourtant sur cette fameuse part patronale que le patronat ne cesse d'économiser. Tout d'abord en laissant chaque année une ardoise de quelques milliards de cotisations impayées. Et puis en obtenant en permanence de nouveaux types d'exonérations près de 31 milliards en 1994, 43,4 milliards en 1995 et 64,3 milliards en 1996.

Peu de chose comparé aux 1 700 milliards du budget de la Sécurité sociale ? Oui, sans doute. Mais à ce moment-là le déficit dont on nous rebat les oreilles est aussi bien peu de chose

Sans compter que le patronat n'est pas le seul mauvais payeur. L'État lui emboîte le pas. Tout d'abord parce qu'il ne compense pas les exonérations patronales qu'il autorise. Il manquerait quelques 16 milliards pour la seule année 1996. Et aussi parce que, lui-même, en tant qu'employeur, lésine sur cette fameuse part patronale. C'est ainsi par exemple qu'il continue à ne verser pour les fonctionnaires que des cotisations au taux de 15,5 % au lieu des 16,7 % qu'il devrait payer.

Et puis les capitalistes ne se contentent pas de jouer les mauvais payeurs. La Sécurité sociale est pour certains d'entre eux un marché protégé. L'industrie pharmaceutique par exemple. Les statistiques évaluent la consommation de 1995 à 126 milliards de francs pour la pharmacie de ville et la pharmacie hospitalière. Si l'on tient compte de la seule pharmacie de ville, la Sécurité sociale assurerait le remboursement de 55 milliards sur un an. Or dans le prix des médicaments il y a évidemment les profits. Le Monde cite un directeur du cabinet Droit et Pharmacie, Philippe Conquet qui expliquait : « on a vécu dans un confort extraordinaire sur un marché extrêmement fermé. Le système de protection sociale a été un système de protection de l'industrie ». Alors plutôt que d'accuser les travailleurs de trop se soigner, ne serait-il pas plus judicieux de contrôler d'un peu plus près les prix et les profits des trusts de l'industrie pharmaceutique ?

Et puis surtout il y a dans le budget de la Sécurité sociale un poste de dépenses où il est encore plus clair que l'État fait payer à la Sécurité sociale bien plus que les soins, les médicaments et l'hébergement, en lui imputant des charges qu'elle ne devrait pas assumer : c'est celui des dépenses hospitalières. Elles constituent le poste le plus important de l'assurance-maladie et s'élèverait à 254,7 milliards en 1996. Soit 15 % des dépenses générales de la Sécurité sociale et près de 56 % des prestations maladie. Eh bien on s'aperçoit qu'une partie importante de ces dépenses devraient relever d'autres budgets. C'est le cas des bâtiments, des équipements, de la recherche scientifique, de la formation du personnel hospitalier et même de l'enseignement prodigué aux futurs médecins.

C'est l'État qui finance la construction et l'entretien des casernes, la formation des officiers et sous-officiers, les dépenses d'armement. Pourquoi serait-ce à la Sécurité sociale de financer en tout ou partie la construction et l'entretien des hôpitaux, leur équipement, et la formation des médecins libéraux ?

On peut estimer aussi que les 3/4 des recherches médicales en France sont financés par le biais de l'hôpital public. Sans compter le marché protégé que le secteur hospitalier public représente pour les fabricants de matériel médical qui constitue un secteur de pointe dont le chiffre d'affaire augmente de 10 par an en moyenne.

Mais la Sécurité sociale ne finance pas seulement les hôpitaux publics, 25 % des remboursements vont au établissement privés qui fonctionnent selon la loi du profit. Or les pouvoirs publics en favorisent le développement. Pour diminuer les dépenses publiques ? C'est le prétexte, mais surtout pour satisfaire la soif de profit des sociétés comme la Générale des Eaux et autres groupes financiers qui mettent en place de véritables chaînes de cliniques, d'hôpitaux, dans les domaines ou les spécialités les plus rentables.

La gratuité des soins est de moins en moins assurée en France. Le rôle croissant des mutuelles qui, en 1994, remboursaient 7,7 % de l'ensemble des dépenses au lieu de 4,3 % en 1981 en est la preuve. Et si aujourd'hui 87 % des personnes ont éprouvé le besoin de s'affilier à une mutuelle, au lieu de 77 % en 1981, c'est bien parce que les remboursements financés par la Sécurité sociale ont diminué.

C'est dire combien est injuste toute la propagande faite autour du prétendu déficit des caisses d'assurance maladie dont on nous dit qu'il ruine

l'économie et l'État. Depuis quinze ans les mesures et les réformes qui se sont succédé ont augmenté les cotisations des salariés et réduit les remboursements. Et l'on nous parle toujours d'un déficit incurable. Mais tout de même, si l'État et les patrons payaient leurs dettes et si l'on soignait un peu moins les profits privés de ceux qui vivent de la santé, les comptes de l'assurance maladie seraient équilibrés.

Mais la Santé n'est pas le seul secteur de la protection sociale où les pouvoirs publics pleurent misère et voudraient remettre en cause des avantages.

C'est ainsi que l'on vient aussi nous dire qu'il y a un problème général de financement des retraites. Les 12 millions de beaux bébés joufflus dont parlait de Gaulle n'auraient pas fait eux-mêmes assez de bébés pour qu'une bonne retraite leur soit assurée. Et puis non seulement la population n'est pas assez nombreuse, mais voilà que les salaires n'ayant pas assez augmenté, et le nombre de chômeurs s'étant accru, les cotisations des actifs ne parviendraient plus à financer les retraites des inactifs. Et pour bien nous faire accepter dès aujourd'hui des sacrifices, on nous parle des malheurs prévisibles des retraités de demain, de l'an 2010. Année fatale pour les retraités.

Alors comme pour l'assurance maladie, des mesures lésant les salariés ont été prises. Depuis 1993, on a décidé d'exiger progressivement, dans le secteur privé, 40 ans de cotisations au lieu de 37 1/2 pour bénéficier de la retraite à taux plein. Par ailleurs, au lieu de calculer le montant de la retraite sur les salaires des dix meilleures années de salaire, on le calcule sur celui des 25 meilleures années. Cette remise en cause en annonce d'ailleurs d'autres. Et si, en 1995, Juppé a fait machine arrière sur les retraites des cheminots et du secteur public, c'est à cause des grèves de novembre-décembre 1995. Mais le gouvernement n'a pas renoncé.

Il invoque aujourd'hui le fait que le système de la répartition actuellement en vigueur dans les régimes obligatoires ne conviendrait qu'en période d'expansion démographique et de plein emploi. Et l'on propose aux travailleurs, pour compenser l'insuffisance des prestations versées par les régimes de retraite obligatoires, de se garantir un revenu complémentaire, en cotisant à des fonds de retraites par capitalisation.

Et puis bien sûr, en cette période de chômage, on vient nous dire que l'assurance-chômage ne peut plus fonctionner comme avant. Il faut dire qu'elle avait été mise en route en 1958, à une période de plein emploi.

Les caisses chômage vivaient à l'aise dans les années soixante, avec des cotisations à la fois salariales et patronales très limitées. Et jusqu'en 1973 le régime se montrait large, faisant bénéficier de certaines indemnités les rapatriés, les sinistrés du barrage de Fréjus, des jeunes en formation professionnelle, des stagiaires.

Dans toute la période de plein emploi, les caisses de l'assurance-chômage contribuaient à donner à l'ensemble de la classe ouvrière confiance dans l'avenir. Et lorsqu'au début des années 1970, en même temps que commençait la crise économique, le patronat mit en place les premiers plans de restructurations de l'industrie textile, de la sidérurgie, lorsque des travailleurs furent licenciés par dizaines de milliers, la bourgeoisie puisa largement dans les caisses chômage pour rassurer la classe ouvrière. En 1974, le gouvernement décida même qu'en cas de licenciements économiques, les travailleurs percevraient pendant un an une allocation correspondant à 90 % de leur salaire. C'est qu'il fallait faire accepter ces licenciements à la classe ouvrière. Une fois que le chômage fut entré dans les mœurs, on en revint à un régime nettement moins favorable aux travailleurs, en même temps qu'augmentaient le taux des cotisations.

Alors, aujourd'hui, le patronat fait payer à la Sécurité sociale, à l'État une partie des prestations du chômage. Et surtout aux chômeurs en réduisant, voire en supprimant leurs allocations. Des centaines de milliers d'entre eux n'ayant plus droit qu'à une allocation minimum financée par les pouvoirs publics.

Bien évidemment, la baisse régulière de la part qui revient à la classe ouvrière dans le revenu national, du fait du blocage des salaires et du chômage, se traduit par une baisse des rentrées des différents organismes de protection sociale. Mais pourquoi serait-ce aux salariés de renoncer aux quelques avantages pour lesquels ils n'ont cessé de cotiser.

On estime qu'une baisse de 1 % de la masse salariale entraîne une diminution de cotisations de quelques 10 milliards. Que 100 000 chômeurs de plus font 8 milliards de recette en moins. Mais à qui la faute sinon au patronat qui supprime des emplois, et qui augmente, lui, ses profits pendant ce temps.

Ce n'est pas aux travailleurs de payer

Alors qui doit payer ?

L'État, par l'impôt ? Pourquoi pas. Mais à condition que cet impôt frappe les riches et non pas les bas salaires, les chômeurs indemnisés, les retraités qui n'ont que de petites pensions pour vivre.

En réalité, la protection sociale n'est pas seulement un facteur d'ordre social. Pas seulement une source de profit. Mais elle est, comme bien d'autres interventions de l'État dans le domaine économique, une façon de réguler le marché du travail, et de protéger autant que faire se peut, le fonctionnement du système capitaliste des à-coups que les lois du marché ou plutôt la loi du profit engendre.

Nous avons vu comment le capitalisme avait eu besoin de protection sociale dès le début, non seulement pour se protéger des risques de révoltes, mais aussi pour avoir à sa disposition la main-d'œuvre dont il avait besoin.

Cela est resté vrai dans toutes les périodes qui ont suivi, celle où l'économie a connu une expansion, celle où elle a connu des crises, celles où les rivalités entre les puissances impérialistes ont engendré des guerres, celle où, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une minorité de pays riches ont nouveau connu deux décennies de relative expansion.

C'est encore vrai, et encore plus vrai en cette période de crise, où l'on voit comment dans la crise, la protection sociale est avant tout destinée à permettre au patronat de se sentir les mains libres pour mener dans le domaine de la main d'œuvre la politique dont il a besoin.

Et cela est vrai dans tous les pays d'Europe. Cela ne dépend pas, comme on voudrait nous le faire croire, du fonctionnement des actuelles institutions chargées de la protection sociale, ni de la part plus ou moins grande de financement de l'État. Car en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie on voit les États mener des politiques similaires. Ce n'est pas une question de couleur politique des gouvernements. Le PS menait au gouvernement en ce domaine la même politique que Juppé. Et c'est la même chose en Angleterre entre les travaillistes et les conservateurs.

Et ce qui se passe en France est significatif. Au niveau de la Sécurité sociale proprement dite, une part de plus en plus importante des restrictions imposées aux assurés découle de l'extension du chômage. Mais en même temps une part des prestations sert à financer de façon détournée des allocations aux chômeurs. En particulier par le biais des retraites, de celles qu'on appelle les « pré-retraites ». Et depuis le début de la crise, depuis les

années 73-74 de l'aveu même des experts, la protection sociale a servi « à éliminer du marché du travail » ceux dont on voulait se débarrasser.

C'est en tout cas le sens de toutes les réformes qui se sont succédé.

Alors il n'y a aucune raison pour que les salariés acceptent le moindre sacrifice supplémentaire pour financer la protection sociale.

Toutes les logiques financières que les gouvernements mettent en avant pour justifier des prélèvements supplémentaires sont des rideaux de fumée. Tout comme celles qu'ils mettent en avant pour justifier les réductions des prestations. Les caisses de l'État, celles des caisses de Sécurité sociale, celles de Unedic ont été remplies avec l'argent des salariés. Alors il ne faut pas que tous ceux qui n'ont que de modestes salaires, ou de modestes pensions de retraite pour vivre, acceptent de payer davantage, ni par de nouvelles cotisations, ni par des impôts supplémentaires.

Tous ceux qui invitent les travailleurs à accepter de nouveaux sacrifices au nom de l'intérêt général, ne font en fait que défendre des intérêts particuliers, qui sont ceux des riches et des nantis.

Tous les salariés qui défendent leurs droits dans ce domaine ont raison de le faire, même quand le gouvernement ou le patronat ont le culot de les accuser de défendre des privilèges. Toutes ces luttes, ces protestations, défensives certes, mais souvent amples, comme celles de novembre-décembre 1995, sont entièrement justifiées et utiles.

Mais dans ces luttes, il faut savoir que l'intérêt des travailleurs ne se confond pas avec celui des bureaucraties syndicales qui ont tiré influence et profit du fait qu'elles ont cautionné et fait fonctionner les systèmes mis en place par la bourgeoisie pour la servir.

Les travailleurs n'ont pas de « système » à défendre: c'est la société qu'il faut changer

Nous ne défendons pas tel système contre tel autre. Nous ne disons pas que la solution pour les travailleurs c'est que l'État adopte un système plus britannique ou plus allemand. pas plus que nous ne disons que le système français est en quoi que ce soit plus favorable aux travailleurs que ceux des pays voisins. Il est anti-ouvrier depuis ses origines. Tout comme les autres systèmes européens.

Nous ne défendons aucun système de protection sociale inventé par les capitalistes. Mais nous défendons le droit à la santé gratuite, à une retraite décente, à une indemnisation totale en cas de chômage pour les travailleurs, comme complément d'un droit à un niveau de vie qui corresponde à la richesse actuelle de la société.

Fondamentalement, la protection sociale qui existe dans les différents pays d'Europe, comme plus généralement les interventions de l'État sur le plan social et économique, est destinée à protéger les capitalistes des conséquences désastreuses que peuvent avoir pour leurs profits et pour la stabilité de la société, les lois aveugles du marché capitaliste et la soif de profit des possédants.

Mais même dans la minorité de pays riches à laquelle appartient la France, la protection sociale n'est qu'un correctif dérisoire aux inégalités sociales. Elle rend tout juste un peu plus supportable, à une fraction des travailleurs, l'exploitation dont ils sont victimes. Mais elle ne parvient même pas à garantir à tous, de façon durable, un niveau de vie décent.

En France, en Allemagne, aux USA, en Angleterre, en Espagne, les pauvres, les exclus, les chômeurs disposant d'allocations de misère sont de plus en plus nombreux. Y compris dans ces pays, le contrat dont parlaient les révolutionnaires de 1789 n'est même pas respecté. Et, parallèlement, une autre partie de la population de la planète, des milliards d'hommes et de femmes, dans les autres pays du monde en sont encore à vivre dans des conditions aussi tragiques qu'il y a un siècle et demi, « *l'incertitude de l'existence* » pour le prolétariat dont parlaient Marx et Engels.

C'est à ce problème-là qu'il faut s'attaquer.

Le plan d'attaque des gouvernements contre le système de retraites mis en place après la Seconde guerre mondiale a commencé en 1991, lorsque le socialiste Rocard publie un Livre blanc des retraites, où il préconisait déjà le report de l'âge légal de la retraite. Puis, ce fut la réforme Balladur, votée en juillet 1993, dont nous écrivions à l'époque: « Elle a porté de 37 ans et demi à 40 ans le nombre d'années travaillées nécessaires pour avoir droit à une retraite à taux plein, retraite qui sera désormais calculée sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années. Bref, il faudra cotiser bien plus longtemps pour percevoir une pension bien moindre. Cette loi entrera en vigueur à partir de janvier prochain et s'appliquera progressivement aux différentes tranches d'âge, ce qui aboutit à diluer sur la durée la remise en cause des acquis, et à rendre ainsi plus difficile une riposte collective des gens concernés. » La réforme Balladur ne s'appliquait qu'aux travailleurs du secteur privé.

Mais c'est en 1995 que le gouvernement se trouve confronté à la résistance du monde du travail: un vaste mouvement de grève s'engage dans la Fonction publique contre la réforme de la Sécurité sociale et contre la réforme des « régimes spéciaux » de retraite. Il sera marqué par la grève générale des cheminots, en novembre et décembre. Suite à cette grève, le gouvernement sera forcé de reculer et de retirer son projet de loi.

Lutte de Classe, n° 17 (Janvier-février 1996)

France novembre-décembre 1995

Chronologie du mouvement

Prélude

Dimanche 29 janvier 1995

FO: au terme de trois cents réunions syndicales, organisées à partir de novembre 1994, FO réunit 10000 personnes à Paris, à Bercy, pour la défense de la « Sécu pour tous ». Blondel y lance un avertissement au futur gouvernement et au futur président. La Sécu appartient aux salariés, elle doit par conséquent être gérée par les partenaires sociaux. La fiscalisation

ferait « dépendre la Sécurité sociale des fluctuations du budget de l'État ». Il conclut: « La défense de la Sécurité sociale mérite une grève générale inter-professionnelle. Nous y sommes prêts si nécessaire ».

Le même jour, « une quinzaine d'associations », dont CGT, UNEF, MJCF, FSU, appellent à des manifestations le 4 février dans plusieurs grandes villes.

Samedi 4 février 1995

CGT: *L'Humanité*: « Ils étaient des milliers à manifester à Paris, Toulouse, Marseille, Lyon... pour exiger l'arrêt du démembrement de la Sécurité sociale ». *L'Humanité* dénombre cependant 30 000 Parisiens, 10 000 Toulousains, 30 000 Marseillais, 8 000 Bretons, 6 000 Nordistes, 25 000 Lyonnais et donc « plus de 100 000 voix et un cri: Pas touche à la Sécu! ».

Lundi 4 septembre 1995

Gouvernement: Juppé annonce qu'il n'y aura pas de mesures d'augmentation générale pour les fonctionnaires en 1996. La déception est d'autant plus grande que la mise à l'écart de l'ultralibéral Madelin avait laissé planer, à tort, un espoir de détente.

Vendredi 22 septembre 1995

Syndicats: à l'issue d'une réunion infructueuse avec le ministre de la Fonction publique d'alors (Puech), toutes les organisations de syndicats de fonctionnaires décident d'appeler à la grève pour le 10 octobre. Deux jours plus tard, elles seront rejointes par les trois fédérations d'EDF-GDF et par la quasi-totalité des entreprises publiques: RATP, SNCF, France Télécom. Seule la fédération CFTC des transports semble avoir boudé l'appel à la manifestation.

Mercredi 4 octobre 1995

Gouvernants: La Sécurité sociale a 50 ans. Chirac prend la parole à la Sorbonne sur la Sécurité sociale. Tout en se posant en « garant de la Sécurité sociale », il fait marche arrière sur ses déclarations de candidat. Il préconise « une extension de l'assiette des cotisations à l'ensemble des revenus ».

Juppé se félicite de la réforme des retraites de Balladur (allongement des annuités de 37,5 à 40 ans et calcul des pensions sur une base moins favorable). Il indique qu'il envisage d'étendre la mesure à tous ceux qui en sont exemptés et, pour le déficit de la branche vieillesse, il n'exclut pas de

« faire répartir l'effort entre les actifs et les retraités ». Et le ministre de l'Économie, Arthuis, glisse qu'il « faudra » transférer « près de 400 milliards de francs » de cotisations sociales sur « l'ensemble des ménages et l'ensemble des revenus, voire sur les entreprises ».

Premières protestations

Mardi 10 octobre 1995

Barrot, ministre du Travail, déclare : « Il n'y a pas de revenus tabous qui pourraient, en quelque sorte, être exonérés de l'effort de solidarité ». Pour lui, « la grève est une sorte d'échec ». Un consultant dit « social », Brunhes, proche de Mauroy, commente ainsi la manifestation : « Je ne pense pas qu'on reverra de sitôt les fonctionnaires dans la rue ».

Journée de grève (55 % de participation) et de manifestations unitaires à l'appel des sept fédérations syndicales de fonctionnaires (UNSA, CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC, FSU) et de la plupart des syndicats des entreprises publiques ainsi que la FEN, la CFE et SUD-PTT. En tête Blondel (FO : « Nous allons essayer de tenir le soufflet le plus longtemps possible pour que la température ne retombe pas trop vite »); Notat (CFDT, qui déclare : « Le gouvernement a franchi la ligne jaune »); Viannet (CGT, pour qui il y aura « forcément des prolongements ») et même Deleu (CFTC). Selon *Les Échos*, « on n'avait vu une telle mobilisation syndicale depuis 1986, après la décision du gouvernement... Chirac de geler les salaires des agents de l'État ». Ils protestent sur le blocage des salaires mais, côté entreprises publiques, on s'inquiète de l'avenir des statuts et des retraites. Un responsable de la Fédération Générale Autonome des Syndicats déclare : « Les gens veulent en découdre ».

Jeudi 12 octobre 1995

Grève des agents de conduite SNCF de la banlieue parisienne.

Lundi 16 octobre 1995

Le gouvernement décide de ramener le taux directeur des dépenses hospitalières pour 1996 à 2,1 %, soit le taux de l'inflation, contre 3,8 % en 1995. La hausse du forfait hospitalier est annoncée. Le 1^{er} janvier 1996, il passera de 55 à 70,00 francs (par personne et par jour). Rappel : mis au point quand Ralite (PCF) était ministre de la Santé, le forfait a été lancé en

1982 par Bérégovoy, ministre des Affaires sociales (en même temps qu'un remaniement ministériel qui envoyait Ralite... à l'Emploi, alors que se préparait une vague de licenciements). Il coûtait 33 F en 1982. Il augmenta le 1^{er} juillet 1991 (Bianco-Durieux) de 51 % en passant de 33 à 50 F. Le plan Veil d'août 1993 l'avait encore augmenté de 10 % en le faisant passer de 50 à 55 F.

Mercredi 25 octobre 1995

Grève à la SNCF.

Vendredi 27 octobre 1995

Barrot anime des forums de la Sécu dans différentes villes avec les organisations syndicales.

Lors du forum de Limoges avec les syndicats, la discussion tourne court sur les retraites et les représentants locaux s'estimant « insultés » par Barrot quittent la salle. Barrot dénonce ces « casseurs » en leur rappelant que le « mur de Berlin est tombé » et « je dirai aux militants cégétistes que leurs dirigeants sont irresponsables ».

À Metz, c'est Raoult qui se fait claquer la porte au nez par les représentants de cinq confédérations (FO, CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC) qui ne veulent pas cautionner un « simulacre de négociations ».

Devant les administrateurs CGT des organismes de la Sécurité sociale réunis le même jour, Viannet (CGT) dénonce les forums comme des « ersatz de concertation. Les décisions risquent de tomber avant même qu'ils soient terminés » et « la course de vitesse qui nous emmène de plus en plus loin et de plus en plus vite vers une Sécurité sociale atrophiée, sorte de minimum vital de la santé et de la protection sociale ».

FO et la CGT appellent d'abord séparément pour le 14 novembre à un « rassemblement unitaire » pour la défense de la Sécurité sociale. Mais Viannet indique que « les positions des différentes organisations syndicales sont plus proches qu'il n'y paraît ».

Lundi 30 octobre 1995

Le plan Juppé est déjà dans l'air. Des éléments en sont indiqués dans la presse qui s'interroge sur la manière dont le gouvernement va les faire passer (une semaine avant, Chirac a semblé indiquer qu'il ne ferait pas appel aux ordonnances). Pons (Transports) défend la nécessité du contrat de plan à la SNCF.

Convoquée à l'origine par la CFDT, se tient une réunion unitaire des dirigeants syndicaux initialement ouverte à cinq confédérations (CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC). Au dernier moment s'y ajoutent la FEN, la FSU et l'UNSA (autonomes).

FO s'interrogeait sur l'opportunité de participer à cette rencontre. Blondel y voyait une manœuvre contre FO car l'UNSA et la FEN sont plus proches de la CFDT (et la FSU proche de la CGT). Finalement les FO, arrivés avec un quart d'heure de retard, déclarent : « *Nous sommes venus. Cela traduit déjà un état d'esprit* ». Un lieutenant de Notat lâche : « *Comment voulez-vous qu'on arrête le principe d'une action commune sur un ou deux moteurs alors que nous ne sommes d'accord sur rien avec FO* ». Finalement, les huit accouchent d'une déclaration commune sur l'avenir de la Sécu (une « *initiative sans précédent depuis 1967* », commente *Le Monde*) ; les forums sont dénoncés comme un « *simulacre de concertation* ». Les organisations annoncent un « *temps fort de la mobilisation* » pour le 14 novembre sans indiquer précisément s'il s'agira de manifester ou de débrayer dans les entreprises. La fiscalisation et l'étatisation sont rejetées. Et le financement de la Sécurité sociale doit continuer à reposer sur les salaires.

Mardi 31 octobre 1995

CFDT, CFTC, CGC et FO signent un accord sur le temps de travail avec le patronat. Selon le CNPF, il s'agit « *de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, mais dans un sens qui permette aux entreprises d'améliorer leur compétitivité* ». La CGT refuse de signer. Blondel prétend signer « *parce que nous sommes partisans de la négociation collective et que nous ne voulons pas que le gouvernement et les parlementaires s'en saisissent* ». La presse expliquera par la suite qu'il pourrait s'agir d'une concession de Blondel faite au CNPF en espérant en retour garder son appui pour défendre la place de FO comme administrateur de la branche maladie (partagée avec le CNPF) dans le cadre de ce que le gouvernement trame contre la Sécurité sociale dans les coulisses du gouvernement.

Mardi 7 novembre 1995

Sécu : le CNPF réclame une réduction drastique des dépenses avant tout nouveau prélèvement. Mais Juppé a déjà prévu la hausse des prélèvements. Le gouvernement Juppé II est formé.

Pour le 14, les confédérations prévoient des manifestations unitaires à Paris et Lyon. À Marseille, où Blondel sera présent, FO et CGT prévoient de manifester séparément.

Vendredi 10 novembre 1995

Chirac reçoit discrètement Notat et Blondel.

Blondel se dit soulagé quant à « *certaines craintes* » concernant la Sécurité sociale.

Samedi 11 et dimanche 12 novembre 1995

Barrot consulte successivement « *l'ensemble des partenaires sociaux* » : CNPF, CFTC, CFDT, CGC, FO, UPA, CGPME, CGT.

À l'issue, Barrot déclare : « *Des efforts exigeants sont inéluctables* ».

À la sortie de son entrevue avec Barrot, Blondel déclare : « *La Sécurité sociale est sauvée* ». Cependant la manifestation unitaire du 14 est maintenue.

Lundi 13 novembre 1995

Début du débat parlementaire sur la protection sociale qui doit durer deux jours.

Le CCN de FO décide par un vote unanime des participants d'appeler les salariés du secteur privé, de la fonction publique et du secteur nationalisé à une grève le mardi 28 novembre pour défendre la Sécu, les salaires et l'emploi.

Mardi 14 novembre 1995

Journée de mobilisation : « *Pour la première fois depuis 1967, écrit L'Humanité, la CGT, FO, la CFDT, la CGC, la FEN, la FSU, la CFTC et l'UNSA [...] affiche[nt] un front uni pour [...] une forte étape de mobilisation* ». Le PCF et le PS apportent leur soutien aux syndicats. « *81 manifestations dans toute la France* » et « *Une foule considérable* », selon *L'Humanité*.

Viannet déclare : « *Devant un problème aussi sérieux et aussi grave, le mieux est d'éviter de faire cavalier seul pour que tous les syndicats discutent. C'est en tout cas ce que nous allons essayer de faire* ». Pour Deschamps (FSU), l'appel de FO est « *une bonne décision* ». Il approuve « *le tiercé Sécu, salaires, emploi* » tout en contestant « *la décision qui fixe la forme et le jour de la mobilisation* », mais « *l'important c'est le fond* », et compte appeler pour le 28.

Mercredi 15 novembre 1995

Juppé présente son plan de réforme de la Sécurité sociale devant le Parlement. Il engage la responsabilité du gouvernement sur sa déclaration (le plan Juppé). L'Assemblée nationale lui vote la confiance par 463 voix pour et 87 contre. Juppé est ovationné. Il annonce la mise en place d'une commission de réforme des régimes spéciaux de retraite (fonctionnaires et agents du secteur public) – commission Le Vert – pour préciser les modalités d'allongement de 37,5 à 40 ans de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein.

À « La marche du siècle », Notat (CFDT) se félicite des points positifs du plan Juppé (ceux que son syndicat a proposés). Elle ajoute : « *Il n'y aura pas de pause revendicative de la CFDT pour que les décisions qui vont dans le bon sens aillent jusqu'au bout dans le bon sens* » et « *quelques décisions sonnent mal à nos oreilles : le gouvernement, à nouveau, sur les fonctionnaires, a fait fort !* ». Présent, Claude Évin (PS), est emballé par le volet maîtrise des dépenses de santé du plan Juppé. La gauche socialiste s'aligne plutôt sur FO.

Blondel (FO) : le plan Juppé est « *la plus grande opération de rapt de l'histoire de la République. C'est la fin de la Sécurité sociale [...]. En décidant que le Parlement allait donner les orientations de la protection sociale, il rafle les 2 200 milliards de francs constitués par les cotisations sociales [...]. Nous, nous disions qu'il était nécessaire de réagir pour essayer de sauvegarder la Sécurité sociale, mais on nous la vole !* ».

Viannet (CGT) : « *Ce plan me choque, car nous allons vers un système qui va très vite ouvrir la voie à l'étatisation et à la fiscalisation et qui va, au travers d'un certain nombre de mesures, déboucher sur le rationnement des soins. Nous ne pouvons l'accepter.* »

Sept fédérations de fonctionnaires signent un accord contre la remise en cause des retraites des fonctionnaires et appellent à la grève générale commune, le 24 novembre.

Jeudi 16 novembre 1995

Juppé, interviewé par *Sud-Ouest* : « *Si deux millions de personnes descendent dans la rue, mon gouvernement n'y résisterait pas* ».

Blondel fait pression sur sa fédération des fonctionnaires pour qu'elle se désolidarise de la manifestation du 24.

Vendredi 17 novembre 1995

Les sept fédérations de fonctionnaires devaient se retrouver ce jour à la Bourse du travail pour mettre au point leur grève générale du 24 novembre sur les régimes spéciaux. Entre-temps, l'Union interfédérale des agents de la fonction publique FO se défait, officiellement pour se consacrer à la journée du 28. S'y retrouvent les six fédérations de fonctionnaires, sauf FO, mais y vient le secrétaire fédéral de FO-PTT. Les participants annoncent des manifestations départementales et une manifestation à Paris (11 heures place de la République jusqu'à Saint-Augustin). Mot d'ordre : « *Ensemble pour le service public, le statut, les retraites* ».

Plusieurs fédérations de la CFDT manifestent leur intention de faire du 24 novembre une journée d'action contre le plan Juppé. Le même jour, le nouveau contrat de plan SNCF est présenté aux organisations syndicales. Les syndicats dénoncent l'absence d'engagement de l'État sur le déficit de la SNCF. Une intersyndicale qui se tient à l'issue ne débouche sur rien. Les syndicats appelleront chacun de leur côté à la journée du 24 et mettront surtout l'accent sur la retraite.

Samedi 18 novembre 1995

Blondel indique à l'AFP qu'il « *n'était pas exclu que les syndicats FO participent à l'action du 24 novembre* » mais que « *cette journée [serait] insuffisante pour modifier de manière importante les orientations gouvernementales* ». Entre-temps plusieurs fédérations FO ont indiqué qu'elles manifesteraient le 24 : les PTT présents à la réunion d'organisation, mais aussi les finances, les cheminots, l'administration générale, les syndicats parisiens et des unions départementales (Hérault, Savoie, Drôme-Ardèche).

Dimanche 19 novembre 1995

Juppé plastronne à « 7/7 ». Le ministre des Finances, Jean Arthuis, annonce à Europe 1 qu'il propose de supprimer l'abattement fiscal de 20 % des salariés. Juppé, interpellé par Anne Sinclair sur ce point, déclare que ce n'est qu'un projet.

Mercredi 22 novembre 1995

À la Bourse du travail, rue Charlot à Paris, Notat essaye de convaincre ses opposants qui la reçoivent aux cris de : « *Notat à Matignon* » ou « *Bal-ladurienne !* ». En conclusion, elle lance : « *La confédération soutient sans*

réserve l'action de ses fonctionnaires, le 24 novembre, et je défilerais avec eux ». « Le 24, on y sera », répond la salle.

La grève contre le plan Juppé s'engage

Vendredi 24 novembre 1995

Manifestation (à Paris de République à Saint-Augustin) appelée par six fédérations de fonctionnaires, sauf FO, mais ralliée par la confédération CGT, la FSU et diverses fédérations FO et CFDT. Venue à la manifestation, Notat est prise à partie par des militants. « Des millions de grévistes, un million de manifestants dans toute la France », selon *L'Humanité*. 500 000 manifestants selon *Le Parisien*. « La province fournit les gros bataillons de manifestants », surtitre *Libération*. Les transports publics sont paralysés. Les électriciens, les gaziers, les postiers, les enseignants sont également de la partie.

Sondage CSA-*Le Parisien* : 54 % des Français approuvent la grève des fonctionnaires. La grève des cheminots, en grève ce jour à 85 % est reconduite le lendemain. FO avait averti que son préavis de grève courrait du 24 au 28. La FGAAC (autonomes SNCF) appelle le soir même. CGT et CFDT en feront autant le lendemain.

Les confédérations CGT et FSU appellent à la manifestation convoquée par FO le 28. La CGT Île-de-France appelle « les salariés, actifs, retraités, chômeurs, à participer à la manifestation organisée par Force Ouvrière, le 28 novembre prochain, à partir de 13 heures, de Bastille à la rue du Bac » et « met tout en œuvre pour réaliser l'unité d'action la plus large ».

Sur Europe 1, Blondel appelle à la « mobilisation générale », « au-delà même d'aujourd'hui et du 28 ».

Samedi 25 novembre 1995

Plusieurs dépôts de bus parisiens sont bloqués.

Manifestation de 140 mouvements féministes et politiques pour les droits des femmes.

Dimanche 26 novembre 1995

Chirac au magazine *US Time* : « J'ai sept ans devant moi, ce n'est pas un sondage qui va me faire douter ».

Échec de la « table ronde » SNCF. Les fédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, FMC et CFE-CGC reconduisent la grève.

Mardi 28 novembre 1995

Le ministre des Affaires sociales, Jacques Barrot, met en cause le « confort » des fonctionnaires.

François Léotard estime que « le gouvernement doit tendre la main aux organisations syndicales ».

Manifestation appelée initialement par FO, rejointe par la CGT et la FSU. Blondel et Viannet se serrent la main. La presse dit qu'on est « très loin » des 500 000 manifestants du 24 novembre. *L'Humanité* parle de « centaines de milliers de manifestants ».

Appel à la grève à la RATP. Grève totale à la SNCF. L'État s'engage à alléger la dette SNCF (175 milliards) de 37 milliards (Bergougnoux, directeur de la SNCF, quelques jours avant, espérait 25 au mieux).

Grève à l'EDF-GDF à l'appel de CGT, FO, CFDT et CFTC.

Mercredi 29 novembre 1995

Chirac déclare: « Les réformes se feront ». Devant la commission Le Vert, Juppé s'affiche « déterminé » à maintenir son plan « juste » et « nécessaire ».

Pas de métros ni de trains, 5 % de bus. 14 centres de tri postal en grève.

Jeudi 30 novembre 1995

Parti socialiste: Jospin, en « solidarité », parle d'une « panne de conscience dans l'économie » et de « crispation avec les partenaires sociaux ». Fabius propose une motion de censure.

La CGC-EDF dénonce les coupures de courant qualifiées « d'exactions contre la clientèle », elle parle de « coupures sauvages » et dénonce la « prise d'otages » contre les usagers.

Le président de la CFTC, Alain Deleu, dit « non à la chienlit » organisée par des « syndicats politisés » qui rêvent d'un « troisième tour social ».

Dans *Les Échos*, Notat déclare: « Le gouvernement aurait besoin d'un conseiller politique » (syndical?) pour améliorer sa communication.

À l'appel de CGT, CFDT, CFTC et FO, 51 % de grévistes à EDF-GDF. La Poste: près de la moitié des centres de tri en grève. Finances: les fédérations FO, FDSU, CGT et CFDT appellent à une « grève générale reconductible ». La CFDT et la CGC quittent le front uni des fonctionnaires.

FO appelle « *les fonctionnaires à développer l'action afin de paralyser les services, y compris par la grève reconductible* ». La CGT et la FSU s'associent.

Vendredi 1^{er} décembre 1995

Emmanuel (PS): « *Si j'étais Jospin, j'irais manifester contre le plan Juppé* ».

SNCF: huitième jour de grève. RATP: troisième jour de grève. La Poste: le mouvement s'étend. La moitié des centres de tri en grève. France Télécom: grève à Rouen, Toulouse, Lyon, Paris-Bercy, etc. EDF: extension.

Samedi 2 décembre 1995

Blondel appelle à une « *généralisation de l'action pour le retrait du plan Juppé* » et annonce que le retrait du plan Juppé est « *un préalable* » à toute discussion.

Dimanche 3 décembre 1995

Ouverture du 45^e congrès de la CGT (650 000 membres, retraités compris). Viannet salue « *avec chaleur, émotion et joie la multiplication des appels CGT et FO lancés dans un nombre impressionnant de départements* » et appelle à « *un puissant temps fort de l'action* ». Il parle aussi d'« *obliger* » le gouvernement à « *ouvrir des négociations* ».

Les routiers sont appelés à la grève par les fédérations CGT, FNCR, CFDT et FO.

Lundi 4 décembre 1995

4 syndicats de cheminots (CGT, CFDT, FO, FMC) boycottent les travaux de la commission Le Vert. SNCF: CGT, FO, CFDT, FMC appellent à poursuivre la grève. RATP: CGT, FO, Autonomes, CFDT, CFTC appellent à amplifier (trafic quasi nul). Les fédérations FO et CGT d'EDF-GDF poursuivent la grève. La Poste: 80 sur les 130 centres de tri, bloqués. France Télécom: extension du conflit. 200 grévistes chez Renault Cléon pendant deux heures.

Les reculs de Juppé

Mardi 5 décembre 1995

Débat sur la motion de censure à l'Assemblée nationale.

Premier recul de Juppé: il parle de « *mise à plat* » des régimes spéciaux avant toute décision. Il se dit « *ouvert* » sur ce point et prétend n'avoir « *jamais eu l'intention* » de supprimer l'abattement fiscal de 20 %.

Appel CGT et FO à une « *puissante journée d'action nationale dans les secteurs privé et public* ».

700 000 manifestants en France selon *Le Parisien* qui écrit: « *Le privé s'invite aux manifs* », un million selon *L'Humanité*.

Le congrès CGT se prononce pour un élargissement de la grève mais en laisse l'initiative aux salariés.

107 centres de tri sur 130 sont en grève.

Jeudi 7 décembre 1995

Juppé annonce la nomination d'un médiateur, Mattéoli, pour tenter de mettre fin à la grève des cheminots.

Samedi 9 décembre 1995

Tous les dirigeants syndicaux, Viannet et Blondel compris, acceptent de se rendre à l'invitation de Barrot. Contacts officieux durant le week-end entre membres du cabinet Juppé et dirigeants syndicaux.

Dimanche 10 décembre 1995

Second recul de Juppé: suspension de la commission Le Vert, renvoi *sine die* de la signature du contrat de plan à la SNCF et maintien de la retraite à 50 ans pour les roulants SNCF et RATP. Il écrit aux syndicats de la SNCF et de la RATP qu'il « *n'est pas question de remettre en cause l'âge de départ à la retraite des conducteurs* ».

Lundi 11 décembre 1995

Troisième recul de Juppé devant l'Assemblée: il n'est plus question de changer l'âge ni le mode de calcul de la retraite pour l'ensemble des employés SNCF et RATP. Cela ne l'empêche pas d'user du 49-3 pour faire passer le RDS.

Mardi 12 décembre 1995

Manifestation à l'appel de CGT, FO et FSU. Querelle de chiffres: selon les Renseignements généraux, 270 manifestations regroupent 985 000 manifestants. 2 246 100, selon les organisateurs (100 000 à Marseille). Le « *Juppéthon* » semble atteindre le chiffre fixé par Juppé.

Mercredi 13 décembre 1995

Journée d'action organisée à l'EDF par la CGT, la CFDT, FO et la CFTC suivie à 41 % selon la direction. 800 employés en tenue et 200 véhicules ont manifesté à Toulouse.

Jeudi 14 décembre 1995

Jospin (PS) : « *Un tel mouvement méritait de la part du PS engagement et respect [...]. Respectueux des syndicats et de leur indépendance, conscients de leurs divisions, nous n'avons pas voulu – comme certains observateurs semblaient le souhaiter – épouser la stratégie de l'un ou l'autre syndicat, réduire notre politique à une sorte de politico-syndicalisme et épouser les divisions qui ne sont pas les nôtres* ».

La majorité des grévistes reconduit le mouvement mais 16 dépôts SNCF décident de la reprise du travail, dont Strasbourg, Mulhouse, Nancy, Belfort, Calais, Lille, Valenciennes, Rambouillet, Vaires-sur-Marne, Reims et Troyes.

Vendredi 15 décembre 1995

Bergougnoux remet sa démission au ministre des Transports, Pons, qui l'accepte. Une déclaration de la fédération CGT des cheminots, faite dans la nuit de jeudi à vendredi, appelle à d'autres formes d'action et, peu à peu, la CGT (et les autres) fait voter la reprise.

Samedi 16 décembre 1995

Journée de manifestations dans toute la France. Défilé à Paris de Denfert à Nation, de 13 heures à 20 heures.

Mardi 19 décembre 1995

La CGT appelle à une journée d'action. Elle n'est pas suivie par FO. L'Union régionale CGT-Île-de-France appelle à une manifestation à 17 heures à République. S'y joint la FSU-Paris.

Jeudi 21 décembre 1995

« Sommet social ».

Manifestations appelées par la CGT et la FSU.

Lutte de Classe, n° 17 (Janvier-février 1996)

La grève de la Fonction publique

La cause immédiate de cette grève fut l'annonce d'un ensemble d'attaques frontales de la part du gouvernement contre les travailleurs de la fonction publique et les cheminots en particulier.

L'autre facteur fut constitué par une remise en cause du financement, donc de la gestion, de la Sécurité sociale. En introduisant son financement par l'impôt plutôt que par les cotisations sur les salaires, le gouvernement, par ce biais, remettait en cause la gestion paritaire syndicats-patronat d'un organisme dont le budget dépasse celui de l'État. Cela faisait des années que c'était en projet. Mais Juppé devait passer à l'acte.

Dans ce domaine, les syndicats étaient visés plus encore que les travailleurs, mais ces derniers étaient touchés par la création d'un impôt nouveau pour le remboursement de la « dette sociale », c'est-à-dire le déficit cumulé de la Sécurité sociale, et par une augmentation des cotisations pour les retraités.

Le facteur déclenchant de la grève fut cependant l'attaque contre les fonctionnaires et les travailleurs des services publics.

Il y eut tout d'abord l'annonce, le 4 septembre, qu'il n'y aurait aucune mesure d'augmentation générale pour les fonctionnaires en 1996.

Puis celle de la remise en cause de tous les régimes de retraite particuliers dont bénéficiaient les travailleurs dans la fonction publique. En particulier, dans le cadre du contrat de plan SNCF, les roulants se voyaient supprimer la retraite à 50 ans et d'autres travailleurs de la fonction publique la retraite à 55 ans.

Par ailleurs, tous se voyaient alignés sur la mesure qu'avait prise Balladur deux ans auparavant contre les travailleurs du privé, c'est-à-dire augmenter la durée des années de cotisation pour une retraite à taux plein de 37 ans et demi à 40 ans.

Enfin, toujours dans le contrat de plan SNCF, l'État faisait supporter à celle-ci l'intégralité du déficit dû aux investissements coûteux exigés par l'État (gouvernements de gauche comme gouvernements de droite) pour créer des lignes TGV afin d'en faire une vitrine pour l'exportation. Ce sont Bouygues, Alstom et quelques autres qui profitent des investissements et ce sont eux qui devraient profiter des exportations. Mais c'est aux cheminots et aux usagers que l'État voulait en faire supporter le coût.

Faire supporter cette dette par la SNCF signifiait des mesures d'économies considérables, des suppressions de lignes, des suppressions de postes, représentant une ponction moyenne d'un million de francs par cheminot.

Tout cela constituait une véritable provocation pour la fonction publique.

S'y ajoutait le projet de supprimer l'abattement de 20 % sur le revenu imposable de tous les salariés.

Malgré tout, l'ensemble de ces attaques venant coup par coup n'aurait sans doute pas suffi à provoquer, même dans la fonction publique, la réaction que nous avons connue, sans la politique délibérée des fédérations syndicales d'aller, si le gouvernement ne reculait pas, vers une grève générale de la fonction publique. Peut-être même seraient-elles allées vers une grève générale de l'ensemble des salariés... mais l'histoire n'a pas permis de le vérifier.

C'est la CGT-FO qui est apparue la plus radicale dans ce mouvement. Mais dans les faits, elle n'avait pas les moyens militants d'une telle politique et ce sont la CGT et ses militants qui ont, de fait, été le fer de lance de la grève et de son extension.

Les mouvements ont été le plus souvent unitaires, même s'ils étaient appelés de façon séparée par les différentes fédérations ou confédérations.

Les temps forts furent des journées d'action où grèves et manifestations de masse s'associaient. Lors de ces journées, les appels à la grève n'étaient pas essentiellement destinés à la fonction publique, mais aussi interprofessionnels en tentant d'entraîner les travailleurs du privé.

Cette grève fut donc ponctuée de journées importantes : le 10 octobre pour les fonctionnaires ; le 14 novembre pour la défense de la Sécurité sociale, à l'appel des cinq confédérations plus les syndicats d'enseignants, FEN et FSU ; le 14 novembre avec des manifestations dans toute la France ; le 24 novembre et le 28 novembre, deux journées qui virent le démarrage de la grève générale proprement dite de la SNCF et de la Fonction publique.

En fait, ces deux dernières journées faillirent voir la rupture de l'unité de fait entre les appareils syndicaux, puisque la CGT appelait le 24 et FO le 28. Elle n'eut pas lieu car les cheminots FO avaient participé à la journée du 24 et déposé un préavis de grève du 24 au 28, et la CGT de son côté avait annoncé qu'elle appelait à la grève et aux manifestations à la fois le 24 et le 28 novembre.

Mais, de fait, c'est dès le 24 au soir et le 25 au matin, que toutes les fédérations de cheminots appelèrent à la grève reconductible ; dès le 25, une partie des bus parisiens et, deux jours après, le métro parisien étaient en grève après un appel des syndicats de la RATP. Partout en France le mouvement s'élargissait.

La politique des centrales syndicales, en appelant à des journées d'action reconductibles, avait cette fois un effet inverse à ce que de telles journées avaient eu en d'autres temps. C'est-à-dire qu'au lieu d'être des journées sans lendemain, des soupapes ou des démonstrations de principe, elles devinrent des pôles, des objectifs, des points d'appui pour continuer la grève entre deux journées d'action.

Cela s'était vu, d'ailleurs, au printemps, dans un autre contexte, chez Renault.

Au lendemain ou le jour même d'une journée d'action, l'annonce de la proximité d'une nouvelle journée du même type était, pour les travailleurs, un encouragement à rester en grève et pour d'autres c'en était un à rejoindre le mouvement.

Cette stratégie fut manifestement un calcul délibéré des appareils syndicaux qui voulaient faire une démonstration de force et, en même temps, une façon d'avancer prudemment en tâtant le terrain et en laissant le temps à la mobilisation de s'accomplir.

En effet, la grève n'éclata pas comme un coup de tonnerre, elle ne se répandit pas comme une trainée de poudre. À partir des roulants de la SNCF qui furent les premiers à réagir car les plus touchés et ceux dont la grève fut la plus spectaculaire car la plus sensible, il a fallu convaincre les sédentaires de la SNCF de suivre le mouvement. Ce sont les roulants et les militants syndicalistes qui l'ont fait, renonçant cette fois-ci à des consignes corporatistes. Et puis les syndicats étendirent de la même façon la grève de proche en proche. Leurs militants eurent aussi à être convaincus car tous ne l'étaient pas, dans le climat actuel. Les directions syndicales n'hésitèrent pas à se servir des fractions les plus combatives des

grévistes pour entraîner les autres, que ce soit dans la même entreprise, au sein de la SNCF, de la RATP, ou d'une entreprise vers l'autre, de la SNCF et la RATP vers l'EDF ou la Poste.

Bien sûr, dans les endroits où ils étaient présents et à plus forte raison là où ils avaient une autorité reconnue par les travailleurs, les militants d'extrême gauche ont joué leur rôle. Mais c'est l'attitude des militants de la CGT et du PC, inspirée par la confédération, qui a fait que le mouvement a pu se généraliser à l'échelle de l'ensemble du pays. Ce sont également eux qui ont donné au mouvement sa physionomie générale.

Les journées de manifestations permirent à tous les travailleurs d'une ville, et en particulier en province, de participer ou au moins d'assister à des démonstrations de force qui encouragèrent les hésitants. Entre deux journées, en particulier en Île-de-France, les syndicats organisèrent des micro-manifestations devant les mairies, les préfectures pour faire des démonstrations devant la population et les travailleurs des petites entreprises.

Bien entendu, si la grève s'étendit, s'approfondit et dura, ce fut sur la base d'un mécontentement certain, qui dépassait les revendications immédiates qui avaient mis les travailleurs de la fonction publique en route. C'était aussi une grève « ras-le-bol ».

En revanche, même dans la fonction publique, la grève fut loin d'avoir le même succès partout et le nombre de grévistes réels et leur détermination varièrent considérablement de la SNCF et la RATP à l'EDF, à la Poste ou aux transports urbains des villes de province. Il en alla de même d'une région à une autre, ou d'une ville à une autre. Ou même d'un secteur à un autre d'une même entreprise dans une même ville. Les enseignants, s'ils participèrent très largement aux journées d'action, ne furent pas en grève immédiatement, ni tout le temps. De plus, tout le monde voyait bien que la proximité des vacances scolaires arrêterait leur mouvement.

Et le mécontentement et le ras-le-bol ne permirent pas aux travailleurs du privé de surmonter leur démoralisation pour profiter des circonstances pour se joindre à une grève qui pouvait être générale. Pourtant le mécontentement était grand, là aussi, et cela se traduisit par la sympathie que l'immense majorité des travailleurs manifestait envers les grévistes. Pourtant cela leur faisait souvent supporter des conditions de vie difficile comme ce fut le cas en Île-de-France du fait de la grève totale de tous les

transports en commun, dans une région où les distances domicile-travail sont en moyenne considérables.

Mais dans cette grève, un fait majeur mérite d'être noté, c'est la soudaine combativité des confédérations syndicales, et en particulier la CGT et la CGT-FO.

Ces deux appareils réformistes nous ont montré que, dans ces circonstances, ils ont été capables de marcher délibérément vers une grève générale illimitée (même si elle fut plutôt « généralisée » que générale, et « reconductible » qu'illimitée, mais cela ne change rien sur le fond dans le cas présent).

La CGT, surtout, a agi sans craindre d'être débordée et n'a pas hésité d'une part à utiliser des formes de démocratie directe (qui ne sont d'ailleurs pas démocratiques en toutes circonstances) et d'autre part à entraîner les grévistes les plus combattifs à rendre visite aux moins engagés et à tolérer, encourager ou même organiser les contacts les plus divers et les plus variés entre secteurs, catégories ou professions, en se donnant le luxe, de-ci, de-là, de donner la parole à des gauchistes même ne représentant qu'eux-mêmes ou extérieurs au monde du travail.

La grève que nous venons de vivre n'est pas partie de la base, même si le mécontentement était important. Les appareils syndicaux ont dû mobiliser difficilement et progressivement les travailleurs. Il a fallu plusieurs journées d'action (appelées d'en haut), où grèves et manifestations combinées rencontrèrent un succès suffisant pour que, finalement, une fraction des travailleurs, plus directement et plus particulièrement touchée par les mesures gouvernementales, s'engage dans la grève.

Il a fallu que les autres suivent et pour cela vaincre des résistances, une méfiance considérable envers ceux qui étaient entrés les premiers en mouvement. Il a fallu que ces derniers et les syndicats insistent sur le fait qu'ils n'étaient pas entrés en lutte que pour la défense de leurs seuls intérêts catégoriels. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, ni partout en même temps.

Dans toute cette phase, il a fallu la volonté politique des appareils. Il a fallu l'intervention active, déterminée, volontariste de militants de la CGT, de FO et d'autres syndicats comme la CFDT ou même des autonomes.

La politique, la volonté des appareils, parfois imparfaitement transmise par leurs militants, nécessita l'intervention de responsables pour

que la grève s'étende d'abord à l'intérieur de la SNCF, puis à la RATP, puis à la Poste et à d'autres.

Cela dit, les appareils syndicaux n'ont pas changé de nature au cours de cette grève.

Quels que soient les convictions, les idées, les espoirs des militants qui composent ces syndicats, leurs appareils, leurs directions sont depuis très longtemps – voire pour certains depuis toujours – des institutions pour préserver l'ordre social existant. Elles défendent, dans certaines limites, les intérêts des travailleurs auprès du patronat et de l'État – comme un avocat peut défendre un client – mais il n'est pas question pour elles de remettre en cause la domination capitaliste de la société ou même, à un niveau plus élémentaire, de tenter de changer le rapport de forces bourgeois-travailleurs en faveur de ces derniers.

Les bureaucraties syndicales sont capables de mener bien des luttes, larges, dures, lorsqu'elles le jugent nécessaire.

C'est en particulier le cas lorsqu'elles ont besoin de garder leur crédit auprès des travailleurs. Et c'est aussi le cas lorsqu'elles sont attaquées par la bourgeoisie et que c'est elles-mêmes qu'elles défendent.

Dans les circonstances actuelles, les bureaucraties syndicales étaient attaquées au niveau de la gestion de la Sécurité sociale.

En France, ces appareils bureaucratiques ne subsistent en grande partie depuis des années que grâce à des lois sociales qui garantissent leur existence quasi indépendamment du nombre de syndiqués qu'ils regroupent. Cela repose sur leur représentativité électorale, mais pas sur leurs syndiqués. Certains d'entre eux ont un véritable monopole pour se présenter aux élections professionnelles et, selon le nombre de voix recueillies, ils disposent de mandats, d'heures de délégations, de réunions, de représentations dans des organismes paritaires, de subventions, etc.

Ils pourraient même, à la limite, se passer de syndiqués.

En plus de la remise en cause de la gestion paritaire de la Sécurité sociale, les appareils bureaucratiques avaient tout lieu de craindre que l'État s'en prenne petit à petit à cet ensemble de lois sociales qui protègent leur existence. Et il y avait déjà eu d'ailleurs des petites atteintes, comme le fait de ne procéder à des élections de délégués du personnel que tous les deux ans au lieu de tous les ans, et la possibilité de fusionner les postes de délégués au comité d'entreprise et de délégués du personnel dans certaines entreprises.

La démoralisation et la désyndicalisation des travailleurs pouvaient faire penser au gouvernement qu'il était possible de s'en prendre aux appareils syndicaux.

En fait, le gouvernement a surtout voulu faire de la démagogie auprès de la majorité actuelle est en effet contestée sur sa droite par Le Pen. En s'en prenant aux syndicats, aux fonctionnaires, aux agents des services publics, le gouvernement et la majorité actuelle ont voulu faire de la démagogie de droite vis-à-vis de leurs électeurs: commerçants, professions libérales, patrons de PME et PMI qui sont, par nature, hostiles à l'État, à la Sécurité sociale et aux syndicats.

De là les acclamations de tous les députés de la majorité lorsque Juppé a fait approuver sa réforme de la Sécurité sociale, réforme qui n'en était d'ailleurs pas une, mais cela n'a pas d'importance.

Et la grève que nous venons de vivre a été la réponse des appareils syndicaux à toute cette situation.

C'est pourquoi il ne faut pas considérer, comme certains le font, que les appareils syndicaux sont devenus moins bureaucratiques depuis qu'ils ont été capables d'organiser une véritable grève générale de la fonction publique. Contrairement à ce que disait un dirigeant d'une organisation d'extrême gauche, un bureaucrate qui est capable d'étendre une grève reste quand même totalement un bureaucrate. D'ailleurs la façon dont la CGT a mis fin à la grève des cheminots l'a montré.

Mais pourquoi ce subit radicalisme, plus apparent que réel, de la part des appareils syndicaux?

Pendant longtemps, la CGT a eu un fil politique à la patte. Pas seulement pendant la période où la gauche était au pouvoir, mais aussi pendant les longues années antérieures où se dessinait la possibilité qu'elle y arrive. Pendant ces années-là – pratiquement le quart de siècle passé! – il n'y a pas eu de tentative de mobilisation des travailleurs de la part de la CGT et, à plus forte raison, de la part des autres, d'abord pour ne pas compromettre l'arrivée de la gauche au pouvoir puis, une fois qu'elle s'y fut installée, pour ne pas la gêner. En outre, il n'est pas dit que les travailleurs auraient répondu de la même manière qu'aujourd'hui à une mobilisation volontariste contre un gouvernement de gauche.

Depuis 1993, cependant, la droite est revenue au pouvoir gouvernemental et, depuis mai 1995, elle a repris également la présidence de la Ré-

publique. Cela ne donne pas seulement un peu plus de latitude à la CGT, mais cela modifie également l'attitude des travailleurs.

Si le changement politique est susceptible d'expliquer pourquoi une attitude plus offensive des syndicats, et de la CGT en particulier, a été rendue possible, il n'explique pourtant pas pourquoi une attitude plus offensive a été ressentie comme nécessaire par les dirigeants syndicaux, au point de se lancer dans la politique qui a été la leur.

C'est pour la CGT que la question se pose principalement, car pour FO, si la façon dont le gouvernement l'a traitée dans l'affaire de la Sécurité sociale suffit amplement à expliquer son subit radicalisme, ce radicalisme serait resté, sans l'apport de la CGT, sans grande efficacité concrète.

De la part de la CGT, il a pu y avoir des raisons politiques supplémentaires. Par son intermédiaire, le Parti communiste a pu être tenté de redorer son blason à l'occasion de la grève. Pas seulement en regagnant du crédit parmi les travailleurs. Mais aussi, en faisant la démonstration auprès de son ex et futur partenaire, le Parti socialiste, que le Parti communiste conserve un rôle déterminant parmi les travailleurs. En conséquence, le Parti socialiste ferait bien de s'en aviser : en cas de retour au gouvernement, il aurait besoin du Parti communiste ou en tout cas il n'a pas intérêt à provoquer son opposition. Et cela, quel que soit le rapport de force électoral entre le PC et le PS.

Cette vision des choses peut être celle de l'ensemble de l'appareil du PCF et de sa direction - comme elle peut n'être que celle d'une de ses fractions. Car même si le mot demeure pour le moment tabou, c'est un secret de polichinelle que différentes fractions existent au sein de l'appareil du PC et s'y affrontent - et cela a forcément des prolongements dans la CGT. On peut supposer, par exemple, que certains maires de grandes villes, des députés ou candidats députés, etc., ont une vision plus électoraliste des alliances avec le Parti socialiste. Les responsables dont la puissance est liée à l'appareil syndical peuvent en revanche préférer faire la démonstration qu'on ne peut pas se passer d'eux pour gouverner.

Vu la façon dont la fédération CGT des cheminots a appelé à la reprise, il est même difficile de savoir si cette décision a été prise avec l'accord de la confédération ou si elle a été imposée à cette dernière.

La confédération n'avait pas forcément envie que le succès des manifestations du samedi 16 décembre puisse être compromis par un appel à la reprise intempestif. Mais il est vrai, d'un autre côté, dans la mesure où

la mobilisation des cheminots allait en déclinant, que dans sa démonstration de force vis-à-vis du gouvernement, la CGT prenait moins de risque en faisant reprendre - alors que, dans nombre de dépôts, la grève allait continuer encore pendant plusieurs jours - que si elle avait continué à appeler à la grève, en étant de moins en moins suivie.

Mais quels que soient les responsables de cet appel à la reprise, cela rappelle que, même lorsque les appareils mènent une politique radicale, ce qu'ils font ou ne font pas procède de leurs calculs d'appareils. Ils ne défendent les intérêts des travailleurs que dans la mesure et dans les limites où ils coïncident avec leurs intérêts propres d'appareils.

Cela dit, dans les circonstances actuelles, cette grève de la fonction publique a été une victoire pour les travailleurs.

Elle a forcé le gouvernement à reculer sur tous les points ou presque où il avait mené l'attaque contre les travailleurs de la fonction publique. Juppé a dû reculer sur le contrat de plan de la SNCF, sur tous les régimes de retraite de la fonction publique et même sur la suppression de l'abattement de 20 % de l'imposition pour tous les salariés. En revanche, il n'a pas reculé sur la Sécurité sociale.

Et surtout, le patronat, lui, n'a rien subi. Il n'a eu à reculer sur rien. Il n'a dû concéder aucune augmentation de salaire. L'épreuve de force ne s'est déroulée qu'entre État et les travailleurs de l'État, qu'entre le gouvernement et les bureaucraties syndicales.

Cela dit, c'est une victoire quand même.

Quelle incidence cette victoire aura sur le moral de la classe ouvrière en général et sur les nécessaires luttes à venir, personne bien entendu ne peut le dire.

Tout ce que nous voyons, c'est que les syndicats sont encore très suivis dans la fonction publique lorsque, localement, éclatent des conflits sur des revendications particulières.

Le feu brûle donc encore. Peut-être pourra-t-il être le point de départ d'une lutte véritable des travailleurs pour des revendications fondamentales.

C'est à souhaiter, mais on ne peut rien dire, car, pour le moment, la démoralisation, au moins dans le secteur privé, est encore considérable. Même si les syndicats mènent une politique offensive et arrivent à déclencher des grèves qui confluent en une grève générale, il y a gros à parier qu'ils ne le feront pas sur des revendications qui puissent changer

suffisamment la situation du monde du travail. Il y a gros à parier que la grève qu'ils conduiront sera une grève pour rien, ou pour pas grand chose, comme celle de mai 1968.

Alors, ce qu'on doit souhaiter, c'est que la combativité des travailleurs remonte à un point tel que ce soient eux qui décident de leurs objectifs, qu'ils choisissent des objectifs majeurs, comme le contrôle sur les comptabilités des entreprises, l'abolition du secret commercial, le contrôle des comptes en banque des dirigeants d'entreprises et de leurs prête-noms, l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous, et qu'ils se donnent les moyens de conduire eux-mêmes leur grève.

Dans la grève actuelle, le problème ne se posait même pas puisque le fer de lance de la grève n'était pas la détermination des travailleurs, mais celle des dirigeants des centrales syndicales. Et c'est un fer de lance bien peu dangereux pour la bourgeoisie.

La grève des cheminots et des travailleurs du secteur public a été une lutte défensive, et sa victoire est d'avoir arrêté un coup que le gouvernement s'appêtait à porter. Elle l'a arrêté pour les cheminots et pour les fonctionnaires, mais dans une certaine mesure aussi pour l'ensemble des travailleurs. Il ne s'agit pas seulement de la suppression de l'abattement de 20 % sur les revenus imposables pour les salariés, mais aussi du fait que le gouvernement sera plus prudent, moins enclin en tout cas à des gestes de provocation destinés surtout à satisfaire son électorat petit-bourgeois.

Cela dit, les attaques reprendront, car dans cette période de stagnation de l'économie, de déficits accumulés, c'est seulement sur le dos de la classe ouvrière que l'État peut continuer à assurer le maintien du profit capitaliste et des revenus de la grande bourgeoisie.

En outre, si la grève et surtout son extension dans le secteur public ont fait reculer le gouvernement, elle n'a pas fait reculer le patronat. Juppé a perdu de son autorité, mais le patronat n'a perdu ni sur le plan matériel ni en ce qui concerne sa morgue. Il n'est que de voir le comportement de Calvet (le PDG du groupe PSA) à propos des pertes réelles ou supposées causées par la grève des transports.

Pour stopper le recul imposé à la classe ouvrière depuis bien des années, il faudra que d'autres luttes, d'autres succès et ressentis comme tels par une fraction plus large de la classe ouvrière lui redonnent confiance.

Ceux qui ont fait grève ont, dans leur ensemble, découvert ou redécouvert que les luttes ouvrières peuvent faire reculer le gouvernement. Et ils

l'ont fait découvrir à nombre de ceux qui, cette fois, n'ont pas eu encore assez confiance en eux-mêmes pour les rejoindre. Et puis, en raison du fait que les directions syndicales ont cherché à s'appuyer sur la base pour conduire et étendre la grève, les grévistes ont découvert les assemblées générales où ils pouvaient discuter, la solidarité entre grévistes. Nombre d'entre eux ont découvert le contact avec les travailleurs des autres entreprises, voire bien souvent entre catégories à l'intérieur d'une même entreprise. Ils ont pu découvrir également qu'il valait mieux propager la grève vers d'autres entreprises, plutôt que de s'enfermer dans la sienne. Et ceux qui le voulaient ont pu comprendre que si cette stratégie d'extension était cette fois-ci une politique inspirée par les syndicats, d'en haut, les grévistes ont les moyens de mener cette politique par eux-mêmes le jour où les syndicats auront une politique opposée.

Combien de temps cette expérience sera retenue dépend de la suite, et la suite elle-même est liée, dans la situation actuelle, à la politique des syndicats et en particulier de la CGT pendant les semaines et les mois à venir. Mais ce retour à la lutte gréviste dans un secteur important de la classe ouvrière; l'ampleur du mouvement qui l'a accompagné, attestée par l'importance des manifestations; le fait d'avoir surmonté un certain nombre de barrières corporatistes; la sympathie que tout cela a rencontrée dans le reste de la population travaillante, pourraient constituer un tournant dans ce pays.

Cela pourrait évidemment dépendre de l'attitude des confédérations syndicales, et leur responsabilité est lourde dans ce domaine.

Cela pourrait dépendre aussi, et ce serait évidemment plus important pour l'avenir, d'une remontée du moral des travailleurs et de leur combativité qui créerait une situation où ils ne dépendraient pas que de la politique des bureaucraties syndicales.

Lutte de Classe, n° 68 (novembre 2002)

Les retraites : une attaque en règle annoncée contre la classe ouvrière

Le problème du financement des retraites va donner lieu cette année à une nouvelle offensive du gouvernement et du patronat contre les salariés, puisque c'est en juin prochain que le gouvernement Chirac-Raffarin veut présenter au Parlement son projet de réforme des retraites en engageant sa responsabilité. En fait, l'offensive a été préparée de longue date par une véritable campagne de désinformation menée par les principaux responsables politiques, de droite comme de gauche, par les experts en tout genre et par les médias qui se sont empressés de relayer les mises en garde alarmistes sur l'avenir des retraites. Il s'agit bien d'un véritable matraquage visant à persuader les travailleurs d'accepter un maximum de sacrifices, permettant au patronat, au moment où un financement accru sera nécessaire, de ne pas accroître les cotisations dites patronales, qui ne sont en fait que du salaire différé, entrant d'ailleurs dans les coûts salariaux des entreprises. Mais ce sont justement ces coûts que le patronat n'a de cesse de réduire. Il voudrait à la fois réduire la part globale que reçoit la classe ouvrière sous forme de salaire direct ou indirect, comme les retraites, et obliger les actifs comme les retraités à se débrouiller entre eux pour se partager la portion congrue.

Une interprétation tendancieuse de l'évolution des effectifs de la population

La base prétendument scientifique de cette campagne, c'est l'évolution constatée de la population depuis quelques décennies et les projections de cette évolution dans le futur.

Le baby-boom des années d'après-guerre va se transformer en papy-boom lorsque ces générations vont prendre leur retraite à partir de 2005. Et ils vont vivre plus longtemps ! Alors qu'une personne née en 1910 pouvait espérer vivre encore dix ans après avoir pris sa retraite, une personne

née en 1940 vivait en moyenne vingt ans après son départ en retraite. Et l'espérance de vie continue d'augmenter à raison d'un trimestre par an. En 2040, l'espérance de vie aura encore progressé pour atteindre 81 ans pour les hommes et 89 ans pour les femmes. Si bien que l'on prévoit presque un doublement du nombre de retraités d'ici 2040.

Or, le rythme des naissances s'est réduit, si bien que le rapport entre le nombre de retraités et le nombre de personnes en âge de travailler se dégrade. Les pensions des retraités étant payées par les cotisations des actifs dans le système de retraite par répartition existant aujourd'hui, on nous dit d'ores et déjà que ce système ne pourra plus fonctionner.

Remarquons que cette coupure entre les actifs et les autres n'a de sens que dans une société d'exploitation, où « l'actif » est celui qui produit du profit, qui se fait exploiter, pressurer pour produire le maximum, puis une fois rejeté de la production, n'est plus considéré comme « actif » mais devient « retraité » – on n'ose pas dire « passif » – somme toute considéré comme une bouche inutile à nourrir. Le problème des retraites est donc bien lié au problème plus général de l'organisation sociale du travail, qu'il faudrait en fait changer de fond en comble.

Car dans la société capitaliste, l'allongement de la durée de vie, le fait que les anciens vivent plus longtemps, ce qui constitue une richesse sociale fort importante, devient un facteur d'appauvrissement pour le plus grand nombre et se transforme en catastrophe. C'est dire à quel point cette société est pervertie, qui est capable de transformer l'abondance en misère, et avec quelle urgence il faudrait vraiment réorganiser la société humaine sur d'autres bases.

Car dans une société basée sur la satisfaction des besoins humains, dont le but serait le bien-être et l'épanouissement de tous, les capacités de production existantes, grâce au formidable développement technique, ne seraient plus gaspillées comme aujourd'hui, mais serviraient d'abord à satisfaire les besoins matériels de tous, à tous les âges de la vie. Les problèmes de la retraite ne se poseraient plus car la coupure entre la vie dite active et les autres périodes de l'existence n'existerait plus. Chacun participerait, selon ses possibilités, à l'ensemble des activités sociales, dont la production de biens matériels ne serait qu'un aspect. La notion de vie active se confondrait avec celle de vie tout court car, de la naissance à la mort, les êtres humains auraient le loisir de se livrer à d'innombrables activités sociales et ce que les personnes d'expérience pourraient apporter

aux autres serait apprécié à sa juste valeur. Il n'y aurait donc nul besoin de caisses de retraite, ni par répartition, et encore moins par capitalisation, qui coûtent d'ailleurs fort cher à gérer, pour qu'une partie des richesses produites chaque année soit affectée aux besoins de la population, des plus jeunes comme des plus vieux.

Nous n'en sommes malheureusement pas là. Et dans la société capitaliste, régie par la recherche du profit maximum pour une minorité, il faut bien que la majorité, la population laborieuse, se défende pour ne pas se laisser dépouiller et réduire à la misère alors que c'est elle qui produit toutes les richesses.

Il est particulièrement choquant d'assister à une remise en question du droit à la retraite alors même que les vieux travailleurs sont loin d'avoir une retraite dorée et que, après avoir été exploités toute leur vie, on voudrait encore les réduire à la portion congrue. Et même pour leur permettre de toucher cette portion congrue, il faudrait que les actifs acceptent de réduire encore leur propre niveau de vie!

Dans le domaine des retraites, comme dans tous les autres domaines, la société capitaliste montre bien qu'elle a fait son temps et qu'elle n'est capable que de régresser et faire revenir les salariés des dizaines d'années en arrière.

Le financement des retraites torpillé par le patronat

Il est déjà pour le moins suspect qu'on nous expose les problèmes du financement des systèmes de retraites dans vingt et même quarante ans, alors que personne n'est capable de prévoir dans quel état sera l'économie l'année prochaine! Non seulement les projections démographiques sont entachées d'incertitude mais bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Toujours est-il que ces projections démographiques, à condition de les présenter comme inquiétantes voire menaçantes, servent d'autant mieux les objectifs de la bourgeoisie qu'elles permettent d'occulter justement les autres facteurs, pourtant bien plus déterminants que le facteur démographique.

Le poids des retraites sur les actifs dépend d'abord de la situation des actifs. Ont-ils un travail sont-ils condamnés au chômage? et surtout ont-

ils un bon salaire qui leur permette de payer de bonnes retraites? Voilà les questions essentielles.

L'augmentation du nombre de retraités par rapport aux actifs d'ici vingt ou quarante ans implique évidemment qu'une part plus grande des richesses produites leur soit consacrée. Il est question de quatre à six points de PIB supplémentaires. Il n'y a rien là de dramatique et il est tout naturel que, vivant plus longtemps, on dépense plus. Le patronat voudrait sans doute revenir à l'époque où de nombreux travailleurs, bien qu'ayant cotisé toute leur vie, mouraient trop jeunes pour profiter de leur retraite.

Ces dépenses supplémentaires n'impliqueraient même pas de sacrifices supplémentaires si on admet que la production continue à croître, la productivité à augmenter, ne serait-ce que de 2 % par an comme elle l'a fait au cours du siècle dernier en moyenne. En effet, si c'était le cas, la capacité productive des actifs serait telle que la charge des anciens serait plus légère qu'aujourd'hui et non pas plus lourde. En effet, un actif de 2040 produirait alors plus du double de ce que produit un actif d'aujourd'hui, alors que le nombre de retraités par actif n'aurait pas même doublé. On pourrait donc augmenter les salaires et les retraites et même diminuer le temps de travail, à condition évidemment que les salariés, qui produisent toutes les richesses, puissent bénéficier de l'augmentation de la productivité et que les richesses ainsi créées ne soient pas accaparées par le patronat! C'est une question de rapport de force, pas un problème arithmétique!

Pour dénoncer la mauvaise foi des attaques contre le système par répartition, Attac prend l'exemple de la chute du nombre des agriculteurs alors que la population a fortement augmenté depuis la guerre. En effet, entre 1950 et 1999, le nombre d'agriculteurs est tombé de trois millions à moins d'un million alors que le nombre de bouches à nourrir passait de quarante à soixante millions, sans que la France connaisse la moindre crise alimentaire, bien au contraire, puisqu'elle exporte massivement.

Le prétendu problème des retraites est bien un problème de partage de la richesse nationale. L'équilibre harmonieux entre les prélèvements sur les salaires et le montant des retraites implique que le partage de la richesse nationale entre la bourgeoisie et la classe ouvrière permette à celle-ci de profiter aussi de l'augmentation de la productivité et du développement de la production qu'elle engendre. Or, tout le problème c'est justement que cette part s'est considérablement rétrécie depuis les débuts de la crise,

le patronat maintenant ses profits en réduisant ses coûts salariaux (réductions d'effectifs, gel des salaires, exonérations de cotisations sociales, etc.).

Les statistiques officielles occultent la part de la classe ouvrière dans la richesse produite et celle qui est accaparée par la bourgeoisie. Alors, quand elles annoncent que la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises est tombée de près de 70 % au début des années soixante-dix à 60 % dans les années quatre-vingt-dix alors que la part des profits, elle, a grimpé de 30 à 40 %, on peut être sûr que la part de la classe ouvrière a considérablement diminué depuis les débuts de la crise.

Le financement des retraites n'est un problème que parce que le patronat veut encore accroître la part de la richesse nationale qu'il accapare aussi bien sur le dos des salariés que sur celui des retraités.

D'ailleurs, toutes les solutions mises en avant par le patronat et le gouvernement visent à faire payer les travailleurs et uniquement eux : allongement de la durée des cotisations, retour de l'âge de la retraite à 65 ans, puis à 70 ans en 2040 (on n'arrête pas le progrès...), diminution des pensions versées, attaque en règle contre les régimes de retraites des fonctionnaires sous prétexte d'égalité avec les salariés du privé, etc. Par contre, le patronat ne veut à aucun prix une augmentation des cotisations car il ne veut pas augmenter ses coûts salariaux, mais au contraire les réduire. Il veut continuer à bénéficier de toutes les exonérations auxquelles il a eu droit au cours du temps et ne payer un sou de plus ni en cotisations ni en salaires directs. Les travailleurs n'ont qu'à travailler plus longtemps pour se payer leur retraite. Voilà la philosophie dominante en matière de financement des retraites. Jouer la carte de la peur de l'avenir et de la division entre les actifs et les retraités, entre les diverses catégories professionnelles qui relèvent de systèmes de retraite différents, attaquer séparément pour mieux l'emporter : voilà les méthodes utilisées pour faire accepter l'inacceptable aux salariés.

Un quart de siècle d'attaques contre les retraites

À vrai dire, les attaques ne sont pas nouvelles. Gouvernement après gouvernement, voilà plus de vingt ans que les gouvernements reviennent à la charge les uns à la suite des autres, restreignant à chaque fois un peu plus les droits des salariés et des retraités pour donner davantage aux patrons.

Il a fallu bien longtemps dans ce pays pour que le sort des vieux travailleurs soit pris en compte. C'est après la Première Guerre mondiale que l'État a augmenté substantiellement les pensions de ses propres salariés et rendu automatique leur départ à la retraite et ce n'est que pendant la Deuxième Guerre mondiale, sous Pétain, que l'Allocation aux vieux travailleurs salariés (l'AVTS) a été créée, qui couvrait les salariés du privé et leurs ayant-droits. Après la guerre, l'AVTS fut conservée et intégrée dans le système de la Sécurité sociale que nous connaissons aujourd'hui. Compte tenu de l'inflation très forte, le principe de la répartition fut affirmé : les cotisations des actifs sont immédiatement utilisées pour verser les pensions aux retraités du moment, sans qu'il y ait pratiquement d'épargne à faire fructifier. Et les retraites des actifs d'aujourd'hui seront payées par les cotisations des actifs de demain.

Le départ à la retraite à taux plein fut fixé à 65 ans. Avec 120 trimestres de cotisations, on touchait 40 % de son salaire calculé sur les dix dernières années. On pouvait partir à 60 ans mais avec 20 % seulement du salaire. En fait, cette retraite de base était extrêmement faible, d'autant que les premières pensions complètes ne furent versées qu'à partir de 1960. En 1956, le Fonds national de solidarité fut créé pour assurer le minimum vieillesse à toute personne à partir de 65 ans.

Au début des années soixante-dix, la durée des cotisations passa à 150 trimestres (37,5 ans) et le calcul des pensions fut désormais basé sur les dix meilleures années. Les pensions atteignirent alors 50 % du salaire de référence. L'affiliation à des caisses de retraites complémentaires permettait seule à une minorité de salariés d'obtenir une retraite un peu plus décente. Faute de porter la retraite de base, versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la CNAV, à la hauteur nécessaire, le gouvernement a rendu obligatoire l'affiliation de tous les salariés à des caisses de retraites complémentaires à partir du 1er janvier 1973. Ces caisses, régies par des règles diverses, alimentées par des cotisations sur les salaires et fonctionnant elles aussi selon le principe de la répartition, furent finalement regroupées dans l'ARRCO. L'AGIRC regroupait déjà les caisses de cadres.

Le sort des vieux travailleurs a donc été une véritable honte jusqu'à une date récente tant les retraites étaient faibles : 30 % des retraités vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1970. Depuis, l'effet bénéfique de ces mesures s'est fait sentir, quoiqu'inégalement puisque nombre de retraités vivent encore aujourd'hui avec des retraites insuffisantes, surtout parmi

les femmes dont près de la moitié ne touche que le minimum vieillesse, soit 3 735 F par mois (569,35 euros).

Mais c'est aussi au milieu des années soixante-dix que débutèrent la crise économique et le développement rapide du chômage qui pèse fortement sur le financement de la Sécurité sociale.

Dans un premier temps, pour diminuer le nombre des chômeurs, le gouvernement Mauroy décida l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, date à laquelle on peut désormais partir avec un taux plein. Mais très rapidement des rapports commencèrent à tirer la sonnette d'alarme sur le coût des retraites. Et dès les années quatre-vingt, les gouvernements commencèrent à changer les règles, à imposer des pensions plus faibles et des durées de cotisations plus longues, tout en continuant à augmenter le montant de celles-ci. Parallèlement, des dégrèvements de charges sociales furent accordés au patronat sous des prétextes multiples, dégrèvements qui ont constitué autant de manque à gagner pour les comptes sociaux.

À partir de 1987, on se mit à indexer les retraites sur les prix et non plus sur les salaires. C'est la première attaque sérieuse contre les retraites car l'écart a alors commencé à se creuser avec l'évolution des salaires.

Le gouvernement Rocard a préparé le terrain pour la deuxième grande attaque en publiant en 1991 un Livre blanc sur les retraites, qui préconisait l'allongement de la durée de cotisation pour toucher une pension à taux plein et un élargissement de la période de référence pour le calcul de celle-ci.

Il se déclara en faveur de la création de fonds de pension dans les entreprises. Évidemment les patrons y sont très favorables car, en lieu et place d'augmentations de salaires, ils peuvent faire mine de distribuer des sommes à leurs salariés, sommes dont les salariés ne verront pas la couleur avant leur retraite, et qui entre-temps serviront de fonds de roulement au patron ! En fait, c'est un système où ce sont les salariés qui prêtent au patron de l'argent à long terme, sans même être sûrs que le patron les remboursera un jour. Car les sommes en question, placées sur les marchés financiers, ou tout bonnement composées d'actions de l'entreprise elle-même, ne vaudront peut-être plus rien le jour où le salarié pourra en disposer ! En ce domaine, Rocard s'est contenté de déclarations prouvant au patronat que le gouvernement socialiste était ouvert à tous ses désirs, et depuis l'idée a fait son chemin.

C'est enfin le gouvernement Rocard qui instaura la CSG, un nouvel impôt censé compléter les cotisations sociales et destiné à se substituer de plus en plus à ces dernières, répondant ainsi aux vœux du patronat qui souhaite se dégager de l'obligation de verser du salaire différé sous forme de cotisations sociales. Cet impôt, non progressif, est perçu aussi sur les pensions des retraités.

C'est finalement le gouvernement Balladur qui mit en application les recommandations du Livre blanc de Rocard que les gouvernements socialistes n'avaient pas eu le temps de mettre en œuvre. Ils avaient du moins préparé le terrain puisque Bérégovoy avait déjà largement entamé la consultation des partenaires sociaux sur ces projets.

La loi du 22 juillet 1993 fait progressivement passer le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une pension complète de 150 à 160 entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 2003, à raison d'un trimestre supplémentaire par an. De même, la période de référence pour le calcul de la pension passe progressivement, jusqu'en janvier 2008, des dix meilleures années aux vingt-cinq meilleures années. Balladur a en outre inscrit dans la loi l'obligation d'indexer les pensions sur les prix, hors ceux du tabac.

Enfin, il a augmenté la CSG pour alimenter le Fonds de solidarité vieillesse (qui remplace le FNS), qui reçoit en outre une partie des impôts sur le patrimoine, les droits sur les alcools, afin d'assurer la validation, pour le calcul de la retraite, des périodes de chômage, de service national, et les revalorisations pour enfants à charge.

Cette loi Balladur a de graves conséquences sur le montant des pensions. En effet, non seulement elle consacre l'habitude prise depuis 1987 de revaloriser les pensions versées sur les prix en précisant « hors tabac », mais elle recalcule les salaires des années de référence pour déterminer la valeur initiale de la pension également en fonction de la hausse des prix (hors tabac), et non pas en fonction de la hausse réelle des salaires. Cela amènerait, selon les calculs du Commissariat général au plan, la valeur des pensions à augmenter de 14,5 % d'ici 2015, au lieu de 51,2 % en l'absence de la loi Balladur. Le COR, le Conseil d'orientation des retraites, estime quant à lui que la loi Balladur permettra une économie de 200 milliards de francs à l'horizon 2010, dont près des deux tiers grâce à l'indexation des retraites sur les prix ! Et s'il existe un point d'écart chaque année entre l'augmentation des salaires et celle des prix, à terme les pensions calculées

et versées jusqu'à leur décès aux retraités de ce régime seront diminuées de 50 % par rapport à ce qu'elles auraient été sans la loi Balladur.

La loi Balladur permet donc de verser des pensions dévalorisées tout en exigeant une durée de cotisations plus longue. Pour beaucoup, le choix est de travailler au-delà de 60 ans ou d'accepter une retraite amputée quand choix il y a, car les entreprises se débarrassent à tour de bras des salariés considérés comme vieux de plus en plus jeunes et passé 50 ans, voire même 45 ans, il est bien difficile de retrouver du travail après un licenciement.

En 1995, ce fut au tour du gouvernement Juppé de reprendre les attaques menées par Balladur contre les salariés du privé pour les diriger cette fois contre ceux du secteur public sous prétexte de justice sociale ! Les grèves de novembre-décembre 1995 entraînèrent l'abandon provisoire de ce projet. Mais depuis, le matraquage médiatique a continué de plus belle pour convaincre l'opinion publique de l'injustice qu'il y aurait à ne pas aligner par le bas évidemment les retraites du public sur celles du privé.

Le gouvernement Jospin, à qui la droite reproche aujourd'hui d'avoir repoussé à plus tard la « réforme » du système des retraites, a pourtant apporté sa pierre à l'édifice. Ne serait-ce qu'en poursuivant l'allègement des charges sociales au bénéfice du patronat et en augmentant la CSG de plus du double. À ce titre, les pensions des retraités sont amputées de 6,2 %.

Et puis Jospin a introduit une dose de capitalisation dans le système des retraites des salariés du privé. Le système par capitalisation consiste à épargner toute sa vie et à faire fructifier son épargne pour payer sa retraite à venir. Toutes sortes de systèmes peuvent être imaginés où chacun cotise pour sa propre retraite, soit individuellement, soit dans le cadre d'un plan propre à l'entreprise ou inter-entreprises, ou encore propre à des collectivités locales ou professionnelles.

Certes, Jospin a finalement abrogé la loi Thomas de 1997 instaurant des Plans d'épargne retraite, les PER, véritables fonds de pension à destination des salariés du privé. Mais il a en revanche mis en place un « Fonds de réserve pour les retraites » qui fonctionne lui aussi par capitalisation et qui est censé compléter les retraites que les cotisations des actifs ne pourraient plus assurer à l'avenir. Au départ, en 2000, ce fonds devait être alimenté à hauteur de 152 milliards d'euros en 2020 (1 000 milliards de francs). Mais un an après sa création, le gouvernement revoyait

sérieusement à la baisse son financement : il n'était plus question que de 99 milliards d'euros en 2020. Soumis en fait au bon vouloir du gouvernement sans aucun contrôle, il sert de « fonds de réserve » non pas pour les retraites, mais pour les dépenses de l'État, via le FSV, le Fonds de solidarité vieillesse. Car le plus choquant, c'est que le FSV, auquel la CNAV verse ses excédents, est régulièrement ponctionné par le gouvernement. D'ailleurs le gouvernement Jospin lui a donné la charge de gérer le Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie, ainsi que de gérer le FOREC, le fonds chargé de financer les 35 heures. Depuis 2000, en trois ans, ce sont près de 100 milliards de francs dont l'État s'est ainsi déchargé sur le FVS, pour financer l'allocation personnalisée d'autonomie, pour payer ses dettes aux retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO) et surtout (85 milliards) pour financer les 35 heures, c'est-à-dire pour dédommager les patrons d'une loi qui les sert !

Le « fonds de réserve pour les retraites » de Jospin permet de drainer quelques dizaines de milliards supplémentaires vers les places financières, mais ne permet aucunement d'assurer aux retraités un avenir sans angoisse, bien au contraire !

De nouvelles attaques en préparation

Que ce soient les partis de droite ou ceux de gauche, tous affirment qu'il est de plus en plus urgent de réformer le système des retraites, l'échéance de 2005 se rapprochant. Les « réformes » préconisées par les uns et les autres s'inscrivent dans la droite ligne de ce qui a été fait ou tenté jusqu'ici. Elles peuvent varier dans les détails techniques mais procèdent toutes de l'idée qu'il va falloir que les salariés et les retraités fassent de nouveaux sacrifices, à commencer par les salariés du public, dont les « privilèges » seraient exorbitants, alors que leur pension, qui est rappelons-le calculée sans tenir compte des primes qui constituent pourtant une partie importante de leur rémunération, ne se monte que de 55 à 72 % de leur dernier salaire, tout comme les salariés du privé dont la retraite est du même ordre (55 à 70 % du dernier salaire).

Le deuxième clou sur lequel le patronat tape sans relâche, c'est l'âge du départ en retraite. Il estime que les travailleurs n'ont qu'à cotiser plus longtemps pour combler le déficit. Le gouvernement évoque déjà la nécessité

de cotiser 42 ans dans un premier temps, puis 45 ans et plus dans l'avenir, ce qui revient évidemment à reculer l'âge légal du départ à la retraite.

Enfin le patronat comme les dirigeants politiques de gauche et de droite s'accordent à prétendre que le système obligatoire actuel à deux étages retraite de base et retraites complémentaire basé sur la répartition n'est plus viable et qu'il faudra le compléter par « une dose » plus ou moins forte d'assurance par capitalisation.

L'argument est spécieux. Et s'il est répété avec tant d'insistance, c'est qu'il sert des intérêts qui n'ont rien à voir avec la protection des futurs retraités.

Affirmer que la capitalisation sera plus à même que la répartition de faire face à un financement plus important des retraites est un mensonge éhonté.

Tout simplement parce que d'ici vingt ou quarante ans, si la part de la richesse nationale qui est consacrée aux salaires et retraites a encore diminué, les salariés comme les retraités seront encore plus mal lotis qu'aujourd'hui, quelle que soit la technique utilisée pour verser cette partie des salaires que constituent les pensions.

Et puis on ne voit pas comment, si les cotisations des actifs ne suffisent pas à payer les pensions des retraités, ce serait en faisant intervenir les assureurs privés et autres gestionnaires de fonds de pension qui prélèveront au passage leur profit qu'on résoudra le problème!

Enfin et surtout la capitalisation, qui mise sur des rendements financiers importants, fait dépendre les retraites des marchés financiers qui, comme on le voit aujourd'hui, peuvent engloutir en un rien de temps les économies de toute une vie. L'exemple des salariés d'Enron aux USA est certes le plus connu mais il n'est malheureusement pas le seul.

Les sommes accumulées en vue d'une retraite par capitalisation seront jouées en Bourse par les financiers, serviront de caisses noires aux entreprises qui y puiseront de l'argent sans intérêt, qui s'en serviront pour acheter d'autres entreprises ou pour verser de plus beaux dividendes à leurs actionnaires ou pour truquer leur bilan, comme cela se pratique dans les pays où ces fonds de pension existent. Et ce sont les salariés qui supporteront tous les risques. Pire même, un rendement élevé des placements financiers provient d'une surexploitation des travailleurs, d'un abaissement des coûts salariaux de toutes les manières possibles: licenciements, accélération des cadences, dégrèvements de charges sociales, etc. Il faudrait

donc que les travailleurs acceptent de se saigner aux quatre veines pour permettre aux entreprises de jouer avec leur épargne forcée, sans avoir aucune garantie qu'on leur rendra même un jour l'argent ainsi prêté! C'est un vrai jeu de dupes qu'on veut nous faire accepter au nom de « la sûreté, la liberté et l'équité », comme ose le prétendre Raffarin!

Pour l'instant ces fonds de pension n'ont pas droit de cité en France. Ou, plus exactement, le mot est évité mais la chose s'est déjà mise insidieusement en place sous des noms différents: on appelle cela « épargne salariale » ou « l'actionnariat salarié » dont l'ancêtre remonte à la création de « l'intéressement » en 1959 qui « intéressait » les salariés aux performances de l'entreprise. La « participation », créée en 1967 et obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés, bloquait pour trois ou cinq ans les sommes attribuées aux salariés, sommes qui pouvaient être investies en actions de l'entreprise. En 1980, la loi encouragea la distribution d'actions aux salariés et, depuis, les privatisations ont donné un coup d'accélérateur à cet actionnariat salarié. En 1986, les PEE, plans d'épargne entreprise, étaient créés. Depuis 1995, une série de contrats d'assurances retraites par capitalisation, facultatifs pour les entreprises mais parfois obligatoires pour leur personnel, a été mise en place dans les entreprises.

Dans tous les cas, en lieu et place d'augmentations de salaires, l'entreprise distribue des sommes qui échappent aux cotisations sociales et qui peuvent être aussi exonérées d'impôts.

Un rapport très officiel, le rapport Balligand Foucault, remis au gouvernement en 2000, estimait qu'un euro d'épargne salariale faisait perdre 0,45 euro à la protection sociale et 0,12 euro au fisc.

L'Observatoire des retraites estime que les primes des contrats d'assurances retraites proprement dits représentaient en 2000 36,8 milliards de francs, cinq fois plus qu'en 1996. L'ensemble des sommes accumulées par ces contrats depuis 1996 représente déjà 266,3 milliards de francs.

Depuis, cette épargne salariale n'a fait que se développer. Fabius a étendu en 2001 la possibilité d'ouvrir des plans d'épargne salariale aux petites entreprises et a créé le PEI, plan d'épargne inter-entreprises ainsi que le PPESV, le plan partenarial d'épargne salariale volontaire, bloqué pour dix ans au moins. Il est même question de mettre sur pied des plans épargne entreprise à long terme, les PEELT, dans lequel l'argent serait bloqué au moins quinze ans. Mais bien malin qui pourra dire ce que vaudra dans quinze ans l'argent qui aurait été ainsi placé. Avec une durée de blocage

des sommes de plus en plus longue, ce sont des plans d'épargne en fait destinés à la retraite, des fonds de pension qui n'osent pas dire leur nom, qui sont mis en place. Il reste encore à les rendre obligatoires et à obliger les salariés à en disposer sous forme de rente à leur retraite, une rente dont le montant est totalement inconnu, bien entendu, puisqu'il n'est aucunement garanti !

Tous ces systèmes permettent au patronat de bénéficier d'exonérations de cotisations qui ne peuvent qu'aggraver le problème du financement des retraites. D'autant que ce que les patrons versent sur les comptes épargne des salariés, c'est autant de moins sous forme de salaires, et le quasi-gel des salaires qui en résulte constitue un manque à gagner très important pour les caisses de retraites. Et plus il y a d'argent ainsi détourné des caisses de retraites, plus il est facile ensuite de prévoir leur faillite et d'exiger la mise en place à grande échelle de fonds de pension qui achèveront de mettre à genoux le système de retraites par répartition qui, du fait même de sa nature, échappe au capital financier, l'argent collecté étant immédiatement redistribué.

C'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle une telle pression existe de la part de la bourgeoisie pour que le maximum de ces 1 000 milliards de francs par an que représentent les retraites des salariés du secteur privé soient enfin mis à la disposition des marchés financiers.

Mais en ce qui concerne la préservation des intérêts des salariés et des retraités, la seule solution raisonnable c'est non seulement d'empêcher que cet argent soit à la merci des aléas des marchés financiers, mais c'est aussi de mettre un coup d'arrêt à l'offensive gouvernementale et patronale sur les retraites. C'est d'imposer le retour aux 37,5 années de cotisations dans le privé, l'indexation de toutes les retraites, de base ou complémentaires, sur l'évolution des salaires, et l'augmentation générale des salaires, ainsi que le plein-emploi, pour que la part des salariés dans la richesse nationale se retrouve au moins à la hauteur à laquelle elle était il y a un quart de siècle !

Alors, face à la pression insistante du MEDEF, du gouvernement et même des partis de gauche, la classe ouvrière a tout intérêt à déployer sa force pour faire obstacle à ceux qui veulent la dépouiller encore plus en tentant de la diviser. C'est véritablement une question de survie.

Lutte de Classe n° 73 (mai 2003)

La « réforme » des retraites : vers une épreuve de force avec le gouvernement ?

Au moment où nous écrivons, la journée de grève et de manifestation du 13 mai, appelée par l'ensemble des confédérations syndicales, est en préparation mais elle n'a pas encore eu lieu. On ne sait donc pas quelle sera son ampleur. On ne peut que souhaiter que la grève soit la plus large et les manifestations les plus massives possibles. Car le problème des retraites, comme celui des salaires, est avant tout un problème de rapport de forces entre la classe ouvrière d'un côté et le patronat et le gouvernement de l'autre. La journée du 13 mai ne suffira pas, bien sûr, en elle-même à inverser ce rapport de forces en faveur de la classe ouvrière mais, si elle encourage les travailleurs à lui donner un prolongement, d'une façon ou d'une autre, elle pourra être une étape qui y mène.

Le gouvernement a dévoilé l'essentiel de son plan pour, comme il dit, réformer les retraites, projet qu'il s'est engagé à faire adopter avant les vacances d'été. Le projet en question s'intitule « *Propositions soumises à concertation* », le gouvernement faisant mine d'être prêt à négocier, alors que l'essentiel du projet en question est pourtant déjà bien ficelé, pour ne pas dire bouclé. Les modifications que le gouvernement pourrait concéder, en l'absence d'un changement de rapport de forces, sont mineures.

Depuis des mois, il a ostensiblement consulté tout le monde, prétendant n'avoir aucun a priori et être ouvert à tout. Le ministre des Affaires sociales, François Fillon, a commencé par faire le tour des pays d'Europe, prétendant étudier ce qui se fait ailleurs ; puis le ministre de la Fonction publique, Jean-Paul Delevoye, et lui-même ont fait un tour de France pour rencontrer les organisations syndicales dans un certain nombre de régions. Et puis, bien sûr, ils ont reçu les fédérations et confédérations syndicales.

Le gouvernement joue la comédie de la concertation pour tenter de désamorcer les oppositions mais son projet répond très exactement aux

objectifs du patronat, bien que celui-ci ne le trouve pas assez ambitieux. Il s'agit cependant d'une attaque de grande ampleur contre la classe ouvrière.

C'est une attaque contre tous les salariés, attaque d'autant plus provocante que ce sont les seuls que le gouvernement entend faire payer et que ni le patronat, ni l'État ne seront mis à contribution.

Le gouvernement veut passer en force pour obliger les salariés du secteur public à accepter des mesures semblables à celles que Balladur avait réussi à imposer en 1993 dans le secteur privé, et qui aboutiraient à cotiser davantage pour recevoir une pension réduite d'un quart, voire d'un tiers. Mais si le gros des attaques de Fillon vise les fonctionnaires, les salariés du secteur privé sont une nouvelle fois touchés.

Nouvelles attaques contre les salariés du privé

Alors que la loi Balladur de 1993 n'est pas encore entrée complètement en application, puisque c'est en 2008 que la règle des 25 meilleures années pour le calcul de la retraite sera pleinement en vigueur, le gouvernement a trouvé le moyen de réduire encore les pensions des salariés du secteur privé d'environ 3 %, en faisant passer de 150 à 160 trimestres la base de calcul du montant de la pension. En effet, bien que 160 trimestres de cotisations soient nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein, le calcul de celle-ci se fait encore sur la base de 150 trimestres. Si cette modification passe, c'est de quelque 1,7 milliard d'euros que les retraités pourront faire leur deuil.

Et Fillon ose prétendre qu'il va arrêter la dégradation du niveau des pensions et qu'il va garantir à tous un niveau de pension minimum ! Un niveau certainement très minimum puisque le smicard ne serait assuré de toucher que 75 % du smic, alors que les salariés qui gagnent moins de 7500 F au moment de leur départ en retraite touchent en moyenne une pension nette égale à leur dernier salaire net. C'est du moins ce que le très officiel Conseil d'orientation des retraites affirme en faisant état d'une situation où les salariés ont vu leurs revenus se dégrader en fin de carrière. Les chiffres avancés par les organisations syndicales situent entre 83 et 90 % du SMIC la pension actuelle d'un smicard. Quelle que soit l'estimation retenue, le ministre annonce bel et bien une nouvelle baisse du montant de la pension même pour les plus bas salaires.

Quant aux autres salariés, Fillon leur garantit 66 % de leur salaire de référence (et non de leur dernier salaire !). C'est dire que le niveau des pensions va fortement baisser puisqu'actuellement, pour les salariés non cadres, la pension représente en moyenne quelque 84 % du dernier salaire. Promettre une pension équivalant aux deux tiers du salaire de référence alors que ce salaire diminue chaque année et va encore diminuer jusqu'en 2008 (jusqu'à ce que l'on atteigne les 25 années à prendre en compte pour le calculer), ce n'est certainement pas garantir un niveau de pension acceptable. En fait Fillon garantit des pensions raccourcies d'un bon quart.

Les travailleurs doivent pouvoir profiter de leur retraite sans avoir à subir une chute brutale de leurs revenus, chute d'autant plus inacceptable que les salaires sont déjà très insuffisants. Oser proposer aux smicards de se contenter d'un trois quarts de smic (soit 681,75 euros ou 4472 francs !), après qu'ils ont trimé quarante ans de leur vie, c'est absolument indigne !

Et puis évidemment si le gouvernement parvient à aligner les retraites des salariés du secteur public sur celles du secteur privé, l'ensemble des salariés fera l'objet de nouvelles attaques. La bourgeoisie, tant qu'elle ne rencontrera pas de résistance, continuera à réduire la part de la classe ouvrière dans les richesses produites, quitte à faire revenir celle-ci à des conditions de vie qui la ramèneront des dizaines d'années en arrière, sans aucune garantie concernant les salaires, les retraites, la santé, l'éducation, etc. Alors que la productivité ne cesse d'augmenter, on prétend que les travailleurs doivent travailler de plus en plus pour payer leur retraite !

Le projet du gouvernement prévoit qu'à partir de 2008 une espèce de commission prétendument indépendante pourra suggérer en permanence de prétendues réformes, c'est-à-dire des tours de vis supplémentaires sur les retraités et les actifs. Le prétexte, c'est de pouvoir ajuster les retraites à l'allongement de l'espérance de vie. En fait, il s'agit surtout de faire accepter l'idée de la possibilité d'une perpétuelle remise en cause des droits à la retraite. Sous prétexte d'équilibrer financièrement les caisses de retraites et de « sauver la retraite par répartition », une fois de plus, les gouvernements futurs n'auront plus qu'à suivre les recommandations de la commission et exiger de nouveaux sacrifices de la part des travailleurs, par exemple si le chômage augmente et surtout si le rapport de forces entre les travailleurs et le patronat reste défavorable aux salariés car l'avidité de celui-ci n'a pas de limites. Il est déjà prévu d'exiger de tous les salariés 41 années de cotisation en 2012 et 42 années en 2020.

Enfin, il y a la menace que fait planer le patronat sur les retraites complémentaires des salariés du secteur privé, l'AGIRC et l'ARRCO. Depuis 1983, date de la mise en place de la retraite à 60 ans, le patronat a menacé à maintes reprises de ne plus autoriser les salariés à liquider leur retraite complémentaire à taux plein à 60 ans, ce qui reviendrait à les empêcher de partir à cet âge, la pension complémentaire améliorant d'environ 40 % la pension de la Sécurité sociale. Il faut dire que, depuis 1983, les différents gouvernements se sont refusé à imposer au patronat de payer pour financer la mesure d'abaissement de l'âge de la retraite, mais ils n'ont pas non plus fait verser par l'État les dizaines de milliards de francs qu'il s'était engagé à payer aux caisses, laissant celles-ci augmenter les cotisations et diminuer les pensions. Malgré tout, le patronat a toujours continué à faire pression pour obtenir des compensations supplémentaires pour la prise en compte de la retraite à 60 ans.

En 2001, le patronat avait commencé à mettre son chantage en application et à refuser de verser les cotisations aux caisses complémentaires, déclenchant une très grosse manifestation de protestation des salariés le 25 janvier. Depuis, l'accord sur la liquidation des pensions à 60 ans a été reconduit jusqu'au 1er octobre 2003. Mais le patronat a d'ores et déjà annoncé que, si les mesures prises par le gouvernement n'étaient pas suffisantes en termes d'allongement des durées de cotisations, il ne renouvelerait pas l'accord.

C'est dire que la menace sur les retraites des salariés du privé est double, à la fois sur le régime général et sur les régimes complémentaires.

Haro sur les salariés de la Fonction publique

Quant aux fonctionnaires, ils sont encore plus touchés puisqu'il s'agit, sous prétexte d'équité, de les obliger à accepter tout ce qu'ils ont refusé en 1995 et plus encore ! On veut leur imposer tout à la fois une augmentation des cotisations, un allongement de la durée de cotisation et une pension réduite !

Le projet du gouvernement prévoit en effet une augmentation progressive de cotisation de 2,5 % (donc une baisse de salaire équivalente), un allongement de la durée de cotisation pour atteindre les 40 années de cotisation en 2008, comme dans le privé, à raison de 6 mois de plus par an, et une diminution des pensions qui seront calculées sur les trois dernières

années et non plus les six derniers mois. Enfin et surtout, les pensions seront désormais indexées sur les prix et non plus sur les salaires réels. Les pensions versées vont peu à peu, comme dans le privé, décrocher par rapport aux salaires, car ce que les travailleurs parviendront à arracher comme amélioration de leur niveau de vie ne bénéficiera pas aux retraités.

La Cour des comptes vient, fort opportunément pour le gouvernement, de dénoncer le fait que l'ensemble des augmentations dont bénéficient les actifs sont jusqu'à présent prises en compte pour revaloriser les pensions de retraites, qui évoluent ainsi parallèlement aux revenus des actifs. Elle stigmatise ce qu'elle appelle des « carrières de retraités ».

Mais quoi de plus normal que la pension des retraités soit améliorée au même rythme que l'ensemble des salaires et que, lorsque les travailleurs réussissent à arracher une progression de leur niveau de vie, les anciens en profitent aussi ? C'était d'ailleurs le cas aussi dans le secteur privé puisque les pensions des retraités étaient revalorisées chaque année en fonction de l'augmentation du salaire moyen. L'ensemble des augmentations étaient ainsi prises en compte : individuelles, par branche ou générales. C'est à partir de 1983 que le gouvernement de gauche a commencé à ne plus respecter cette règle et à revaloriser les pensions chaque année de façon un peu arbitraire, plus ou moins en fonction de l'évolution des prix. Le plan de réforme de la Sécurité sociale adopté par Seguin, dans le gouvernement Chirac de 1987, a systématisé cette pratique et Balladur l'a inscrite dans la loi pour cinq ans en 1993. Puis en 1999, c'est Jospin qui l'a prorogé.

Le temps où le niveau des pensions du privé suivait le niveau des salaires est maintenant si lointain que le gouvernement peut tenter de faire passer pour des abus scandaleux le fait que les fonctionnaires bénéficient encore du même principe ! Et c'est au nom de la justice que le gouvernement veut exclure aussi les retraités de la fonction publique de la progression du pouvoir d'achat que les actifs pourraient obtenir.

Enfin la décote de 3 % par an qui serait instaurée pour tous ceux qui n'auront pas leurs 40 années de cotisations est catastrophique pour bon nombre de personnes qui, jusqu'ici, partaient avec 32 années de cotisations. Elles verraient leur pension diminuer de 25 %, ou il leur faudrait travailler jusqu'à 68 ans !

Soit dit en passant, ce système de décote, depuis longtemps en vigueur dans le secteur privé, est d'autant plus scandaleux que la décote est bien loin d'être proportionnelle au nombre d'annuités manquantes : c'est un

abattement de 10 % par année manquante qui est actuellement pratiqué. C'est dire que les chômeurs non indemnisés, tous ceux qui ne sont même pas dans les statistiques ou les Rmistés, tous ceux dont les droits à la retraite ne sont pas validés probablement autour de deux millions de personnes, sont doublement sanctionnés. Non seulement parce que leurs revenus ont brutalement chuté et qu'ils connaissent des mois voire des années difficiles à vivre, mais parce que ces mois ou ces années peuvent se traduire par un manque à gagner important pendant toute leur retraite.

Alors, le gouvernement a annoncé que la décote sera abaissée à 6 % au lieu de 10 dans le secteur privé à partir de 2009 mais, entre-temps, ce sont les salariés de la fonction publique qui se verront aussi appliquer une décote, qui se montera progressivement à 3 puis 6 % ! Par souci de justice, tous les salariés seront soumis à ce même arbitraire !

Quant aux heures supplémentaires, aux primes, aux indemnités de résidence, qui peuvent représenter une partie importante du salaire dans la fonction publique mais qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite à l'heure actuelle, il est question de faire cotiser les fonctionnaires en plus à une caisse complémentaire pour qu'une partie de ces primes soit prise en compte.

Le projet du gouvernement peut encore être remanié dans les détails d'ici qu'il soit définitivement adopté par le conseil des ministres, le 28 mai prochain. Reculer sur des aspects mineurs pour tenter de désamorcer le mécontentement, tout en maintenant l'essentiel : c'est la tactique que le gouvernement semble avoir adoptée.

Mais de toute façon, qui peut croire que les sacrifices demandés vont s'arrêter là ? Déjà, les salariés de la fonction publique sont avertis, comme les salariés du privé, qu'il leur faudra cotiser 42 ans en 2020. Et comment croire que, sous couvert d'équité, les règles pour calculer la pension des fonctionnaires ne vont pas à terme être alignées par le bas sur celles du secteur privé ? Non seulement le nombre d'années prises en compte passerait alors progressivement à 25, mais la revalorisation des anciens salaires pour le calcul de la pension se ferait en fonction de l'évolution de la hausse des prix et non plus de l'évolution des salaires réels. Cette mesure, qui est la moins connue des mesures prises par Balladur, est pourtant l'une des plus nuisibles pour les salariés puisqu'elle peut faire baisser considérablement le montant de la pension.

L'opacité des comptes de l'État

Quand le gouvernement présente ces attaques contre les salariés de la fonction publique comme des mesures indispensables pour sauver l'avenir des retraites, c'est un mensonge de plus. Il s'agit avant tout d'une mesure politique destinée à débloquer une situation qui empêchait de pousser plus loin les attaques sur les retraites dans le secteur privé. Mais, en tant que telles, les mesures envisagées ne rapporteront pas grand-chose à l'État. Car allonger la durée de cotisation dans la fonction publique, cela signifie payer plus longtemps des salaires plus élevés à des fonctionnaires qui arriveront au bout de leur déroulement de carrière ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Et un salaire plus élevé au moment de la retraite, c'est aussi une pension plus importante, du moins tant que les règles de calcul ne sont pas modifiées. Cela serait donc plus coûteux pour l'État.

De toute façon, l'État est bien incapable de faire ses comptes en la matière, puisqu'une partie des fonctionnaires, les fonctionnaires d'État, ne relèvent d'aucune caisse de retraite. Chaque ministère reçoit sur le budget de l'État des crédits pour payer les retraites de ses fonctionnaires. Quant aux recettes, certaines sont purement fictives, d'autres font l'objet de reversement au budget ; elles ne sont jamais mises en rapport avec les dépenses et l'opacité la plus totale règne. La Cour des comptes elle-même souligne dans son dernier rapport que le « manque de transparence ne permet pas à la représentation nationale d'appréhender de façon précise l'équilibre financier immédiat du régime, pas plus que ses perspectives à long terme ». À la demande de la Cour des comptes, il y aura, paraît-il, en 2006 un compte où seront regroupées toutes les dépenses et toutes les recettes, au lieu de rester éclatées comme aujourd'hui entre les différents ministères. En attendant, cela n'empêche pas les experts d'asséner avec aplomb des chiffres précis !

Toujours est-il que pour l'instant ce sont justement les régimes des salariés du secteur public et le régime général qui versent chacun chaque année des milliards d'euros pour équilibrer d'autres régimes, déficitaires, en particulier les régimes des non-salariés. Qu'à cela ne tienne, depuis 1993 les salariés du privé doivent se serrer la ceinture en prévision des déficits supposés à venir, et aujourd'hui le gouvernement a encore le culot d'exiger de nouveaux sacrifices de l'ensemble des salariés !

Des sacrifices pour « sauver les retraites » ?

À supposer que les calculs des experts, pourtant bien peu fiables, se révèlent exacts lorsqu'ils affirment que d'ici 2020, il manquera 15 à 19 milliards d'euros par an pour payer les retraites du privé et 18 milliards pour celles du public, le déficit se monterait à moins de 40 milliards d'euros. Or, voilà des années que les aides de l'État aux entreprises se chiffrent par centaines de milliards de francs et dizaines de milliards d'euros. L'estimation qui en est faite de nos jours se monte à 46 milliards d'euros par an.

Rien n'est trop cher lorsqu'il s'agit d'aider les entreprises. Personne ne dénonce le fardeau insupportable de ces aides au patronat, insupportable non seulement pour les générations futures mais déjà pour les générations actuelles. Notre ministre désarmeur de « bombes à retardement » ne se soucie pas de désamorcer celle-là. Au contraire : il a déjà annoncé de nouvelles aides pour que les entreprises gardent plus longtemps les travailleurs de plus de 50 ans. Et pourtant c'est bien à cause de ces milliards d'aides à fonds perdus au patronat, ce gaspillage monstrueux de l'argent public, qu'on nous raconte que les retraites des anciens constituent un fardeau trop lourd à supporter...

Et pourtant ce sont bien les richesses créées par les salariés qui financent non seulement ces cadeaux-là au patronat mais aussi les profits, les dividendes versés aux actionnaires, les capitaux des batailles boursières et de la spéculation.

Si les richesses produites par les travailleurs peuvent servir à faire vivre autant de parasites sur leur dos, il y en a en suffisance qui seraient beaucoup mieux employées à faire vivre correctement et les salariés et les retraités. C'est une question de rapport de forces pour que la classe ouvrière récupère une partie de ce que le patronat et l'État lui volent.

Une véritable campagne d'intoxication veut nous faire croire que toutes ces « réformes » sont indispensables pour sauver les retraites et que c'est pour leur bien que le gouvernement impose des sacrifices aux travailleurs.

Rien n'est plus faux. En prenant sur les salaires déjà trop faibles et en réduisant les pensions, ce ne sont que les profits des patrons que l'on sauve, ces patrons qui depuis 25 ans ont réussi à faire payer la crise aux travailleurs, par le chômage, les bas salaires, la précarité, et la flexibilité, au point que leurs profits ont explosé. En même temps que les gouvernements successifs exonéraient toujours davantage le patronat de charges

sociales et qu'ils allégeaient les impôts sur les entreprises, ils augmentaient les prélèvements sur les salariés. Les salariés doivent faire efforts sur efforts pour remplir des caisses qui sont en permanence vidées au profit du patronat.

Les attaques sur les retraites font partie des mille et une mesures prises depuis un quart de siècle par les gouvernements pour réduire la part des salariés dans le revenu national et augmenter celle des patrons. La bourgeoisie s'est considérablement enrichie au détriment de la classe ouvrière et elle entend bien continuer à le faire.

Le patronat veut pouvoir continuer à vider les caisses publiques comme les caisses de retraites, à profiter des exonérations de cotisations sociales et des baisses d'impôts, et surtout à ne pas payer davantage. C'est la raison pour laquelle il réclame un allongement de la durée de cotisation, qui sera supporté par les seuls salariés et qui présente l'avantage de diminuer d'autant la durée de versement des pensions. Il s'agit donc d'une économie considérable sur le montant global des pensions versées, réalisées bien évidemment au détriment des salariés et des retraités, mais qui permet au patronat de ne pas payer un sou. D'ailleurs, lors de son émission « 100 minutes pour convaincre », François Fillon a expliqué les choix du gouvernement par sa volonté de ne pas alourdir les prélèvements sociaux afin de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises. En prenant sur les profits, il y aurait pourtant largement de quoi financer les retraites. Mais ce n'est pas au secours des retraites par répartition menacées d'explosion que le gouvernement vole, mais au secours du patronat.

Le double jeu des confédérations syndicales

Les confédérations syndicales, loin de mettre tout leur poids pour contrer les mensonges des prétendus experts, des gouvernants, du patronat, abondamment relayés par des journalistes complaisants, se sont elles aussi placées sur le même terrain en accréditant l'idée qu'une réforme des retraites était indispensable. En fait, les dirigeants syndicaux voulaient être admis comme partenaires à part entière, associés à l'élaboration du projet gouvernemental. Ils ont ainsi accepté une série de rencontres avec le gouvernement, affirmant qu'ils étaient prêts à négocier, c'est-à-dire à faire des concessions !

Les confédérations syndicales ont appelé à manifester le 1^{er} février mais n'ont pas donné suite avant le mois d'avril. Elles ont encore moins présenté aux travailleurs un plan de mobilisation et de lutte pour s'opposer à cette attaque d'envergure.

C'est le gouvernement qui, malgré ses tentatives pour enrober les choses, a clairement fait comprendre que son projet n'était pas négociable. Même la CFDT, pourtant prête à bien des concessions, a commencé à regimber. Dans le calendrier du gouvernement, le temps de la concertation avec les organisations syndicales est clos et aucune contrepartie à leur bonne volonté n'a été accordée. L'ensemble des organisations syndicales a donc programmé une nouvelle journée d'action le 13 mai.

Il est manifeste que les confédérations veulent faire pression sur le gouvernement mais ne donnent pas les moyens aux salariés de se préparer à une vraie bataille pour faire reculer vraiment le gouvernement.

Et même si FO se dit radicalement opposée au projet du gouvernement, réclamant à juste titre l'abrogation des mesures prises par Balladur, c'est-à-dire le retour à 37,5 années de cotisation pour tous, elle s'est alignée jusqu'à présent sur les propositions des autres confédérations dont les discours sont forts ambigus. L'objectif de la CFDT est que le gouvernement fasse un geste pour avoir l'air de prendre en considération ses revendications, mais elle ne veut surtout pas faire capoter la « réforme » qu'elle a réclamée avec insistance.

Quant à la CGT, qui a le plus de poids parmi les salariés, elle se veut responsable vis-à-vis du gouvernement et du patronat mais pas vis-à-vis des travailleurs. Aussi se garde-t-elle bien de formuler des revendications trop précises et de définir un plan d'action clair à proposer aux travailleurs. Il est significatif, par exemple, que la confédération ne veuille pas mettre en avant les 37,5 années de cotisations pour tous. Elle se refuse à revendiquer clairement l'abrogation des mesures Balladur. Ses responsables prétendent que la revendication des 37,5 années de cotisations n'a pas été abandonnée puisqu'elle figure toujours au beau milieu des « Repères revendicatifs de la CGT ». Ainsi inscrite à la page 45 d'un recueil qui en comporte 98, le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'est pas d'actualité pour la confédération, qui ne veut surtout pas apparaître comme hostile à toute « réforme », y compris donc à celle de Balladur, et donc partisan d'en revenir aux règles d'antan, d'avant 1993.

Et surtout, par-delà les revendications, les organisations syndicales qui, toutes, ont laissé passer les mesures de Balladur sans appeler les travailleurs à se mobiliser, se sont contentées jusqu'à présent d'appeler à des journées d'action au coup par coup, sans plan d'ensemble, sans préparer les travailleurs à l'affrontement avec le patronat et le gouvernement, indispensable si on veut ne serait-ce que refuser de nouveaux reculs du monde du travail.

Rien de tout cela ne permet de redonner véritablement confiance aux travailleurs, ni dans la justesse de leur refus, ni dans les chances de succès d'une lutte. Peu soucieuses de contrer le matraquage médiatique sur l'urgence de faire des sacrifices pour sauver les retraites, incapables d'opposer au patronat une politique de la classe ouvrière défendant sans compromission les intérêts du monde du travail dans cette affaire des retraites comme dans les autres, les centrales syndicales sont tout aussi incapables d'insuffler aux travailleurs confiance dans leurs propres forces et volonté de vaincre.

Les confédérations syndicales veulent simplement faire quelques démonstrations de force pour défendre leurs prérogatives d'appareils.

Mais après tout, en 1995, les appareils syndicaux n'avaient pas d'autres buts et, lorsque les cheminots ont répondu plus que d'autres aux appels syndicaux en déclenchant la grève, ils se sont appuyés sur eux. Mais évidemment, depuis lors, la CGT, qui joue de plus en plus ouvertement la carte de la respectabilité auprès du patronat et du gouvernement, est encore plus prudente, d'autant qu'elle a toujours la base militante la plus combative. Elle appelle bien sûr au 13 mai, mais fera-t-elle le nécessaire pour mobiliser massivement les travailleurs, ou bien réservera-t-elle ses efforts à la manifestation qu'elle organise seule le 25 mai ?

Seuls les travailleurs peuvent bouleverser les petits calculs des directions syndicales, leurs rivalités soigneusement entretenues et leurs scènes de ménage avec le gouvernement. Par leur intervention directe, ils peuvent pousser les directions syndicales à aller plus loin qu'elles n'en avaient l'intention. En répondant massivement aux appels à la grève, les travailleurs peuvent se redonner mutuellement confiance, les plus décidés entraînant les hésitants, et cela peut redonner le moral à l'ensemble des travailleurs au point de changer d'un coup le rapport de forces.

C'est d'ailleurs bien ce que craint le gouvernement. Car, malgré toutes les précautions dont il s'entoure, les attaques qu'il porte et s'apprête encore

à porter à la classe ouvrière sont considérables dans tous les domaines, sur les retraites mais aussi sur la santé, l'éducation, sur tous les services publics, et cela au moment où le patronat licencie à tour de bras. Le mécontentement monte incontestablement. Même s'il n'est pas explosif pour l'instant, il se peut bien que les travailleurs qui sont attaqués tous ensemble sur les retraites se saisissent de cette occasion pour remettre en cause l'ensemble des reculs qu'on veut leur imposer.

Alors il faut tout faire pour que le 13 mai la grève et les manifestations soient massives et pour que partout les travailleurs se concertent pour décider de la suite à donner à cette journée, sans laisser l'initiative au gouvernement ni s'en remettre aux petites manœuvres des appareils syndicaux.

Août 2003 : c'est le vote de la loi Fillon, nouvelle étape dans les attaques des gouvernements contre les retraites. Le régime des fonctionnaires est aligné sur celui des travailleurs du privé, à quarante années de cotisations au lieu de trente-sept et demi.

Lutte de classe n° 74, été 2003

La « réforme » des retraites ? Une attaque contre tous les travailleurs

La loi sur les retraites concoctée par le gouvernement Chirac-Raffarin est en passe d'être adoptée par le Parlement où le gouvernement dispose d'une large majorité. Bien que les sondages aient indiqué que près des deux tiers de la population soutenaient les grévistes et les manifestants qui s'opposaient au projet du gouvernement, mesdames et messieurs les députés et sénateurs, qui sont bien loin d'être concernés par les sacrifices demandés, ne sont pas gênés pour décider contre la volonté générale de les imposer aux autres ! Mais ce que les parlementaires et le gouvernement peuvent faire contre les travailleurs, les travailleurs peuvent le défaire ! Car il s'agit d'une loi injuste et antiouvrière. Sous prétexte de « sauver les retraites », le gouvernement impose une nouvelle dégradation du niveau de vie de la classe ouvrière. Travailler plus longtemps pour toucher une retraite amputée : ce n'est pas une « réforme », c'est un retour en arrière aux conséquences dramatiques pour tous les travailleurs.

Les mensonges du gouvernement

Raffarin prétend qu'il est urgent de faire des efforts parce que la population vieillit et que, dans 20 ans ou 40 ans, il n'y aura plus assez d'actifs pour payer les pensions.

Dans le système de retraites existant aujourd'hui, dit par répartition, ce sont les travailleurs en activité qui payent les pensions de retraite des anciens. Or, les nombreuses générations d'après-guerre arrivent à l'âge de la retraite alors que les générations suivantes, beaucoup moins nombreuses,

ne suffiront pas à les remplacer. De plus, les retraités vivent de plus en plus longtemps, car l'espérance de vie s'allonge chaque année. Si bien qu'il y avait quatre actifs pour un retraité il y a quarante ans, et qu'il n'y en a plus que deux aujourd'hui. Certains experts affirment que, dans quarante ans, il n'y aura qu'un seul actif pour payer la pension d'un retraité. La « charge » deviendrait ainsi trop lourde.

Tout d'abord, ce serait pourtant bien normal qu'une part croissante des richesses produites soit consacrée aux anciens, à partir du moment où ils sont plus nombreux et vivent plus longtemps ! Comme il serait normal que les dépenses de santé s'accroissent lorsqu'on peut se soigner mieux. C'est même ce qu'on appelle le progrès.

Mais, contrairement à ce que prétend le gouvernement, cela ne devrait pas poser en soi un problème de financement des retraites puisque, même moins nombreux, les travailleurs produisent davantage et que la production de richesses ne cesse de croître. C'est ce qu'on appelle l'augmentation de la productivité.

Mais cela, le gouvernement se garde bien d'en parler, alors même que cette productivité a considérablement augmenté et augmente sans cesse. C'est si vrai que la diminution impressionnante du nombre d'agriculteurs, par exemple, n'a pas entraîné de famine dans le pays : en 1950, un agriculteur produisait en moyenne de quoi nourrir 13 personnes, aujourd'hui il produit de quoi en nourrir 60 ! Dans l'industrie aussi, la productivité a énormément augmenté. Que ce soit dans l'industrie automobile, l'électroménager, l'électronique, etc., les ouvriers de production savent bien que la quantité de voitures, de réfrigérateurs, de téléviseurs, qu'ils doivent produire chaque jour n'a pas cessé d'augmenter depuis qu'ils ont commencé à travailler.

Un travailleur d'aujourd'hui en activité produit pour chaque heure de travail en moyenne dix fois plus qu'un travailleur actif d'il y a un demi-siècle.

Les richesses produites par les travailleurs en activité, même moins nombreux, seraient en fait plus que largement suffisantes pour faire vivre correctement les retraités. Et ce serait d'autant plus juste qu'une partie de cette productivité accrue vient des cadences de plus en plus rapides, de l'intensité sans cesse croissante du rythme du travail, pas seulement sur les chaînes de production, mais jusqu'aux caisses des supermarchés. Mais

le vrai problème, c'est que l'accroissement des richesses produites ne sert pas à cela ! Il sert à enrichir encore ceux qui sont déjà riches.

Les richesses produites accaparées par les plus riches

Les richesses produites par le travail sont de plus en plus accaparées par une minorité de riches qui se sont encore enrichis ces trente dernières années malgré la crise économique. Les patrons des grandes entreprises industrielles, des grandes exploitations agricoles, de la grande distribution ou de la finance en veulent toujours plus, réduisent les salaires et les pensions, aggravent les conditions de travail, licencient et imposent la flexibilité et la précarité. Les richesses produites par les efforts des travailleurs, souvent au prix de leur santé et parfois de leur vie, servent d'abord à enrichir ces gens-là, cette minorité d'exploiteurs qui décident de tout, exigent toujours plus de sacrifices de la part des travailleurs et cherchent sans cesse à accaparer une part toujours plus grande des richesses produites.

C'est ce grand patronat qui trouve insupportable l'idée d'avoir à payer davantage pour permettre aux anciens de vivre décemment. Il ne veut déjà pas payer des salaires corrects aux salariés en activité, ce n'est pas pour payer des pensions décentes à ceux qu'il ne peut plus exploiter. D'ailleurs il voudrait bien ne plus payer du tout.

Les sacrifices imposés aux seuls travailleurs

Aujourd'hui, les principales caisses de retraite des salariés sont pourtant excédentaires et elles le seraient encore plus si les salaires étaient plus élevés, et surtout s'il n'y avait pas 2,4 millions de chômeurs officiellement recensés et des millions d'autres qui n'ont que des petits boulots intermittents ou qui ont même carrément renoncé à trouver un emploi.

Il est tout de même révoltant d'entendre les ministres discourir sur le nombre insuffisant des « actifs » par rapport aux retraités, alors même qu'ils laissent les patrons licencier à tour de bras les travailleurs par centaines et par milliers et qu'ils disent eux-mêmes vouloir se débarrasser de la moitié des employés de l'État ! Le comble c'est que les travailleurs devraient faire des sacrifices supplémentaires pour compenser ce manque d'actifs, alors que ce sont déjà eux qui en font les frais par la précarité et le chômage !

Le gouvernement est bien incapable de prévoir ce qui se passera dans 10 ou 20 ans, lui qui a déjà dû rectifier plusieurs fois ses prévisions de croissance économique pour l'année en cours. Mais l'annonce d'un déficit énorme des caisses de retraite dans 20 ans et d'un déficit encore plus gros dans 40 ans sert à inquiéter les travailleurs pour leur faire accepter les sacrifices par avance. Et c'est sous le prétexte d'un hypothétique futur déficit que l'on impose depuis dix ans déjà des sacrifices aux travailleurs et que l'actuel gouvernement veut en imposer plus encore !

Il y a dix ans déjà, le gouvernement d'Édouard Balladur a imposé aux salariés du secteur privé de cotiser plus longtemps, 40 ans au lieu de 37,5 années, pour toucher une pension réduite d'environ un quart ! Accuser ensuite, quelques années plus tard, les salariés qui n'ont pas subi les attaques de Balladur, ceux de la fonction publique, d'être des privilégiés parce qu'ils ont conservé leur ancien système de retraite, c'est tout de même un comble. Raffarin a pourtant orchestré toute une campagne de presse pour le faire croire. Et ce n'est pas étonnant que les cheminots ou les agents du métro et des bus parisiens aient jugé que Raffarin se payait leur tête lorsqu'il a ensuite voulu leur faire croire qu'il n'était pas question de toucher à leur retraite !

Sous prétexte de mettre fin à ces « privilèges », le gouvernement Chirac-Raffarin s'en prend aux salariés de l'État, des collectivités locales, au personnel hospitalier. C'est l'alignement par le bas : au lieu de revenir aux 37,5 années de cotisations pour tous, il impose à tous de cotiser pendant 40 ans pour avoir droit à une retraite pleine. Et ce n'est qu'un début : il prévoit déjà que tous, dans le public comme dans le privé, devront cotiser 41 ans en 2012, 42 ans en 2020...

Ce n'est pas un progrès, c'est une régression !

D'autant qu'il sera de plus en plus difficile d'avoir le nombre d'années de cotisation qui permet de toucher une retraite à taux plein.

Le patronat réclame que les travailleurs cotisent plus longtemps pour avoir droit à une retraite pleine mais, dans le même temps, les patrons suppriment des emplois et les jeunes ne trouvent pas de travail, galèrent de petits boulots en périodes de chômage, pendant que les adultes licenciés après 50 ans, et même 45 ans, ont bien du mal à retrouver un emploi car les patrons considèrent qu'ils ne sont plus capables de leur faire gagner assez d'argent, qu'ils sont trop usés pour être assez rentables !

Comment feraient-ils pour cotiser plus longtemps ? En réalité, le but de l'opération est moins de faire travailler plus longtemps que de réduire les pensions versées. Bien des travailleurs ne pourront toucher qu'une retraite sérieusement amputée. Les contrats précaires, les temps partiels imposés, les bas salaires, tout contribue à faire baisser le niveau des pensions. Et les femmes, nombreuses à arrêter de travailler pendant plusieurs années pour élever leurs enfants, touchent déjà des pensions inférieures de moitié à celles des hommes et devront toucher encore moins !

C'est pour les travailleurs les moins bien payés que les sacrifices seront les plus lourds alors même qu'aucun effort n'est demandé au patronat. Le gouvernement refuse de taxer les profits des entreprises sous prétexte que cela nuirait à l'emploi. Mais il refuse aussi de taxer les revenus individuels des bourgeois. Au chômeur, au retraité, au smicard, il demande « des efforts » mais pas à celui qui vit de ses rentes ou de la spéculation boursière ! Le gouvernement prêche la solidarité mais c'est aux travailleurs et à eux seuls qu'il s'adresse. Les patrons ne sont pas visés par ces discours. Aux riches qui vivent des revenus de leur fortune, le gouvernement ne demande rien.

Des pensions peau de chagrin !

Raffarin affirme que son objectif est de permettre à chacun de bénéficier d'une « retraite garantie et du maintien du niveau des pensions ». C'est manifestement un mensonge car le niveau des pensions ne fait que baisser depuis 10 ans dans le secteur privé et va continuer à baisser pour l'ensemble des travailleurs avec les mesures Raffarin.

Le montant de la pension au moment du départ en retraite a déjà été amputé par le système de calcul mis en place par Balladur dans le secteur privé alors que les pensions n'étaient déjà pas mirobolantes à l'époque. Si, pour l'instant, ce système de calcul n'est pas encore appliqué dans le secteur public, il n'est pas difficile de prévoir que, toujours sous prétexte d'équité, on voudra le lui imposer aussi. D'ailleurs c'est bien ce que suggère Raffarin quand il « garantit », au moment du départ en retraite, une pension égale à 66 % du salaire net antérieur, à condition d'avoir cotisé 40 ans.

Avant les mesures Balladur, la pension représentait en moyenne 84 % de l'ancien salaire pour les salariés du privé, et même jusqu'à 100 % pour

ceux qui gagnaient moins de 7 500 F, à condition d'avoir cotisé 37,5 années. Aujourd'hui elle ne représente déjà plus en moyenne qu'à peine les trois quarts du salaire antérieur, et elle va encore diminuer pour ne plus représenter que les deux tiers de l'ancien salaire.

Voyons donc ce qu'il en est des « garanties » de Raffarin. Un salarié qui aura travaillé toute sa vie au SMIC touchera à son départ 85 % de son dernier salaire. Cela représenterait aujourd'hui 5 000 F. C'est sans doute encore beaucoup trop puisque Raffarin ne promet les 85 % du SMIC qu'en 2008... quand il ne sera plus là ! Un salarié qui gagne 8 000 F net n'est assuré d'en toucher que 66 % à sa retraite, soit 5 280 F. Ce n'est pas la « retraite garantie » comme le prétend Raffarin, c'est la misère garantie !

Mais ce n'est pas tout ! Le montant de la pension, calculé au moment du départ, devient de plus en plus insuffisant au fil des années. Le montant de la pension est en effet revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix, hors tabac, dont on sait bien qu'il ne reflète même pas l'évolution réelle des prix. C'était déjà le cas dans le secteur privé et cela va l'être désormais aussi dans le secteur public.

Jusqu'ici la fonction publique avait conservé la seule forme de revalorisation qui est valable, celle qui se fait parallèlement à l'augmentation des salaires. Ce lien entre les retraites et les salaires permet aux retraités qui n'ont plus beaucoup de moyens de pression pour défendre leur niveau de vie, de bénéficier des améliorations de salaires obtenues par les travailleurs en activité. Et cela seul peut empêcher une pension de retraite qui représente au départ 85 % du SMIC de ne pas finir par n'en représenter que 60 ou 50 %.

C'est dire que non seulement Raffarin ne garantit que des pensions réduites mais celles-ci vont diminuer encore relativement aux salaires au fil des années. Loin de « sauver les retraites » comme il le prétend, Raffarin vise à réduire encore des pensions pourtant déjà bien insuffisantes. Aujourd'hui, quelque trois millions de retraités ne touchent comme retraite de base que le minimum contributif, 533 i (3 500 F) auquel s'ajoute la retraite complémentaire pour atteindre en moyenne 640 i (4 200 F), voire beaucoup moins s'ils n'ont pas toutes leurs années de cotisation ! Ces dernières années, ce sont près de la moitié des nouveaux retraités du régime général, 40 % exactement, qui partent à la retraite dans ces conditions-là ! Et la proportion de salariés qui ne toucheront qu'une pension minimum

va s'accroître encore avec les mesures Raffarin. Les retraités vont encore s'appauvrir et avec eux toute la classe ouvrière.

La « réforme » de Raffarin comme celle de Balladur constitue un retour en arrière que rien ne peut justifier si ce n'est la volonté du patronat de réduire la classe ouvrière à la portion congrue.

L'État se sert dans les caisses des salariés

Les gouvernements se sont toujours arrangés pour faire payer par les caisses des salariés des dépenses qu'ils auraient dû assumer. Les dépenses qui relèvent, comme on dit, de la solidarité nationale n'ont pas à être prélevées sur les caisses des salariés ; celles-ci servent néanmoins de véritables vaches à lait pour l'État.

C'est ainsi que sous prétexte de solidarité entre les régimes de retraites, des transferts considérables ont lieu au détriment des principales caisses de salariés du secteur public comme du secteur privé. Chaque année, des milliards d'euros sont prélevés dans ces caisses, essentiellement au profit des caisses de non-salariés. Non seulement les caisses des salariés servent à équilibrer les caisses des non-salariés, mais il faut en plus que les salariés fassent toujours plus de sacrifices sous prétexte que leurs caisses ne pourront plus payer leurs retraites ! Actuellement, la caisse des fonctionnaires des collectivités locales et des agents hospitaliers verse plus d'argent chaque année à des régimes de non-salariés qu'elle ne paye de pensions à ses propres retraités ! C'est tout de même un comble, mais un comble dont le gouvernement se garde bien de parler. Il pérore sur la solidarité mais cette solidarité joue toujours au détriment des salariés !

Malgré toutes les ponctions, la caisse de retraite du régime général est toujours excédentaire, excédent qui est d'ailleurs versé à un fonds, le fonds de solidarité vieillesse, dont l'État se sert pour régler ses propres dépenses, par exemple les dettes de l'État aux caisses de retraites complémentaires, ou les prestations du minimum vieillesse servies essentiellement à ceux qui n'ont jamais cotisé.

Les gouvernements se servent de l'argent des assurés sociaux sans vergogne alors même qu'ils leur imposent de plus en plus de sacrifices. Mais vis-à-vis du patronat, ils sont aux petits soins. Rappelons tout de même que ce dernier, à qui aucun sacrifice n'est demandé, bénéficie au contraire d'exonérations de cotisations sociales patronales considérables. Elles se

chiffrent chaque année à un montant qui dépasse largement le déficit annoncé pour dans 20 ans de la principale caisse de retraite des salariés, celle du régime général !

C'est une véritable provocation qu'au moment où Raffarin exige des efforts supplémentaires des salariés pour financer les retraites, il accorde de nouvelles exonérations de cotisations sociales au patronat sous prétexte qu'il va donner un coup de pouce au smic au 1^{er} juillet !

Les gouvernements et le patronat se comportent comme des gangsters, pillant allègrement les caisses de la Sécurité sociale.

Si problème il y avait un jour pour financer les retraites, la première chose à exiger serait que l'État et les patrons payent ce qu'ils doivent et cessent de se servir dans les caisses.

Au patronat de payer

Il est d'autant plus choquant de demander de nouveaux sacrifices aux travailleurs pour assurer les retraites des anciens que les pensions devraient être entièrement à la charge du patronat et de l'État-patron. Car enfin les travailleurs produisent infiniment plus qu'ils ne consomment. C'est leur travail qui fait vivre toute la société, y compris les exploités, y compris les parasites de toute sorte. Ce sont eux qui payent pour le gaspillage inouï engendré par le système de production capitaliste. Alors ce serait la moindre des choses qu'ils continuent à toucher leur salaire et un salaire correct pendant leur retraite. Les richesses produites devraient d'abord servir à faire vivre les travailleurs et les anciens travailleurs avant d'enrichir encore les riches.

Le vote de la loi Fillon-Raffarin ouvre la voie à de nouvelles attaques contre tous, que le gouvernement a d'ailleurs déjà commencé à programmer, comme l'allongement de la durée de cotisation à 41 puis 42 ans. Et puis il y aura aussi des augmentations de cotisations sociales sous le prétexte prévisible que les mesures déjà prises ne suffiront pas à « sauver les retraites ». Le gouvernement a déjà prévu la mise sur pied d'une commission qui fera le point tous les cinq ans. Si les travailleurs laissent faire, c'est tous les cinq ans qu'ils seront appelés à « sauver les retraites » ! Les retraites complémentaires qui doivent être renégociées entre patronat et syndicats d'ici le 1er janvier sont elles-mêmes menacées.

C'est dire qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des salariés de faire bloc contre les attaques du gouvernement et d'obtenir à la fois le retrait des mesures de Raffarin et l'abrogation des mesures Balladur.

Oui, il faut au moins revenir aux 37,5 années de cotisations pour tous et au droit à une retraite complète à 60 ans. Il faut lier à nouveau les pensions de retraites aux salaires. L'ancien système de retraite est bien loin d'être idéal, mais il faut déjà se défendre contre les attaques renouvelées du gouvernement et du patronat. Ce sont là de simples revendications défensives. La loi Fillon-Raffarin va être adoptée par le Parlement. Mais, encore une fois, une loi faite contre les travailleurs, les travailleurs peuvent la faire abroger. Ils en auraient mille fois le droit.

Les travailleurs ont déjà trop payé. C'est au patronat et à l'État-patron de financer les retraites des salariés. Il y a largement assez d'argent pour cela. Mais depuis 30 ans le patronat, aidé du gouvernement, a réussi à réduire considérablement la part des richesses produites consacrée aux salaires, au chômage et aux retraites, bref la part qui va à la classe ouvrière. Et il voudrait la réduire encore. Il ne faut pas se laisser faire. Il faut exiger que l'État cesse de prendre dans les caisses des salariés pour financer les autres régimes. Il faut exiger que cessent les exonérations de cotisations sociales pour les patrons. Et si ça ne suffisait pas, il faut augmenter les cotisations patronales. Les patrons les payent sur les salaires versés mais ils pourraient aussi les payer sur les richesses produites, sur la valeur ajoutée comme on dit, sur leurs profits. Puisque le gouvernement prétend que le coût du travail est trop lourd et que ça « tue l'emploi », il n'a qu'à taxer les patrons sur les richesses créées et non sur les salaires. Il ne serait que justice qu'une part de ces richesses produites soit clairement affectée aux retraites, et que ce ne soient pas les salariés qui aient encore à amputer leur salaire déjà trop faible.

En fait, tout va de pair. Les attaques contre les retraites vont de pair avec les licenciements et le chômage, avec les bas salaires et les petits boulots. Ce sont les mille et une façons qu'ont les patrons de pressurer les travailleurs. Alors se battre pour des salaires corrects, pour interdire aux patrons de jeter les travailleurs à la rue, pour les obliger à payer aussi bien pour les retraites que pour les salaires, que pour la santé là, la nouvelle attaque programmée par Raffarin, tout cela fait partie d'un tout : se battre pour mettre un coup d'arrêt aux régressions sociales qu'on nous fait subir

depuis 30 ans, avant que le patronat nous fasse revenir, avec l'aide des gouvernements, à des conditions dignes du XIX^e siècle!

La réforme Fillon a donné lieu à de très importantes manifestations, au printemps 2003. Bilan de ces mouvements, dans la Fonction publique.

Lutte de classe n° 74, été 2003

EDF-GDF, RATP, SNCF – Les mouvements dans le secteur public contre la réforme des retraites

Le mouvement qui vient d'avoir lieu dans le secteur public, même s'il n'a pas atteint son objectif, qui était pour les travailleurs en grève ou en manifestation le retrait du plan Raffarin-Fillon sur les retraites, et plus modestement pour les syndicats « *une autre réforme des retraites* », a montré que les travailleurs étaient bien là, possédant forces et ressources pour dire non aux mesures que le gouvernement veut imposer. Par ce seul fait, ce mouvement, inattendu il y a encore trois mois, est quelque chose d'important qui peut marquer l'avenir. Il faut du moins l'espérer et surtout œuvrer à ce que l'élan donné par ces semaines de mobilisation soit le point de départ de luttes futures.

Premier refus de la réforme par les travailleurs d'EDF-GDF

Le mouvement de contestation contre la réforme des retraites a commencé il y a près d'un an à EDF-GDF. Il s'agissait alors de la remise en cause d'un régime spécial, voulue non seulement par la direction de l'entreprise mais aussi par le gouvernement. Fillon, le ministre des Affaires sociales, déclarait fin octobre 2002 : « *Toutes les décisions qui seront prises s'agissant de la retraite d'EDF, doivent être compatibles avec la réforme, voire même préparer, au fond, une réforme des retraites* ».

Quelque temps plus tôt, Roussely, le président d'EDF-GDF, expliquait qu'une réforme du régime des retraites pour les électriciens et les gaziers s'imposait, avec une première étape devant « *aboutir à un régime de retraite de droit commun* » et une seconde étape « *au niveau des pouvoirs* ».

publics concernant notamment la durée des cotisations », ces mesures étant pour lui « *un préalable nécessaire à l'ouverture du capital* ».

Le plan Fillon est souvent enrobé d'un bon nombre d'arguments hypocrites, quand ils ne sont pas mensongers, mais à EDF-GDF les choses apparaissaient plus nettement et sans fard : une réforme des retraites ayant pour but d'alléger les comptes de l'entreprise et permettre ainsi au capital privé de s'y investir plus aisément. Et puis, pour que les choses soient bien claires, Roussely martelait que même en l'absence de l'ouverture du capital, EDF-GDF devait se comporter comme n'importe laquelle des entreprises et ne plus avoir dans ses comptes la charge des pensions, c'est-à-dire des retraites.

Les fédérations syndicales, et en particulier la CGT, de loin la plus influente, organisèrent une journée de grève avec manifestation nationale le 3 octobre 2002. Cette journée, bien qu'elle fût un gros succès avec près de 80 % de grévistes et un cortège de plusieurs dizaines de milliers de manifestants à Paris, n'a pas été le point de départ d'une mobilisation plus vaste encore, pour mettre à mal le projet de réforme des retraites. Dès le lendemain, les fédérations syndicales, loin de s'appuyer sur la mobilisation qu'elles avaient elles-mêmes organisée et réussie, engagèrent au contraire des négociations avec la direction, acceptant ainsi de discuter le principe d'une réforme du régime des retraites à EDF-GDF. Pour le personnel il n'y avait pas lieu de discuter et de négocier quoi que ce soit, puisque la revendication était justement de ne pas toucher à ce qui existait.

Finalement, la direction et les fédérations syndicales, à l'exception de FO, se mirent d'accord sur un « relevé de conclusions », c'est-à-dire un accord qui prévoyait une remise en cause du système des retraites des électriciens et gaziers, avec une augmentation des cotisations salariales avant un alignement sur le régime général. Le document précisait même que toutes les décisions à venir concernant l'allongement de la durée de cotisation, entre autres, seraient applicables aux salariés d'EDF-GDF.

Cet accord ne fut pas accepté par le personnel d'EDF-GDF, ni par de nombreux militants syndicaux, en particulier de la CGT. Au tout début de l'année 2003, devant le trouble que suscitait leur politique, des fédérations syndicales estimèrent qu'il valait mieux organiser un référendum. Le résultat confirma le rejet du projet d'accord. Cohen, le principal responsable de la fédération CGT de l'énergie, désavoué par le personnel, ne signa pas. Par contre, la CFDT, la CFTC et la CGC se précipitèrent le stylo

à la main pour parapher le relevé de conclusions, à la grande satisfaction du gouvernement et de la direction d'EDF-GDF.

Le scénario qui venait de se produire à EDF-GDF allait se révéler par certains aspects comme un condensé de ce qui allait se passer quelque temps après dans d'autres secteurs, en particulier à la SNCF et à la RATP.

L'ambiguïté des revendications syndicales

Ce furent les organisations syndicales et surtout la CGT, de loin celle qui mobilisait le plus grand nombre dans les manifestations, qui furent à l'origine de la mobilisation et des grèves dans les transports publics. Cette mobilisation commença à la fin de l'année 2002 quand, quelques semaines après la manifestation des électriciens et des gaziers, fut organisée le 26 novembre une manifestation nationale des cheminots, rejoints par un nombre important de travailleurs d'autres secteurs publics. Cette journée de mobilisation fut suivie par d'autres, le 1er février, le 18 mars, le 3 avril, avec à chaque fois comme objectif la défense des retraites contre les attaques du gouvernement qui se précisaient.

Lors de toutes ces journées de mobilisation, la revendication nettement affichée des « *37,5 années de cotisation pour tous, public-privé* » marqua la plupart des cortèges syndicaux. Et cela était d'autant plus remarquable que, lors du Congrès de la CGT qui s'était tenu à Montpellier à la fin de l'année 2002, la confédération avait avancé avec une extrême prudence sur cette question, estimant que la revendication des « *37,5 années de cotisation ne peut suffire à garantir le droit à la retraite à 60 ans* ». Une telle phrase, pour le moins vague et ambiguë, avait été interprétée comme pouvant préfigurer l'abandon des 37,5 ans pour tous et, par voie de conséquence, le refus de réaligner le privé sur la durée de cotisation encore en vigueur dans le public.

Loin des arrière-pensées des dirigeants syndicaux prêts à la négociation, les travailleurs et de nombreux militants exprimaient, eux, leur volonté d'empêcher que la réforme Fillon soit mise en œuvre, car ils sentaient que sur une telle question il n'y avait rien à négocier ; que négocier c'était cautionner les mensonges du gouvernement et du patronat qui osent prétendre que le système actuel des retraites par répartition va à la faillite si la durée des cotisations n'est pas augmentée et le montant des retraites réduit.

S'il y avait une ambiguïté dans la politique de la CGT, elle concernait avant tout la volonté du syndicat de ne pas réclamer explicitement le retrait du plan Fillon, comme il l'avait fait en 1995 concernant le plan Juppé. Ce n'était bien évidemment pas un oubli de sa part, mais une volonté clairement affichée de réclamer uniquement « *une autre réforme des retraites passant par de véritables négociations avec les organisations syndicales* ». D'ailleurs, dans les communiqués et autres textes émanant de la fédération CGT des cheminots, la revendication demandant le retrait du plan Fillon n'apparaissait pas. Seule la formule inlassablement assénée « *pour une autre réforme des retraites* » a droit de cité dans ces textes. Il n'y a là aucune maladresse de formulation, mais l'affirmation d'être prêt à une négociation sans que soit posé un quelconque préalable qui pourrait être inacceptable pour le gouvernement. Seulement, pour négocier il faut être au moins deux et durant toute la période la CGT est restée sur le bas-côté, ignorée par le gouvernement.

Les difficultés de l'objectif

Le 25 avril, au moment où les fédérations des cheminots et des agents de la RATP appelaient aux manifestations du 1er mai puis à la journée d'action et de grèves du 13 mai, le mouvement à l'Éducation nationale était déjà engagé, depuis plus d'un mois pour certains, sans que le gouvernement ait fait véritablement un pas en arrière. Personne parmi les salariés des transports n'imaginait alors que le gouvernement reculerait avec une seule journée de grève ou même avec quelques-unes dans ce seul secteur. D'autant que, cette fois, l'enjeu ne concernait plus seulement les cheminots ou les agents de la RATP, avec leur régime particulier de retraite, comme en 1995, mais l'ensemble des salariés.

Le sentiment que, pour faire reculer le gouvernement, il faudrait non seulement un mouvement qui montre une forte détermination, mais qui entraîne aussi les travailleurs du privé était dans les têtes. Les syndicats insistaient à juste titre sur cette nécessité. La fédération CGT des cheminots déclarait par exemple: « *C'est pourquoi la fédération CGT des cheminots est résolument engagée dans la construction d'un mouvement de « Tous ensemble » interprofessionnel de nature à élargir la mobilisation au plus grand nombre, condition essentielle pour être en capacité d'imposer une autre réforme des retraites* ». Une déclaration commune CGT, FO, UNSA, FSU

allait dans le même sens: « *En effet, seule une généralisation du mouvement, privé-public, et s'inscrivant dans la durée, pourra faire revenir le gouvernement sur ses choix néfastes* ». C'était là évidemment un des principaux problèmes: comment élargir les grèves? Comment permettre à des travailleurs encore peu ou pas du tout mobilisés de rejoindre le mouvement avant que les plus déterminés, les plus en pointe, ne s'impatientent ou ne s'épuisent?

Mais s'il était nécessaire et juste de poser de telles questions, encore fallait-il que les réponses apportées aillent dans le sens des objectifs que les syndicats prétendaient avoir. Encore fallait-il que tout soit mis en œuvre pour que puissent être entraînés les hésitants et d'autres secteurs, en particulier ceux du privé. Ce ne fut pas le cas.

L'élan brisé du 13 mai

Au lendemain des manifestations du 1er mai, dont le tonus revendicatif fit monter d'un cran supplémentaire le moral des militants ouvriers, la préparation était à la grève du 13, aussi bien à la SNCF qu'à la RATP. Si bien que, dans les jours qui précédèrent le 13 mai, il était déjà évident que la grève serait un véritable succès. Les discussions portèrent donc naturellement non pas sur la journée du 13 mais sur celle du 14 et la nécessité de revoter la grève ce jour-là.

À la SNCF, à la RATP, dans la quasi-totalité des ateliers, des gares, des chantiers, des terminus, des dépôts, la journée du 13 fut effectivement un succès, au-delà même des espérances de ceux qui l'avaient préparée. « À la SNCF, il faut remonter au moins à 1979 pour retrouver un tel pourcentage de grévistes. C'est même d'un niveau inégalé jusqu'à ce jour pour les cadres », précisait un communiqué de tous les syndicats. Dans la plupart des secteurs, la grève fut reconduite jusqu'aux nouvelles assemblées du lendemain qui devaient décider de la poursuite du mouvement.

Mais les principales fédérations syndicales, la CGT (de loin la plus influente encore une fois) et la CFDT décidèrent de s'arrêter là. Elles avaient d'ailleurs déposé un préavis de grève qui s'arrêtait le 14 mai à 8 heures (seuls FO et SUD-Rail avaient déposé un préavis de grève reconductible), repoussant les mobilisations à venir à la journée de manifestation nationale déjà prévue pour le dimanche 25 mai, puis à celle du 3 juin, prélude, disaient-elles, à une grève reconductible si d'ici là le gouvernement n'avait

pas ouvert des négociations. À l'heure où des dizaines de milliers de grévistes des transports se posaient ouvertement la question de continuer, la CGT menaçait de la grève reconductible... en juin !

Que la grève ait pu s'approfondir et s'étendre à la SNCF et à la RATP n'était pas une vue de l'esprit. Dans les secteurs où le syndicat n'avait pas pesé de tout son poids pour « suspendre » la grève, celle-ci avait été reconduite très majoritairement dans les assemblées générales du 14 mai. Ce fut le cas en particulier à la RATP. Le 13, les grévistes du métro parisien étaient 90 % à la conduite, autant parmi les agents de manœuvre et environ 70 % en station. Le 14, comme il semblait que la CGT était favorable à la continuation du mouvement, la grève était largement revotée, y compris aux bus où 16 dépôts sur 23 poursuivaient la grève, parfois à une très forte majorité.

C'est dire qu'une possibilité existait bel et bien. Les grévistes et de nombreux militants syndicaux étaient au rendez-vous... pas les directions syndicales.

Pour convaincre ses militants du bien-fondé de sa politique, la CGT publia un *Argumentaire* où elle faisait un constat qui se voulait définitif : « *Après un 13 mai d'un niveau jamais égalé, seuls 4 % des cheminots ont répondu à l'appel à la grève illimitée de SUD et FO* ». La CGT omettait seulement de préciser qu'elle avait elle-même poussé à la reprise du travail, avec une vigueur qui avait bien souvent refroidi plus d'un gréviste. Venir après cela expliquer que la grève ne s'était pas étendue, était digne du plus parfait des hypocrites.

Que valaient alors tous les discours sur la nécessité d'entraîner le privé pour créer un rapport de forces qui soit favorable au monde du travail et qui oblige le gouvernement à retirer sa réforme (ou même à ouvrir des négociations), si les syndicats et en premier lieu la CGT ne s'adossaient pas à un mouvement qui semblait bien parti pour redonner confiance et entraîner ceux qui n'avaient pas encore franchi le pas qui les mènerait dans la grève ? Ce qui a laissé un goût d'amertume à beaucoup de grévistes, c'est surtout le fait de ne pas être allés au bout des possibilités, de ne pas avoir pu vérifier jusqu'où pouvait aller la grève. La victoire n'est pas toujours au bout du combat mais elle n'est jamais fille du renoncement. Et pour avoir renoncé justement, la CGT tournait le dos aux espoirs de nombreux travailleurs.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1995, contre les projets de Jupé, la CGT n'a pas voulu cette fois-ci militer pour le développement de la grève. Elle a voulu seulement des mobilisations bien « carrées », c'est-à-dire prévues à l'avance, limitées dans le temps et qui pourraient lui servir dans d'éventuelles négociations avec le gouvernement. Bien des cheminots ou agents de la RATP ont eu conscience des limites posées ainsi par le syndicat. Mais nulle part, malgré la surprise ou parfois la colère de voir la CGT s'opposer à la poursuite des grèves, la détermination des grévistes n'a été suffisante pour passer outre au blocage syndical. Dans les quelques secteurs, comme à Paris Sud-Ouest, où des minorités avaient décidé de continuer la grève malgré l'ordre de suspension de la CGT, elles n'ont pu entraîner grand monde. Dans une assemblée, un cheminot qui avait connu les grèves de 1986 dans les transports a eu cette réflexion fort juste : « *Lors de ces grèves, les piquets de travail mis en place par la CGT pour empêcher le mouvement de partir n'ont eu aucun effet. Si, aujourd'hui, la grève du 13 n'a pas eu de suite, c'est d'abord parce que les grévistes ne le voulaient pas vraiment* ».

Malgré de nombreuses critiques formulées par les cheminots à l'encontre de la CGT, malgré les quelques cartes syndicales qui ont volé ici ou là, la CGT n'a donc pas perdu pied et n'a même jamais été débordée.

Ils ne sont pas concernés

Bien que les grèves dans les transports se soient partout arrêtées les 14 et 15 mai, le gouvernement, tout comme les directions de la SNCF et de la RATP, n'étaient pas pour autant rassurés. Les grèves et les manifestations continuant dans l'enseignement, la situation sociale restait tendue, toujours prête à retrouver un nouveau souffle, d'autant qu'une grande manifestation nationale interprofessionnelle était prévue pour le 25 mai et qu'une menace de grève reconductible était envisagée pour le 3 juin et les jours suivants. Toutes ces journées de mobilisation, bien séparées les unes des autres et visiblement prévues pour émietter le mouvement, pouvaient au contraire le faire repartir. Au lieu d'éviter toute généralisation, ces journées pouvaient au contraire permettre à la grève et à la mobilisation de reprendre leur élan.

C'est ce moment, le 15 mai, que choisit la CFDT pour se retirer du mouvement, trouvant que tout compte fait la réforme Fillon sur les

retraites était satisfaisante. Cette prise de position, pour indigne qu'elle ait été, a cependant eu peu d'effet vu le faible poids de cette confédération dans les transports et ce d'autant plus que la fédération CFDT des cheminots, en opposition avec la confédération, continuait de soutenir le mouvement. Pour sa part, le gouvernement se lança dans une campagne de dénigrement à l'encontre des cheminots et des agents de la RATP, les accusant d'être des irresponsables pour vouloir maintenir des actions voire réenvisager la grève, alors qu'ils n'étaient soi-disant pas concernés par la réforme des retraites, leurs régimes spéciaux étant préservés. C'était là un mensonge grossier. Les cheminots et les agents de la RATP sont bien évidemment concernés, ne serait-ce que par les membres de leurs familles lorsqu'ils travaillent dans d'autres secteurs d'activité. Et puis surtout, les grévistes n'étaient pas assez fous pour ne pas comprendre que si le gouvernement parvenait à imposer son plan, tout le monde en serait victime, tôt ou tard.

Raffarin l'avait d'ailleurs confirmé au Conseil économique et social du 1^{er} février 2003 : « *Les principes généraux de la réforme des retraites s'appliqueront à l'ensemble des régimes, y compris les régimes spéciaux* » (cité dans un tract de la fédération CGT des cheminots du 26 mai). Quant à Fillon, il déclarait à l'émission de France 2 « 100 minutes pour convaincre » : « *On va faire la réforme des retraites la plus importante depuis 1945, parce que c'est la première qui va concerner tous les Français, tous les régimes, qui va fixer les principes pour l'ensemble des régimes...* » On ne pouvait être plus clair !

Si jusqu'alors le gouvernement s'était bien gardé de toucher aux régimes des retraites des cheminots et des agents de la RATP, c'était pour mieux diviser les travailleurs en espérant que les contestations qu'il n'allait pas manquer de susciter ne seraient pas portées en même temps par tous les salariés. Alors pourquoi les cheminots seraient-ils dupes de la manœuvre ? Ils montraient au contraire de la lucidité en marquant leur défiance face aux mesures Raffarin-Fillon.

Les directions syndicales en retrait

Dans une situation surtout marquée par la mobilisation des enseignants, par le dynamisme que ces derniers communiquaient aux manifestations, voire aux grévistes quand ils se rendaient dans les assemblées

de cheminots ou de travailleurs de la RATP, le mouvement s'est maintenu dans les transports durant encore un mois, avec des hauts et des bas.

Deux dates ont marqué cette période : celle du 25 mai, qui vit défiler à Paris un imposant cortège de manifestants venus de tout le pays et comptant de nombreuses catégories professionnelles, et celle du 3 juin que les syndicats présentaient comme le début de la grève reconductible. Mais bien que le 3 juin il y eut à la SNCF 42 % de grévistes, tous collègues confondus, qu'à la RATP il y eut 53 % de grévistes chez les conducteurs, 65 % à la manœuvre et 30 % en station, le degré de mobilisation n'a pas atteint celui du 13 mai et surtout, dans beaucoup de secteurs, les grévistes étaient moins présents dans les assemblées générales.

Le sentiment dominant était à l'expectative, voire à la méfiance. Bon nombre de cheminots ou d'agents de la RATP, même parmi les grévistes, attendaient de voir ce qu'allaient proposer les syndicats, le dynamisme qu'ils allaient insuffler à une grève qui pouvait très bien repartir.

Tous ceux qui attendaient un nouveau rebond de la grève, appuyée cette fois par une véritable volonté syndicale, furent vite fixés. Dès le lendemain 4 juin, les syndicats, sans appeler formellement à la reprise, déposaient un nouveau préavis... pour le 10 juin, une façon de repousser encore une grève que, de toute évidence, ils ne voulaient pas. Et pour ceux qui avaient décidé de continuer tout de même, la CGT s'évertua, dans de nombreux secteurs, à diviser au maximum les assemblées de grévistes. En lieu et place d'une assemblée regroupant les grévistes de plusieurs services, comme cela s'était fait à l'initiative de la CGT en 1995, celle-ci les éparpillait maintenant le plus possible, ce qui était une façon de séparer les services les plus combatifs de ceux qui l'étaient moins.

Mise en garde fut aussi faite contre la venue d'éléments extérieurs (les enseignants principalement) dans les assemblées. « De ce point de vue », affirmait un communiqué de la fédération des cheminots du 6 juin, « la conduite du mouvement à la SNCF doit rester la propriété des seuls cheminots. Les interventions extérieures... sont à bannir car elles n'ont pas pour objectifs de gagner sur le dossier des retraites ». Décidément, la CGT ne développait pas une politique susceptible de redonner confiance, d'entraîner, ne serait-ce que dans le secteur des transports en commun. Dans de telles conditions, la grève allait s'arrêter après la journée d'action du 10 juin, la CGT invitant dès lors les cheminots à se positionner sur des revendications autres que celles concernant les retraites : « *Elle* (la fédération

CGT des cheminots) *invite à aller interpellier, dès le 11 juin, les directions d'établissement sur les motivations du conflit en cours, ainsi que sur l'ensemble du champ revendicatif (salaires, emploi, moyens pour le service public...)* ». La grève était terminée.

Vers d'autres combats

La grève des travailleurs de la SNCF et de la RATP s'est terminée sans que le retrait du plan Raffarin-Fillon sur les retraites ait été imposé. Le mouvement tel qu'il était ne suffisait pas pour cela, et de cela, tous les grévistes en ont eu conscience. C'est d'ailleurs en grande partie pour cette raison que, dans les jours qui ont suivi la fin de la grève, bien peu avaient le sentiment d'avoir été vaincus. Ils pouvaient tout au plus penser que l'objectif était trop important pour être atteint avec les uniques forces du secteur public qui étaient en mouvement. Mais avoir réagi, avoir dit non à des mesures iniques, a au contraire laissé un sentiment de fierté à tous ceux qui se sont battus.

Le fait que, dans ce mouvement, les directions syndicales n'ont à aucun moment voulu vraiment contraindre le gouvernement à retirer tous ses projets, mais ont cherché seulement à le pousser à accepter une négociation pour une autre réforme dont de toute façon le gouvernement ne voulait pas, a tout de même laissé un goût amer à nombre de grévistes et de militants syndicaux, qui ont bien senti que d'autres voies auraient été possibles et qu'il faudra qu'à l'avenir ils décident eux-mêmes de tout ce qui concerne leurs luttes, en les contrôlant totalement sans en laisser la stratégie aux mains des appareils syndicaux.

Cette conviction que les grévistes doivent se rencontrer, discuter, décider, a d'ailleurs été renforcée par les liens qui se sont tissés lors de nombreuses assemblées entre des travailleurs de différents secteurs, enseignants, cheminots, postiers, agent de la RATP... qui se sont mutuellement rendu visite. Ce fut là un des aspects positifs du mouvement qui, souhaitons-le, ne pourra que renforcer l'idée que les travailleurs ont tous les mêmes intérêts et que seul un mouvement d'ensemble aura la force de faire reculer le gouvernement.

L'étape suivante – celle que nous connaissons actuellement – est la nouvelle réforme menée par Fillon et Woerth, consistant à reculer l'âge légal de la retraite.

Lutte des classes n° 128, mai 2010

La « réforme » des retraites : une politique visant à abaisser le niveau de vie des retraités au profit du patronat

À peine les élections régionales passées, Sarkozy a annoncé la couleur : il allait s'attaquer au dossier des retraites. Notre régime de retraite par répartition serait menacé d'explosion et il faudrait de toute urgence le réformer pour le sauver de la faillite. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas voulu dévoiler ses plans. Même aux dirigeants syndicaux et aux responsables de partis politiques reçus, un par un, pour consultation. Mais sur le fond, il n'y a pas de mystère. Il s'agit, a expliqué Woerth, ministre du Travail spécialement nommé pour prendre en charge la réforme, d'« *allonger la vie au travail* ». Pour ce faire, le gouvernement hésiterait entre trois possibilités : le recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'allongement de la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein, voire, comme le propose le Medef, les deux...

Ainsi, l'âge légal de départ à la retraite, fixé à 60 ans depuis 1983, pourrait être repoussé, progressivement, à 61, 62 ou 63 ans, voire plus. Il pourrait aussi être maintenu, mais assorti d'une décote, qui sanctionnerait financièrement les retraités qui s'obstineraient à vouloir partir à 60 ans, comme le suggèrent des députés de l'UMP. Quant à la durée de cotisation requise pour avoir droit à une retraite à taux plein, la loi de réforme des retraites promulguée en 2003, alors que Fillon était ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Raffarin, l'a déjà allongée.

Une autre « piste » évoquée démagogiquement par le ministre du Travail concerne le mode de calcul des pensions de retraite des fonctionnaires.

Au moment du départ en retraite, le montant de la pension est calculé en appliquant un taux de 75 % à un salaire de référence calculé sur les six derniers mois de salaire, alors que dans le privé un taux de 50 % s'applique à un salaire de référence calculé sur les vingt-cinq meilleures années. Il s'agirait d'achever de terminer d'aligner sur ce point le régime des fonctionnaires sur celui des salariés du privé. Pour justifier cette réforme, Woerth ose parler d'équité, alors qu'il ne s'agit que de réaliser plus d'économies sur le dos des fonctionnaires retraités.

Allonger la durée de cotisation ou repousser l'âge légal de départ en retraite aboutirait à diminuer d'autant la durée de versement des pensions, et donc permettrait au gouvernement de réaliser des économies sur le montant global des pensions versées. Mais ce serait aussi, dans la situation actuelle de chômage massif, une façon hypocrite de programmer une nouvelle diminution des pensions, dans la mesure où la plupart des salariés partent avant même l'âge légal de départ à la retraite, ne pouvant le plus souvent effectuer le nombre d'années requises.

Quelles que soient les options qui auront été retenues, elles se traduiraient, si elles passaient, pour certains travailleurs – ceux qui auront la possibilité de travailler jusqu'au bout – par un allongement de la durée d'exploitation ; pour d'autres ceux qui ont été licenciés à un, deux ou cinq ans de la retraite – par une aggravation considérable de leur situation.

Oser proposer de reculer l'âge de départ en retraite au-delà de 60 ans, alors qu'aujourd'hui au moment de faire valoir leurs droits à la retraite, à 60 ans, au moins 40 % des salariés sont en maladie, en invalidité ou – c'est la majorité – au chômage, est particulièrement inique. Car reculer l'âge de la retraite à 61, 62 ou 63 ans ou allonger la durée de cotisation reviendrait à condamner ces travailleurs à rester un, deux ou trois ans de plus dans cette situation de grande précarité, à vivre d'allocations peau de chagrin en attendant de toucher la pension de retraite à laquelle ils ont droit.

Ce n'est pas en reculant l'âge légal de la retraite que les salariés, dans leur majorité, travailleront plus longtemps. Le gouvernement le sait bien. Toutes les mesures qu'il a prises depuis dix ans soi-disant pour convaincre – mais jamais pour obliger – les patrons de ne pas licencier leurs travailleurs âgés n'ont eu aucun effet. Dans la plupart des pays européens où la loi a fixé à 65 ans l'âge légal de départ en retraite, en réalité, les travailleurs perdent leur travail en moyenne trois ou quatre ans avant d'avoir atteint cet âge – à 61 ou 62 ans selon les pays – et partent en retraite avec

une pension réduite. Et c'est ça le but : non pas faire travailler plus, mais payer moins de retraites.

En France, bien que l'âge légal de départ en retraite soit resté à 60 ans, aujourd'hui, en moyenne les travailleurs font valoir leurs droits à la retraite à 61 ans et six mois, alors qu'ils cessent de travailler, contraints et forcés, en moyenne à environ 58 ans. Il n'y a pas eu besoin de repousser l'âge de la retraite pour cela. Il a suffi que les gouvernements précédents durcissent les conditions pour obtenir une pension à taux plein. Et le gouvernement s'appête à les durcir encore.

Sarkozy a évoqué la possibilité d'instaurer un « *prélèvement spécifique sur une catégorie de population* », un prélèvement, a précisé Éric Woerth, portant sur « *tel type de profession, tel type d'assiette, ne contribuant pas suffisamment au système de solidarité* ». Mais, Fillon ayant exclu toute hausse importante des prélèvements, il s'agira donc tout au plus d'une mesure symbolique, destinée à faire passer la pilule... si elle voit le jour.

L'argument démographique : un mensonge grossier

Sarkozy justifie sa réforme en expliquant que le système français de retraite par répartition – dans lequel ce sont les cotisations de ceux qui ont un emploi qui payent les pensions des retraités – serait menacé à court et à long termes. Et Sarkozy d'expliquer qu'« *aujourd'hui, sur dix retraites que nous versons, il y en a une qui n'est pas financée. Si nous ne faisons rien, dans dix ans, ce sera une sur huit.* » Cela parce que l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom et l'allongement continu de l'espérance de vie auraient « *plongé les régimes de retraite dans un déficit structurel.* »

Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) – organisme créé en 2000 par Lionel Jospin alors qu'il était Premier ministre – commandé par le gouvernement et rendu public le 14 avril a évidemment apporté de l'eau à son moulin – c'est d'ailleurs son rôle. Il a donné lieu dans les médias, comme à chaque fois, à une véritable campagne d'intoxication. C'était à qui mettrait en avant le chiffre de déficit le plus impressionnant, la palme revenant à un article rendant compte du rapport du COR paru dans *Le Monde* du 14 avril : « *Sans réforme, il faudrait 2 600 milliards d'euros pour sauver les retraites en 2050.* » L'article omettait évidemment de préciser que ce chiffre impressionnant plus qu'hypothétique, qui cumule

des déficits sur quarante ans, ne représente que 2,1 % du PIB cumulé prévu sur la même période, qui atteindrait 120 000 milliards d'euros.

Toute cette campagne de Sarkozy et du Medef, relayée complaisamment par les médias, pour convaincre les travailleurs, la population, de la nécessité d'une réforme – peut-être pour les préparer à la sévérité des mesures qui les menacent – repose sur un mensonge grossier.

D'abord parce que les prévisions d'évolution de la démographie sont plus que sujettes à caution. L'évolution de la démographie dépend d'un grand nombre de facteurs économiques, sociaux, et même politiques, dont il est impossible de prévoir avec certitude l'évolution à long, et même à moyen terme. C'est un peu comme vouloir prévoir le temps qu'il fera dans quarante ans. Entre 2001 et 2006, l'Insee a dû réviser ses estimations de la population française en 2050, parce que ses hypothèses sur le taux de fécondité – le nombre d'enfants par femme – et sur l'immigration s'étaient révélées erronées en cinq ans.

Et comment prendre au sérieux les prévisions pour 2050, c'est-à-dire pour dans quarante ans, de soi-disant experts qui n'ont pas vu venir la crise financière et la grave récession dans laquelle nous sommes plongés depuis trois ans, et qui sont bien incapables de prévoir ce qui va se passer l'année prochaine, et même le mois prochain? Si les économistes de la bourgeoisie pouvaient prévoir l'avenir, cela se saurait.

Surtout, ce n'est pas parce que l'espérance de vie s'accroît régulièrement – jusqu'à présent, et très inégalement selon les classes sociales – et que le nombre de personnes âgées s'accroît plus vite que le nombre de jeunes qu'il serait pour autant nécessaire de repousser l'âge de départ à la retraite. Parce que la productivité du travail, c'est-à-dire le volume de richesse que chaque travailleur est capable de produire, s'accroît aussi. Et parce qu'il serait bien normal qu'une part croissante des richesses produites profite aux retraités, dans la mesure où ils sont plus nombreux et vivent plus longtemps.

La baisse du nombre d'agriculteurs n'a pas provoqué de famines. Vers 1950, la France comptait huit millions d'agriculteurs pour quarante millions d'habitants, soit un agriculteur pour cinq bouches à nourrir. En cinquante ans, le nombre de paysans français a été divisé par dix, mais la production de chacun peut nourrir aujourd'hui près de cent personnes. Les économistes d'il y a cinquante ans avaient-ils prévu cette évolution ou crié à la catastrophe alimentaire inévitable?

Dans l'industrie, un travailleur produit aujourd'hui, pour chaque heure de travail, en moyenne au moins dix fois plus de valeur qu'un travailleur d'il y a un demi-siècle, à cause du progrès technique mais aussi en raison de l'intensité sans cesse croissante du rythme de travail imposé à ceux qui ont un emploi. Aujourd'hui, il suffit de dix ouvriers pour faire tourner des aciéries gigantesques là où il en fallait cent il y a trente ans, et cela pour une production décuplée.

Si la productivité continue à progresser au même rythme qu'au cours des dernières décennies, la richesse produite par habitant devrait doubler en France. Il y aurait largement de quoi faire vivre dignement non seulement les retraités, même plus nombreux, mais même tous les travailleurs.

Le problème, c'est de savoir qui va profiter de cet accroissement de la production des richesses.

Si le financement des retraites est menacé aujourd'hui, ce n'est pas parce que, globalement, on vit plus longtemps qu'hier. C'est parce qu'au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix tous les gains de productivité ont été accaparés par les patrons, qui les ont de moins en moins investis dans la production et de plus en plus redistribués sous forme de dividendes aux actionnaires. C'est parce que la bourgeoisie a réussi à faire payer la crise, sa crise, aux travailleurs et a réussi, avec la complicité de gouvernements à son service, non seulement à préserver ses revenus, mais même à les accroître comme jamais. Par le chômage et la surexploitation des travailleurs, par les bas salaires et la multiplication du travail précaire mais aussi par le pillage du budget de l'État et, en particulier, du budget de la Sécurité sociale.

Au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, la part globale des salaires dans la valeur ajoutée, les richesses produites, s'est réduite de presque 10 %.

Quant aux exonérations de cotisations patronales au régime général de la Sécurité sociale, devenues récurrentes et massives depuis le début des années quatre-vingt-dix, elles ont connu avec la crise une brutale augmentation, passant de 24 milliards d'euros en 2006 à 30 milliards en 2009. Une partie de ces cadeaux aux patrons n'est pas remboursée par l'État à la Sécurité sociale, et constitue donc pour elle une perte sèche – régulièrement de l'ordre de 2,5 milliards d'euros. Mais les milliards qui sont remboursés à la Sécurité sociale le sont en fait par les travailleurs, par la population, par la CSG instaurée en 1991 par Rocard, et par des

augmentations de taxes, et constituent de fait un transfert de charges des patrons sur les travailleurs. Ce n'est pas le seul, mais c'est le plus visible.

Le déficit du régime général de la Sécurité sociale – dont la branche vieillesse, qui finance les retraites de base des salariés du privé, fait partie – devrait passer, selon le gouvernement, de dix milliards d'euros en 2008, à 22,7 milliards en 2009, et atteindrait, d'après le chiffrage du gouvernement, près de 34 milliards en 2010. C'est la branche maladie qui serait la plus déficitaire, devant la branche vieillesse, dont le déficit passerait de 5,6 milliards en 2008 à 11,3 milliards en 2010. C'est beaucoup moins que le trou creusé dans le budget de l'État dont le déficit atteint près de 118 milliards d'euros – par toutes les aides versées aux banquiers et aux industriels depuis trois ans pour leur sauver la mise.

Les deux principaux régimes complémentaires des salariés du privé, l'Arrco et l'Agirc, sont devenus brutalement et pour la première fois dans leur histoire déficitaires en 2008, 2009 et 2010 de 5,8 milliards d'euros, en raison, note le dernier rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, d'une part des « effets de la récession », mais surtout « de la crise financière qui leur a imposé de passer d'importantes provisions pour moins-values sur leurs placements en actions (4,1 milliards au total). »

Ce sont l'aggravation de la crise économique que nous subissons depuis 2007, l'explosion du chômage et l'appauvrissement d'une fraction de plus en plus importante de la population qui, se traduisant par un effondrement des rentrées de cotisations (23 milliards en trois ans selon un rapport officiel), expliquent la brutale augmentation du déficit. La démographie n'y est pour rien.

S'il n'y a pas assez d'actifs, c'est-à-dire de cotisants, par rapport au nombre de retraités, ce n'est pas parce qu'il y a trop de retraités, c'est parce qu'il y a trop de chômeurs, trop de travailleurs précaires, sous-payés, trop de jeunes qui n'arrivent pas à trouver un premier travail. Ce n'est pas un problème démographique, c'est un problème social. C'est un problème d'emploi, et de salaire.

Quarante ans d'attaques contre les retraites et les retraités

Les difficultés financières de la Sécurité sociale et de sa branche vieillesse en particulier, et les mesures prises sous prétexte de sauver le

système de retraite existant en France, ne datent pas d'hier, ni de l'arrivée de la génération du « papy-boom » à la retraite. Ses premiers déficits sont nés au milieu des années soixante-dix avec la crise de l'économie capitaliste et l'apparition du chômage. Et ils ont été nourris, depuis et jusqu'à la phase actuelle d'aggravation de la crise, par le développement du chômage et du travail précaire, la pression sur les salaires et l'avidité de la bourgeoisie.

Pour renflouer les caisses que la crise avait commencé à vider, à partir de 1974 et jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, les gouvernements, de gauche comme de droite, ont multiplié les augmentations de cotisations retraite, celles des salariés surtout et, dans une moindre mesure, celles des patrons. Entre 1974 et 1991, les taux de cotisations retraite des salariés à la Cnav ont plus que doublé, alors que ceux des patrons n'ont augmenté que de 40 %. Ce qui revenait à faire peser de plus en plus la charge du financement des retraites sur les salariés, et de moins en moins sur les patrons. Mais pour ces derniers, ce n'était pas suffisant. Le patronat mena campagne sur le thème du poids insupportable des charges sociales pour l'économie : les patrons ne voulaient pas payer un sou de plus. Ils voulaient même payer de moins en moins. Ils furent entendus.

À partir de 1991, les gouvernements successifs, de gauche et de droite, n'ont plus osé toucher aux cotisations pour la retraite. Y compris celles des salariés : dans un contexte de compression des salaires, les patrons craignaient que les augmentations de cotisations alimentent le mécontentement des travailleurs, et nourrissent les revendications salariales, entraînant par contrecoup des augmentations de salaire. La part salariale des cotisations à la Cnav, passée de 3 % en 1970 à 6,60 % en 1982, est restée pratiquement au même niveau jusqu'à aujourd'hui, vingt-huit ans après : 6,65 %. Même chose pour la part patronale qui avait atteint 8,2 % en 1979 et qui est aujourd'hui de 8,30 %.

Les gouvernements qui se sont succédé ne se sont pas contentés de geler les taux de cotisations sociales patronales, sous le prétexte de favoriser l'emploi, ils ont, jusqu'à aujourd'hui, multiplié les exonérations de charges patronales : les taux des cotisations sociales patronales sont donc devenus très théoriques. En fait, non seulement les patrons n'ont pas payé plus pour la Sécurité sociale, et pour les retraites en particulier, mais ils ont même payé moins.

À partir du début des années quatre-vingt-dix, ce sont les travailleurs et les retraités, seuls, qui allaient faire les frais des déficits creusés par le chômage et les bas salaires dans les caisses de retraite : par la diminution des pensions.

C'est un ministre de gauche, Rocard, en 1991, qui, dans le *Livre blanc de la retraite*, rédigé sous son égide, fut le premier à prétendre que notre système de retraite était menacé d'explosion à terme du fait de l'allongement de l'espérance de vie et de la croissance trop rapide du nombre de retraités par rapport aux actifs. Et qu'il était urgent, pour le sauver, de le réformer en profondeur, pour limiter ses dépenses.

Mais en 1993 c'est un gouvernement de droite, celui de Balladur, Premier ministre, avec un président de gauche, Mitterrand, qui mit pour la première fois cette idée en pratique en s'attaquant aux retraites des salariés du privé. Aux futurs retraités, la réforme imposait l'allongement de la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite complète à 60 ans : de 37,5 ans en 1993, elle devait passer à 40 ans en 2004, à raison d'un trimestre de plus par an.

La réforme modifia également les modalités de calcul des pensions. En prenant pour référence les salaires des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix meilleures, salaires qui seraient réévalués au moment du départ à la retraite non plus par rapport à l'évolution des salaires sur la période, mais par rapport à celle des prix. De la même façon, l'augmentation du montant annuel des pensions de retraite versées serait indexée non plus sur l'évolution des salaires, mais sur celle de l'indice des prix, dont on sait qu'il ne reflète pas l'évolution réelle des prix. Les travailleurs eurent sans doute bien du mal à l'époque à mesurer la portée de ces changements de référence. Ce sont pourtant les mesures qui, en creusant l'écart entre le niveau des pensions et celui des salaires, ont eu rapidement le plus d'impact sur le niveau de vie des retraités.

Enfin la réforme instaura une décote, destinée à pénaliser les salariés qui prendraient leur retraite entre 60 et 65 ans sans avoir atteint la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein. Leur retraite, déjà diminuée du fait de leur durée trop courte de cotisation, puisqu'elle est calculée proportionnellement au nombre de trimestres validés, serait en outre réduite de 2,5 % par trimestre manquant, soit 10 % par année manquante. Une double peine qui pénalise beaucoup plus les femmes que les hommes, dans la mesure où une proportion beaucoup moins importante

de femmes que d'hommes parvient à l'âge de la retraite avec une carrière complète : dans le privé, elles sont plus de 60 % à ne pas atteindre les 40 annuités de cotisation requises. L'inégalité entre hommes et femmes face à la retraite en a été considérablement accrue. (En 2007, en droit direct, c'est-à-dire hors pension de réversion, dans le privé, tous régimes confondus, le montant moyen de la pension atteignait globalement 1 108 euros, mais 1 410 euros pour les hommes et 811 euros pour les femmes).

Dans le même temps, le mode de calcul des pensions de retraite complémentaire versées par l'Arrco pour les ouvriers et les employés, et par l'Agirc pour les cadres fut lui aussi réformé de la même façon, et aboutit à réduire la part financée par les patrons, et diminuer encore le montant des retraites.

En 1995, après l'élection de Chirac à la présidence de la République, Juppé voulut appliquer les mêmes traitements restrictifs aux régimes de retraite des fonctionnaires et à ceux des travailleurs de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, etc., qui jusque-là avaient été épargnés. Il se heurta au plus puissant mouvement de grève que la France ait connu depuis 1968, et dut remballer son projet. Entre 1997 et 2002, le gouvernement de la gauche plurielle – avec des représentants du Parti socialiste, du Parti communiste, et des Verts – dirigé par Jospin – avec Chirac à l'Élysée – ne revint pas sur la réforme de Balladur. En mai 2000, il créa le Conseil d'orientation des retraites, avec pour objectif de « favoriser le consensus sur la question des retraites ». Au Conseil européen de Barcelone, réunissant en mars 2002 les chefs d'État et de gouvernement des 15 pays membres à l'époque de l'Union européenne, Jospin et Chirac signèrent, ensemble, un document où ils s'engageaient à reculer en France l'âge de la retraite à 65 ans.

En 2003, après que Chirac eut remporté le deuxième tour de l'élection présidentielle en 2002 avec le soutien de la gauche, Fillon, ministre du Travail dans le gouvernement Raffarin, s'attaqua à nouveau aux retraites et aux retraités. La réforme Fillon décidait que tout allongement de l'espérance de vie – c'est-à-dire du temps de retraite – serait désormais compensé par un allongement du temps de travail. Pour commencer, la durée de cotisation pour obtenir la retraite à taux plein passait de 40 ans à 41 ans en 2012, à raison d'un trimestre de plus par an à partir de 2009.

Et sous le prétexte fallacieux de rétablir l'équité avec les salariés du privé, il imposait aux fonctionnaires l'allongement de leur durée de

cotisation de deux trimestres supplémentaires par an à partir de 2003, pour passer de 37,5 à 40 ans en 2008, pour atteindre, comme les salariés du privé, 41 ans en 2012. Quant à la progression annuelle des pensions, elle serait désormais indexée, non plus sur l'évolution des traitements de la fonction publique, mais sur les prix – ce qui était beaucoup moins favorable. Et à partir de 2006, les fonctionnaires partant à la retraite sans pouvoir justifier de la durée de cotisation requise verraient eux aussi leur pension diminuée d'une décote : de 0,5 % par année manquante en 2006, elle doit atteindre progressivement 5 % en 2015.

En 2007, après l'arrivée de Sarkozy à l'Élysée et de Fillon à Matignon, ce sont les régimes de retraite dits spéciaux des travailleurs de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, etc., qui furent visés. Leur durée de cotisation, restée à 37,5 ans, serait allongée progressivement, pour atteindre 40 ans d'ici 2012 et 41 ans en 2016, et leurs retraites furent indexées, elles aussi, sur les prix et plus sur les salaires.

Il faut empêcher la réforme Sarkozy et revenir sur les précédentes

La réforme de 2003 avait programmé un rendez-vous tous les quatre ans pour adapter l'évolution de la durée de cotisation pour les cinq années à venir en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Le premier rendez-vous eut lieu en 2008 et se borna à confirmer l'allongement progressif de la durée de cotisation à 41 ans décidé en 2003. Le rendez-vous suivant, prévu pour 2012 – date de la prochaine élection présidentielle – fut avancé à 2010. Et si une nouvelle réforme est programmée, ce n'est pas parce que l'espérance de vie aurait augmenté plus vite que prévu en 2003 – les nouvelles prévisions à ce sujet indiquent plutôt une tendance à la stagnation – mais sous la pression du Medef.

Bien qu'elles se soient appliquées progressivement et ne produiront leur plein effet qu'à long terme, ces différentes réformes ont d'ores et déjà fortement pesé sur le montant des pensions, au moment du départ en retraite et pendant la retraite, et entraîné une baisse du niveau de vie des retraités.

Selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse, pour six retraités sur dix, la réforme Balladur a « *conduit au versement d'une pension moins importante que celle à laquelle ils auraient pu prétendre sans réforme* ». La

différence est de 6 % en moyenne pour l'ensemble des salariés du privé. Par exemple les hommes nés en 1938, et donc faisant valoir leur droit à la retraite en 1998, ont touché à leur départ une pension moyenne mensuelle (hors retraite complémentaire) de 593 euros, 55 euros de moins que si la réforme n'avait pas eu lieu.

Avant la réforme Balladur de 1993, la pension de retraite représentait en moyenne 84 % de l'ancien salaire pour les salariés du privé, et même jusqu'à 100 % pour ceux qui gagnaient moins de 7 500 F, à condition d'avoir cotisé 37,5 ans. Aujourd'hui, elle ne représente déjà plus en moyenne qu'à peine les trois quarts du salaire antérieur. Indépendamment des projets de Sarkozy, du simple effet donc des réformes antérieures, elle devrait encore diminuer, pour ne plus représenter que les deux tiers de l'ancien salaire vers 2040.

Ces chiffres, qui sont des moyennes, sont loin du compte. Ils ne donnent qu'une idée très éloignée de l'impact réel des réformes sur les retraités. Ils ne concernent en effet que les retraités qui ont travaillé à temps plein et cotisé quarante ans au moment de leur départ en retraite. Ce qui est le cas de moins en moins de retraités.

Les réformes des régimes de retraite intervenues au cours des vingt dernières années ont profondément dégradé la situation des retraités. De plus en plus de retraités – en majorité des femmes – dont les pensions sont insuffisantes pour leur permettre de manger à leur faim, sont contraints de fréquenter les Restaurants du cœur.

Alors il est vital pour la classe ouvrière, pour la population, d'empêcher la réforme de Sarkozy-Fillon de passer. Non pas parce que le régime de retraite tel qu'il fonctionnait jusqu'à la réforme de 1993 aurait été le système idéal. Son histoire, depuis sa mise en place au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, témoigne du contraire.

Il faut, bien sûr, combattre toutes les tentatives pour réduire la part du régime de retraite par répartition, où ce sont les cotisations sur les salaires qui financent les pensions de retraite, au profit de régimes fonctionnant en capitalisation. Mais il est faux de faire du système actuel un acquis du mouvement ouvrier.

Au début du vingtième siècle, en 1910, quand fut adoptée la première loi instaurant un régime public de retraite obligatoire pour l'ensemble des travailleurs – la Retraite ouvrière et paysanne – les ouvriers conscients, les militants syndicaux, soutenus par les meilleurs militants socialistes de

l'époque, s'y sont opposés. Pas seulement parce que ce régime de retraite serait géré en capitalisation, mais d'abord parce qu'il serait financé par des cotisations, c'est-à-dire par un prélèvement sur les salaires.

Pour les militants de cette époque, c'était aux patrons et à tous ceux qui s'étaient enrichis pendant des années grâce à leur travail, de financer sur leurs fortunes accumulées les années de retraite des ouvriers. Pour eux, ces cotisations, c'était du vol : un vol de plus. Il fallait faire payer les riches.

De ce point de vue, un régime de retraite par répartition n'aurait pas non plus trouvé grâce aux yeux des opposants ouvriers à la loi : parce que c'est un régime qui fonctionne en circuit fermé, les retraites des travailleurs étant financées par les travailleurs, et que cela revient à faire payer les pauvres.

Enfin, les syndicalistes et les socialistes révolutionnaires du début du xx^e siècle n'avaient pas confiance dans l'avenir que la société capitaliste leur préparait. Ils avaient raison. Moins de quatre ans après l'adoption de la loi, la guerre de 1914 éclatait et la société capitaliste entraînait en crise, pour longtemps.

Un système de retraite fondé sur la capitalisation, où les cotisations sont placées sur les marchés financiers, soumet les retraites à tous les aléas de la Bourse. Les retraités des pays où c'est ce type de régime – celui des fonds de pension – qui a été adopté en font aujourd'hui l'amère expérience. Mais un système de retraite fondé sur la répartition, les cotisations des actifs finançant les pensions des retraités – comme celui qui existe en France – ne protège pas non plus les travailleurs et les retraités des à-coups de l'économie capitaliste, ni les retraites de l'impact de ses crises. Nous avons commencé à en faire l'expérience.

Mais rien n'est joué. Le problème des retraites est un problème social, un problème de rapport de forces entre la bourgeoisie, son État, et les travailleurs. Il n'est pas séparable de celui de l'emploi et des salaires. Il naît des bas salaires, du chômage, des licenciements, des suppressions de postes de fonctionnaires.

Dans cette épreuve de force avec la bourgeoisie et ses représentants politiques, les travailleurs ne peuvent pas compter sur la gauche gouvernementale. Ils ne peuvent pas espérer d'un retour au pouvoir du Parti socialiste dans un gouvernement de la « gauche solidaire », version replâtrée de la « gauche plurielle », un retour, demain, sur la réforme que Sarkozy

prépare aujourd'hui. L'expérience des vingt dernières années, des différents gouvernements de Mitterrand – de Mauroy à Fabius en passant par Rocard – dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, au gouvernement Jospin-Aubry entre 1997 et 2002, en témoigne. Tous ont entériné, quand ils ne les ont pas préparés, comme Rocard, les reculs successifs imposés par la droite en matière de retraite.

Depuis que l'économie capitaliste est entrée en crise, au milieu des années soixante-dix, la bourgeoisie a réussi, avec l'aide des gouvernements, à réduire la part des travailleurs dans le revenu national et à augmenter la sienne. Mais depuis trois ans, la crise est entrée dans une phase aggravée dont on ne voit pas la fin. Pour sauver la mise aux banquiers spéculateurs, pour venir en aide aux industriels licenciés, en fin de compte pour permettre à la bourgeoisie de traverser sa crise sans rien perdre, et même en continuant à s'enrichir, l'État s'est endetté sans compter. Avec la réforme des retraites, la bourgeoisie et le gouvernement veulent commencer à présenter la note aux travailleurs, à la population. Et ce n'est sans doute qu'un début. La violente attaque que subissent actuellement les travailleurs grecs contre leurs conditions de vie est à l'image de ce que les gouvernements – dont le nôtre – préparent pour faire supporter au monde du travail tous les frais de la faillite de leur économie. Raison de plus pour empêcher la loi Sarkozy de passer et même pour imposer l'annulation de toutes les dispositions des réformes de 2003 et de 1993. Il faut imposer de revenir, pour tous, aux 37 ans et demi de cotisation pour avoir droit à une retraite pleine, de rétablir le lien entre l'évolution des retraites et l'évolution des salaires, et de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 60 ans. Et il faut imposer l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous, en prenant sur les profits accumulés. C'est la seule façon pour les travailleurs de sauver leurs retraites.